

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

## Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du jeudi 9 décembre 1999Plenaire vergadering  
van donderdag 9 december 1999

## SEANCE DE L'APRES-MIDI

## NAMIDDAGVERGADERING

## SOMMAIRE

## INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	195
ORDRE DES TRAVAUX	195
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, ET INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS:	
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles- Capitale pour l'année budgétaire 1999 (n <sup>os</sup> A-46/1, 2 et 3 — 1999/2000)	195
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles- Capitale pour l'année budgétaire 1999 (n <sup>os</sup> A-47/1, 2 et 3 — 1999/2000)	195
— Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n <sup>os</sup> A-49/1 et 2 — 1999/ 2000)	195
— Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n <sup>os</sup> A-50/1, 2, 3 et 4 — 1999/ 2000)	195
— Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2000 (n <sup>os</sup> A-51/1 et 2 — 1999/ 2000)	195
— Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2000 (n <sup>os</sup> A-52/1 et 2 — 1999/ 2000)	195

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	195
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	195
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE:	
— Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-46/1 en 2 — 1999/2000)	196
— Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-47/1, 2 en 3 — 1999/2000)	196
— Ontwerp van ordonnantie houdende Middelenbe- groting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 (nrs. A-49/1 en 2 — 1999/ 2000)	196
— Ontwerp van ordonnantie houdende Algemene Uitga- venbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 (nrs. A-50/1, 2, 3 en 4 — 1999/2000)	196
— Ontwerp van verordening houdende Middelenbe- groting van de Agglomeratie Brussel voor het begro- tingsjaar 2000 (nrs. A-51/1 en 2 — 1999/2000)	196
— Ontwerp van verordening houdende Algemene Uitga- venbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2000 (nrs. A-52/1 en 2 — 1999/2000)	196

	Pages		Blz.
<b>INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS :</b>		<b>AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE :</b>	
— De M. Johan Demol à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Fonction publique, de la Lutte contre l'incendie, de l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant « la fermeture imminente du Musée du Feu à Bruxelles »	195	— Van de heer Johan Demol tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit, betreffende « de op handen zijnde sluiting van het Museum van de Brusselse Brandweer »	196
Poursuite de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs :</i> MM. Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, Mmes Adelheid Byttebier, Geneviève Meunier, MM. François Roelants Roelants du Vivier, Denis Grimberghs, Michel Moock, Johan Demol, Guy Vanhengel, Mmes Marguerite Bastien, Michèle Carthé, M. Alain Adriaens, Mme Danielle Caron, MM. Joël Riguelle, Serge de Patoul, Jos Van Assche, Jan Béghin, Mme Brigitte Grouwels, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Fouad Lahssaini, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Béatrice Fraiteur, M. Erik Arckens, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery, Julie de Grootte, MM. Mahfoudh Romdhani, Yaron Pesztat, Mohamed Daïf et Mohamed Azzouzi	196	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers :</i> de heren Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, mevr. Adelheid Byttebier, Geneviève Meunier, de heren François Roelants Roelants du Vivier, Denis Grimberghs, Michel Moock, Johan Demol, Guy Vanhengel, de dames Marguerite Bastien, Michèle Carthé, de heer Alain Adriaens, mevrouw Danielle Caron, de heren Joël Riguelle, Serge de Patoul, Jos Van Assche, Jan Béghin, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Jean-Pierre Cornelissen, Fouad Lahssaini, mevr. Anne-Sylvie Mouzon, Béatrice Fraiteur, de heer Erik Arckens, mevr. Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery, Julie de Grootte, de heren Mahfoudh Romdhani, Yaron Pesztat, Mohamed Daïf en Mohamed Azzouzi	196
<b>ORDRE DES TRAVAUX</b>	235	<b>REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN</b>	235

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE  
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 9 décembre 1999.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 9 december 1999 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Jean-Jacques Boelpaep, Alain Daems, Armand De Decker, Alain Zenner et Mme Amina Derbaki-Sbai, empêchés.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Jean-Jacques Boelpaep, Alain Daems, Armand De Decker, Alain Zenner en mevrouw Amina Derbaki-Sbai, belet.

**ORDRE DES TRAVAUX**

**REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN**

**Mme la Présidente.** — La commission de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, s'est réunie ce jeudi 9 décembre 1999 pour examiner le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Conformément à l'article 87 du règlement, la commission a chargé M. Marc Cools de faire rapport oralement devant le Conseil.

Je vous propose dès lors de compléter l'ordre du jour par la discussion et le vote de ce projet d'ordonnance. (*Assentiment.*)

De commissie voor de Ruimtelijke ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid is op donderdag 9 december 1999 bijeengekomen om het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw te onderzoeken.

Ooreenkomstig artikel 87 van het reglement heeft de commissie de heer Marc Cools ermee belast mondeling verslag uit te brengen aan de Raad.

Ik stel bijgevolg voor de agenda aan te vullen met de bespreking van en de stemming over dit ontwerp van ordonnantie. (*Instemming.*)

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS DE M. JOHAN DEMOL A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, CONCERNANT «LA FERMETURE IMMINENTE DU MUSEE DU FEU A BRUXELLES»**

**INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS DE M. PHILIPPE SMITS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «LA POLITIQUE DE L'UTILISATION DES COURS D'EAU A BRUXELLES»**

*Poursuite de la discussion générale conjointe*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE AAN DE BEGROTINGEN VAN DE HEER JOHAN DEMOL TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBAAR WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, BETREFFENDE «DE OP HANDEN ZIJNDE SLUITING VAN HET MUSEUM VAN DE BRUSSELSE BRANDWEER»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER PHILIPPE SMITS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «HET BELEID INZAKE HET GEBRUIK VAN DE WATERLOPEN IN BRUSSEL»**

*Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnances et de règlement.

Dames en heren, wij zetten de samengevoegde algemene bespreking voort van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening.

De heer Lootens-Stael heeft het woord.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mevrouw de Voorzitter, mevrouw de minister, collega's, die niet talrijk bent komen

opdagen, traditioneel is de begrotingsbespreking een moment van reflectie voer het gevoerde beleid en over de wijze waarop de Regering van plan is het gewest in de toekomst te besturen. Deze bespreking biedt ons de kans even terug te blikken op de wijze waarop de Regering de politieke en maatschappelijke problemen heeft aangepakt. Bovendien heet de begroting een voorafspiegeling te zijn van de beleidsvisies en -opties die de Regering neemt om van het Hoofdstedelijk Gewest een betere stad te maken, een stad waar het goed is om wonen, een stad waar de Brusselaars zich opnieuw thuis voelen, een stad die bevrijd is van de meest prangende problemen die het leven van de inwoners van deze stad, dat van degenen die in deze stad komen werken en dat van de gelegenheidsbezoekers die deze stad aandoen, bezwaren en moeilijk maken.

Daarom is het nodig dat de Regering én het Parlement in de eerste plaats werk maken van de aanpak van de echte problemen. Al te vaak wordt de indruk gewekt — in veel gevallen is het helaas ook zo — dat de Brusselse Regering en het Parlement zich bezighouden met beuzelarijen, met grootspraak en met het maken van veel wind, terwijl de dagelijkse tastbare problemen waarmee de Brusselaar te kampen heeft, blijven liggen.

Ik zou de Regering het voordeel van de twijfel kunnen geven, omdat ze nog niet zo lang geleden is aangetreden en dus het tegendeel nog niet heeft kunnen bewijzen. Maar dat doe ik niet, en wel om twee redenen. Ten eerste is de Regering de perfecte kopie van de Regering die de voorbije legislatuur de plak zwaaide. Uiteraard bevolken een paar nieuwe personen de ministerposten in de Regering en zullen zij wel een beetje eigen accentjes leggen. Dat zal evenwel niet verhinderen dat de basisfilosofie die het beleid schraagt, dezelfde is als deze van Picqué-I en Picqué-II. Het zijn immers dezelfde politieke families die de dienst uitmaken. Dat geldt ook voor de VLD die nu ook deel uitmaakt van de Regering en vroeger reeds zo stond te springen voor een ministerspost dat zij weinig bakte van enig ernstig oppositiewerk. Haar aanwezigheid in de Regering zal bijgevolg het verschil niet maken.

Nochtans heeft de kiezer op 13 juni een duidelijk signaal gegeven, niet het minst aan Nederlandstalige kant, een signaal dat erop duidde dat verandering gewenst is. De kiezer heeft toen duidelijk gemaakt dat een ander beleid gewenst is, of nog beter dat een beleid gewenst was. Toch bleven de mannen van de macht aan het bewind.

De tweede reden waarom ik de Regering het voordeel van de twijfel niet gun, is te vinden in het regeerakkoord dat deze bewindsploeg moet inspireren. Van een regeerakkoord mag worden verwacht dat het de basis vormt voor het te voeren beleid. Dit regeerakkoord heeft me helemaal geen vertrouwen in de Regering ingeboezemd. Het is waar dat wij dit regeerakkoord reeds in juli hebben besproken en ik zal ook niet al onze argumenten dienaangaande herhalen. Toch meen ik dat we een paar essentiële elementen van kritiek hier opnieuw mogen te berde brengen, aangezien ze logischerwijze ook op onderhavige begroting slaan. Wij mogen veronderstellen dat de begroting op het regeerakkoord gestoeld is. Het kan dan ook niet anders dan dat er een oorzakelijk verband bestaat tussen het regeerakkoord enerzijds, en de desastreuze begroting, anderzijds.

Het regeerakkoord waarmee deze stad de komende vijf jaar zal worden bestuurd, staat bol van de vaagheden. Voor een deel is dit toe te schrijven aan het feit dat het naar zich toehalen van mandaten, afgeleide mandaten en bevoegdheden een grotere prioriteit vormde dan het algemeen belang. Ongetwijfeld zal dit ook te wijten zijn aan het hoge aantal verschillende politieke partijen die mee aan tafel zaten om tot dit akkoord te komen. Vergeten wij niet dat ook de pseudo-oppositiepartij Ecolo tot het amalgaam van politieke partijen hoorde dat onderhandelde over het regeerakkoord.

Er was dus enerzijds, weinig ruimte voor creativiteit en duidelijkheid, tenzij voor creativiteit bij het zo vaag mogelijk formuleren van de tekst. Anderzijds blijkt toch aan welke themata de onderhandelaars en bijgevolg de Regering de komende jaren de meeste aandacht zullen besteden. De belangrijkste hoofdstukken zijn gewijd aan mobiliteit, openbare werken en leefmilieu. Ik wil helemaal geen afbreuk doen aan het belang van deze beleidsdomeinen, maar de aandacht die het regeerakkoord eraan schenkt, staat in schril contrast met bijvoorbeeld het korte nietszeggende hoofdstuk over de veiligheidsproblematiek, toch wel probleem nummer 1 in deze stad. Ik kom op dit thema later nog terug. Uitzondering vormde, terecht trouwens, het hoofdstuk inzake werkgelegenheid. Dat de Regering aan dit onderwerp de nodige aandacht besteedt, is volledig verantwoord. Recent nog werden we pijnlijk geconfronteerd met cijfers over de jeugdwerkloosheid. De data liegen er niet om. Het gaat hier, in tegenstelling tot bijvoorbeeld Vlaanderen, van kwaad naar erger. Collega Van Assche zal hierop later uitvoeriger ingaan.

Dat de Regering meer bekommerd is om de eigen noden dan om het algemeen belang, mag ook uit deze begroting blijken. Het is ongetwijfeld niemand ontgaan dat de ingeschreven kredieten voor de kabinetten aanzienlijk zijn gestegen. Ook hierover zal collega Van Assche uitweiden.

Mevrouw de voorzitter, een begrotingsbespreking biedt ons ook de gelegenheid om even in te gaan op de ruimere politieke en maatschappelijke context.

Onvermijdelijk moet ik in een paar woorden iets zeggen over de fameuze Brusselse Costa. Als enige Vlaamse oppositiepartij zijn we wel verplicht wanneer we er iets over willen zeggen, dat hier te doen, aangezien we op volkomen ondemocratische, doch vakkundige manier van de gesprekken werden uitgesloten. Voor zover we de onderhandelingen kunnen volgen, mag nu al duidelijk zijn dat de manier waarop de VU op federaal vlak in verband met de overdracht van onderwijsgeld naar de Franstalige Gemeenschap in haar hemd werd gezet, illustratief is voor de houding die de Vlamingen ook in de Brusselse Costa aannemen. De Vlaamse onderhandelaars zijn er, ten eerste, om bekommerd het Vlaams Blok desnoods op ondemocratische wijze — dat doet er niet toe — te blokkeren. Ten tweede willen zij ervoor zorgen dat het aantal zitjes voor de traditionele Vlaamse partijen in het Brusselse Parlement wordt verhoogd. Daar draait het allemaal om. Nergens hoorde ik de eis voor meer macht voor de Brusselse Vlamingen door bijvoorbeeld de dubbele meerderheid voor gewestmateries in te voeren. De gewaarborgde vertegenwoordiging van de Nederlandstaligen in onze assemblee, zonder meer, vormt geen meerwaarde. Op bijzonder hypocriete wijze heeft de CVP terzijde — dus niet aan de vergadertafels van de Brusselse Costa, want dat mag daar niet te berde worden gebracht — gewag gemaakt van een gewaarborgde vertegenwoordiging van de Nederlandstaligen in de plaatselijke besturen. Dit is toch wel erg schijnheilig, wanneer men weet dat de CVP bij de invoering van het Euro-stemrecht alle hefboomen in handen had om deze gewaarborgde vertegenwoordiging af te dwingen en daar geen gebruik van heeft willen maken. Daarmee nu komen aandraven, is op z'n zachtst gezegd mosterd na de maaltijd.

Zoals ik reeds zei, de gewaarborgde vertegenwoordiging in het Brussels Gewest vormt geen meerwaarde, wanneer deze niet wordt gekoppeld aan de dubbele meerderheid voor gewestmateries en aan een verbetering van de machtsparticipatie van de Vlamingen op lokaal niveau. Dat zijn precies de punten waarover op de Brusselse Costa niet mag worden gepraat. Mijn conclusie: eens te meer stevenen de Nederlandstaligen af op een capitulatie, aangezien zij voor wat extra-postjes een veel te hoge prijs zullen moeten betalen.

Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, wat is er intussen geworden van de toepassing van de taalwetgeving? Een interpellatie terzake aan de minister-voorzitter enige weken geleden bracht weinig duidelijkheid. Een andere interpellatie gisteren aan collegelid Neyts daarentegen lichte een tipje van de sluier. De Regering beseft blijkbaar dat het om een gevoelige materie gaat die in het verleden voor brokken kon zorgen. Daarom moet er zo weinig mogelijk over worden gezegd. Zo maakte collegelid Neyts ons gisteren duidelijk dat de driemaandelijks taalrapporten waarschijnlijk zullen verdwijnen. Wanneer we geluk hebben, dan zal er nog een evaluatie komen van twee jaar taalhoffelijkheidsakkoord, en daarmee zullen we het dan hebben gehad.

De traditie waarbij ministers en collegeleden slechts uiterst fragmentaire en misleidende informatie over deze materie van de volksvertegenwoordigers ter beschikking stellen, wordt in ere gehouden. Blijkbaar houdt men veel liever dit stinkende potje zolang mogelijk gedekt, veeleer dan dat de minister of het collegelid zijn verantwoordelijkheid op zich neemt, wat nochtans van hen in een parlementaire democratie mag worden verwacht.

Uit dit alles concludeert het Vlaams Blok dat meer dan ooit tevoren de plaatselijke besturen onder de huidige Regering carte blanche hebben gekregen om de taalwetgeving aan hun laars te lappen en dat ze dus ongehinderd personeel kunnen aanwerven dat niet over de vereiste taalkennis beschikt om ook de Brusselse Vlamingen in hun eigen taal te woord te staan. Tevens klaagt het Vlaams Blok aan dat de Regering door de eventuele afschaffing van de driemaandelijks taalrapportage de parlementaire controle nagenoeg volledig uitschakelt. Het Vlaams Blok stelt daarom dat het in het kader van de Costa dringend noodzakelijk wordt om de Brusselse toezichhoudende ministers het toezicht over de plaatselijke besturen te ontnemen en het aan de federale regering over te dragen, ten einde een minimum aan rechtszekerheid aan de Brusselse Vlamingen te waarborgen. Thans wordt de taalwet immers massaal overtreden, wordt de democratische rechtsstaat op onaantvaardbare wijze ondergraven en wordt elke parlementaire controle totaal afgeschaft.

Dames en heren, laten we onderhavige begroting eens onder de loep nemen. Naar aloude traditie kondigde de minister van Begroting aan dat het met de begroting van het Brussels Gewest goed gaat. Vroeger werd deze jaarlijkse «roze-bril-show» gebracht door minister Chabert. Die glansrol is intussen overgenomen door minister Neyts. Ook dit jaar haalde de minister de nieuwsberichten met haar naar eigen zeggen formidabel begrotingswerk.

Een nader onderzoek van de begrotingsbedragen leert ons echter dat de begrotingsuitgaven onderschat en de inkomsten overschat worden. Een voorbeeld om deze techniek duidelijk te maken, haal ik uit de begrotingswijziging van 1999. De uitgaven blijken zomaar eventjes twee miljard hoger te liggen dan initieel geraamd. Bijna 400 miljoen daarvan gaat naar een bijzondere dotatie aan de Raad voor de werken aan dit parlamentsgebouw, alsof deze uitgave bij de opmaak van de begroting niet te voorzien was. Zelfs het Rekenhof merkt bij de begrotingsaanpassing 1999 op dat sommige inkomsten werden overschat.

Voor de begroting 2000 wordt dezelfde werkwijze gehanteerd. Zo worden de inkomsten van de personenbelasting bijna anderhalf miljard hoger geschat dan wat de rijksmiddelenbegroting voorziet. Net zoals bij de drie vorige begrotingsjaren wordt een bedrag van 150 miljoen ingeschreven afkomstig van het casino, dat er nog niet is. Wat de ontvangsten betreft, meen ik te hebben begrepen dat de successierechten een meevalter zijn dank zij onder meer de inning van de successierechten op de nalatenschap van een sigarettenmagnaat, een gegeven dat ook bij de vorige begrotingsbesprekingen aan bod kwam.

**Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck**, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Lootens, dat gegeven dateert van 1998 en ik heb dat opgenomen in de beschrijving van de vertreksituatie, zoals die was in 1998.

**De heer Dominiek Lootens-Stael**. — Inderdaad, mevrouw de minister, ik zei zonet dat dit geen nieuw gegeven is en dat ook de heer Chabert de voorbije jaren daarmee uitpakte en het opnieuw als nieuwe inkomsten verkocht.

**Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck**, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Dat wordt niet in rekening gebracht voor de begroting 2000.

**De heer Dominiek Lootens-Stael**. — Dat heb ik ook niet zo gesteld. Wel heb ik gezegd, dat het een gegeven is dat steeds terugkomt.

Intussen moeten wij durven onder ogen te zien dat er aan de inkomstzijde van de middelen van het Gewest een probleem is gerezen. Het Gewest doet stelselmatig een beroep op middelen die niet uit eigen ontvangsten voortvloeien. Er zijn de speciale dotaties voor Brussel-Stad, de speciale dotatie voor de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de dode hand en middelen voor allerhande infrastructuurwerken en dergelijke voor Europese en internationale instellingen, alles bijeen een tiental miljard. Daarbovenop komen de kredieten die geregeld door de federale Staat aan Brussel worden doorgesluisd in het kader van de mobiliteit, de veiligheids- en samenlevingscontracten enzovoort.

Dat toont klaar en duidelijk aan dat het Gewest op zichzelf niet levensvatbaar is. Geregeld opperen Franstaligen de suggestie: « Als de vennootschapsbelasting naar de gewesten was overgeheveld, dan zouden alle problemen van de baan zijn ». Ik moet deze stelling tegenspreken. Wie dat beweert, is er blijkbaar gewoon aan geraakt dat een tekort in Brussel geen probleem vormt, en gaat in het kielzog van de heer Picqué om de haverklap via de media en andere kanalen bij de federale overheid om meer geld bedelen. Maar men vergeet dat, wanneer de federale overheid, de vennootschapsbelasting aan de gewesten overdraagt, er onvermijdelijk een equivalent deel van de staatsschuld mee wordt overgeheveld. Bovendien gaan pleitbezorgers van zo'n overheveling al te gemakkelijk voorbij aan het feit dat zulks de gewesten in een concurrentiepositie doet belanden. Gelet op de financieel-economische gezonde toestand van Vlaanderen zou Vlaanderen ongetwijfeld een lagere vennootschapsbelasting kunnen invoeren dan Brussel, waardoor nogal wat bedrijven hun maatschappelijke zetel vanuit Brussel naar Vlaanderen zouden kunnen verhuizen. Maar over deze waarheden wordt door de Franstalige voorstanders van de overheveling in alle talen gezweven.

Leiden al de problemen aan de inkomstzijde tot een onhoudbare toestand, het gevoerde beleid zwingelt de precare situatie van het Gewest nog aan. Mag ik even twee staaltjes van slecht bestuur aanhalen? Het zijn weliswaar geen drama's die de pijnlijke situatie van ons Gewest hebben veroorzaakt, maar ze zijn illustratief voor het slecht bestuur waaraan de stad is overgeleverd.

Zo leer ik dat het Gewest een deel van de subsidies van de federale overheid in het kader van de veiligheidscontracten heeft misgelopen, omdat de contracten verlopen waren. Het gaat om bedragen die in 1992, 1993 en 1995 waren vastgelegd, maar niet hernomen kunnen worden, omdat de contracten in kwestie sinds eind 1996 vervallen zijn. Tweede voorbeeld betreft de geschillen in verband met « lasten uit het verleden » en « de geschillen ontstaan onder de eigenlijk bevoegdheid van het Gewest ». Het

Rekenhof klaagt aan dat en het administratief en het budgetair beheer te wensen overlaat en dat er bijvoorbeeld in 1998 te weinig kredieten daartoe werden ingeschreven, waardoor onvermijdelijk onnodige verwijlinteressen dienen te worden betaald.

Het zijn slechts twee voorbeelden uit een lange rij die aantonen dat het beleid niet van die aard is dat de Brusselaar op zijn beide oren mag slapen. Bij de bespreking per afdeling zal ik, net zoals de collega's van mijn fractie, aantonen dat het niet om alleenstaande gevallen gaat.

In dit verband vernam ik graag of de algemene rekeningen vanaf 1989 tot 1997 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest al aan het Rekenhof werden toegezonden. De Brusselse Regering heeft tot vorig jaar steeds de wettelijke verplichting daartoe genegeerd. Al in oktober 1995, vijf jaar geleden dus, kreeg het College hierover een schriftelijke vraag van het Rekenhof. Niemand van de Brusselse gewestregering achtte het blijkbaar de moeite om op deze dringende vraag te antwoorden, zelfs na tweemaal aandringen in zowel het 153e en 154e Boek met opmerkingen vanwege het Rekenhof om het de jaarrekeningen toe te sturen. Wat is de reden van deze stoïcijnse doofheid? Waarom negeren de minister-voorzitter en de minister van Economie, Financiën en Begroting deze herhaalde vragen? Is er wat dit betreft sprake van enige verbetering?

Dames en heren, onderzoeken wij even een paar specifieke afdelingen van deze begroting.

Wat de afdeling 14 betreft met betrekking tot de lokale besturen moet worden vastgesteld dat het woord « verderzetting » tot in den treure wordt herhaald. Inderdaad, zoals ik eerder al stelde, deze Regering verschilt in weinig of niets van de twee voorgaande en ze is dan ook vast van plan het vroegere nefaste beleid gewoon voort te zetten. Ze zal de veiligheidscontracten « verderzetten »; ze zal de wijkcontracten « verderzetten »; ze zal de handelskerncontracten « verderzetten ».

De veiligheidscontracten worden, ondanks het feit dat zelfs de heer Picqué moest toegeven dat ze de criminaliteitscijfers niet kunnen doen dalen, rustig gehandhaafd. Dat het hier om bijna een half miljard gaat, een substantieel bedrag dat werkelijk tot de verhoging van de veiligheid zou kunnen bijdragen, kan de Regering niet deren. Ik ben zo vrij de heer Picqué, toenmalig minister-president, te citeren die ter gelegenheid van een persconferentie over de veiligheidscontracten op 6 april 1998 zei: « Ik heb er bij de opstelling van de criminaliteitsstatistieken en ook onlangs bij de gebeurtenissen in de Kuregem-wijk in Anderlecht, aan herinnerd dat er geen doeltreffend beleid op sociaal, inschakelings- opleidings- of ruimtelijk ordeningsvlak gevoerd kan worden en geen initiatieven genomen kunnen worden voor het onthaal van nieuwe inwoners, als de overheid geen basisveiligheid kan waarborgen ».

Welnu, deze basisveiligheid zal er niet komen door meer investeringen in de zachte sector. Het grote deel van de middelen wordt ingezet voor al die straathoekwerkers, overlegassistenten, sociale en sportieve animatoren en noem maar op, uit de zachte sector. Hoeveel straathoekwerkers er nu in Brussel rondlopen, kan niemand zeggen. Voeg daarbij de stadswachten en iedere hoek van de Brusselse straten kan bijna worden bemand.

Desalniettemin hebben we uit de recent vrijgegeven criminaliteitscijfers weeral moeten leren dat de criminaliteit in Brussel blijft stijgen. Sommige parlementsliden maken er zich gemakkelijk vanaf door valse vergelijkingen te maken met steden als Parijs, New York of Londen. Die vergelijking gaat eigenlijk niet op, want dat zijn wereldsteden. Bovendien slaagt men er in New York tenminste in om de criminaliteit te doen dalen, niet door de aanpak van de fluwelen handschoenen, maar door een kordate aanpak. Overigens zullen de Brusselaars in die

manklopende vergelijkingen geen soelaas vinden. De heer Picqué zei terecht op de persconferentie dat «veiligheid voor de Brusselaars de eerste zorg is». De Brusselaar die wordt bestolen, aangerand, aangevallen of verkracht, heeft er geen boodschap aan dat er in andere steden van de wereld ook criminaliteit woekert. Hij schreeuwt om een afdoende aanpak van de criminaliteit in Brussel. Hij moet echter met mij vaststellen dat deze Regering niet overloopt van enthousiasme — dat blijkt uit het regeerakkoord — en dat zij er niet in slaagt een behoorlijk beleid op het getouw te zetten inzake de criminaliteitsbestrijding. De Regering leert blijkbaar niet uit de fouten van het verleden, aangezien zij halsstarrig vasthoudt aan de massale investeringen in zogenaamd preventiebeleid, dat geen noemenswaardige resultaten oplevert.

Wanneer de middelen voor de veiligheidscontracten onder andere worden aangewend voor de organisatie van rouwdiensten voor overleden Marokkanen, zoals burgemeester De Wolf van Etterbeek dat hier onlangs openlijk en zonder blikken of blozen op de tribune vertellen, dan breekt mijn klomp. Dan vraag ik u, mijnheer de minister-voorzitter, welke middelen er voorzien zijn voor de rouwdiensten van door vreemdelingenagressie vermoorde mensen van ons eigen volk. Welke middelen heeft het Gewest voor de families van die slachtoffers voor de rouwdienst ter beschikking gesteld?

**De heer Guy Vanhengel.** — Dit is schandelijk. U misbruikt twee dossiers die ik zeer goed ken en doet op een totaal misplaatste en degoutante manier aan politieke recuperatie. Dat wordt niet alleen door mij zo ervaren, maar ook door de bewoners van Evere en Schaarbeek waar die slachtoffers zijn gevallen. (*Applaus bij de meerderheid en de ECOLO-fractie.*)

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — U vindt dat schandelijk, omdat u het zeer pijnlijk vindt dat dit hier wordt gezegd. U weet immers zeer goed dat de Brusselaars het absoluut niet kunnen appreciëren dat middelen die geacht worden ingezet te worden voor de veiligheid, een totaal andere bestemming krijgen.

**De heer Guy Vanhengel.** — Ik gruwel van lijkenspikkers!

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — De beide families en kennissen van de slachtoffers zijn naar onze partij gekomen, omdat ze bij niemand anders gehoor hebben gevonden. Daarom juist klaag ik het feit aan...

**De Voorzitter.** — Mijnheer Lootens, wij bespreken thans de begrotingen. De namen van de betrokken families worden niet vermeld. Houdt u aan het onderwerp.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Ik onderstreep nogmaals dat die mensen bij ons zijn gekomen, omdat ze bij geen enkele andere overheid, bij niemand enige steun hebben gevonden. Dat is wat ik aanklaag, met name dat men blijkbaar met de middelen van de veiligheidscontracten wel Marokkaanse families helpt, hoewel dat niet onmiddellijk de bedoeling van de veiligheidscontracten is.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Vous défendez votre pain!

**M. Rudi Vervoort.** — Du pain rassis!

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Dames en heren, mag ik in dit verband nog herinneren aan het jammerlijke feit dat het Gewest een prachtige kans heeft verkeken om veel van de problemen die aan de basis liggen van de criminaliteitsbestrijding uit de wereld te helpen bij de octopus-akkoorden. Ik

citeer nogmaals de heer Picqué tijdens de persconferentie van 6 april 1998: «Vandaag dringt een gestructureerde supralokale samenwerking zich op door de evolutie van de misdrijven zelf en omwille van de veiligheidsproblemen die aangepakt moeten worden». Het besef dat er een eenheidspolitie moest komen, was er blijkbaar wel, maar de manifeste onwil van de 19 baronnieën om hun direct gezag over het politiekorps af te slaan, heeft dit in de weg gestaan. Niet weinig parlementsleden hier zijn daarvoor medeverantwoordelijk. Het is evenwel nooit te laat, mijnheer de minister-voorzitter, stappen in die richting te doen. Ik ben dan ook benieuwd om uw visie op deze aangelegenheid te leren kennen.

Dames en heren, ik sta even stil bij de afdeling 22, de coördinatie van het beleid van de regering, de externe betrekkingen en de gemeenschappelijke initiatieven. De collega's van mijn fractie zullen andere beleidsdomeinen commentariëren.

Zo moet ik onder meer vaststellen dat deze afdeling handig wordt aangewend om in feite meer middelen naar de ministeriële kabinetten te laten afvloeien. Aangezien ik redelijkerwijze mag aannemen dat in de begrotingsposten inzake de kabinetten middelen voor representatiekosten zijn vervat — de omvang ken ik niet, aangezien er geen toelichting is bij de afdelingen voor de kabinetten —, is het een handigheidje om van de promotie van Brussel een extra-item te maken waarlangs een niet onaardig aantal middelen naar de ministers vloeien.

Verder stel ik vast dat er een bedrag van 5,2 miljoen wordt besteed aan de VZW Brussels congress, die tot taak heeft Brussel als congresstad te promoten. Onvermijdelijk brengt dit mij terug tot mijn opmerkingen die ik de vorige vergadering naar voor heb gebracht, met name deze in verband met de poging tot het ontzeggen aan personen van hun grondwettelijk recht op vergaderen.

Eerst was er de poging om het congres van het Vlaams Blok niet te laten doorgaan. Een paar maanden geleden werd de Brussel-dag van de Bond voor Grote en Jonge Gezinnen geïmagineerd.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous répondrai; ne perdez pas votre temps.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Maar u hebt tijdens de vorige vergadering niet op mijn vragen geantwoord. U verplicht mij dus ze te herhalen. Ik hoop alvast dat u er enig belang aan zult hechten, want ik ben niet de enige die gestoord is door de gang van zaken. U was niet in de vergadering van het uitgebreid bureau waar daarover van gedachten is gewisseld. Ik heb alvast kunnen vaststellen dat alle aanwezige Nederlandstaligen verontwaardigd waren door de houding van een aantal lokale Franstalige potentaten die het grondwettelijk recht op vergaderen, niet alleen van het Vlaams Blok — daarvoor kan ik nog politieke redenen vinden — ...

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer Lootens, als wij iets te zeggen hebben in die zin, dan zullen wij dat wel zelf doen. Ik weet niet waarover u het hebt. U fabuleert maar wat over alle mogelijke thema's. Dat is de essentie van uw betoog.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — U was niet aanwezig. Uw fractiegenoot Vanhengel zou anders getuigen, want hij was wel aanwezig.

**De heer Guy Vanhengel.** — Die fractiegenoot verkiest ook zijn gedachten zelf te formuleren, dan die door u te laten verwoorden. Overigens, wat u daarover zal zeggen, is zeker niet juist.

**De Voorzitter.** — Mijnheer Lootens, in deze vergadering geeft de voorzitter het woord. Dit is geen plaats voor een dialoog onder parlementariërs over zaken die niets met het debat te maken hebben. U moet de parlementsleden niet ondervragen.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Feit is dat er in het uitgebreid bureau drie kwartier over deze aangelegenheid is gedebatteerd en dat ik daar kennis kon nemen van de standpunten. Feit is ook dat de Nederlandstaligen de spelletjes van een aantal potentaten beu zijn. Hun pogingen om ons het grondwettelijk recht op vergaderen te ontzeggen, komt ons de strot uit. Eerst heeft men geprobeerd het congres van het Vlaams Blok te verhinderen, wat ik nog kan begrijpen, omdat men, terecht, schrik heeft van deze politieke vijand. Maar wanneer de potentaten de Bond van Grote en Jonge Gezinnen en het Overlegcentrum van Vlaamse verenigingen die samen 800 000 Vlamingen vertegenwoordigen, viseren, dan kon hun houding op termijn wel eens de economische belangen van het Brussels Gewest in gevaar brengen. Ik ben er alvast van overtuigd dat ze in schril contrast staat met het doel Brussel te promoten als congresstad. Men moet weten wat men wil: wil men werkelijk de Vlamingen uit Brussel wegpesten. Dat staat haaks op de doelstelling van de VZW die Brussel als congresstad moet bekendmaken.

Mevrouw de Voorzitter, ik rond af. Het Vlaams Blok zal deze begroting niet goedkeuren. De Brusselaars hebben te kennen gegeven dat ze het anders wilden, maar er komt geen verandering. De Brusselaars hebben duidelijk laten verstaan dat ze een beter beleid voor hun stad wilden. De begroting toont manifest aan dat de Brusselaars op hun honger zullen blijven. Parafaserend op een verkiezings slogan die door een meerderheidspartij bij de verkiezingen van 13 juni jongstleden werd gehanteerd, besluit ik mijn betoeg: het Vlaams Blok zal tegen deze begroting stemmen, omdat Brussel beter kan. (*Applaus bij de Vlaams Blok-fractie.*)

**De Voorzitter.** — De heer Gatz heeft het woord.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, mijnheer de minister-voorzitter, mevrouw de minister, collega's, het onderhavig document bevat de eerste begroting van de nieuwe regeringsploeg en biedt ons na ongeveer zes maanden Simonet-I een eerste evaluatie, die niet definitief is en hoogstens tussentijds kan worden genoemd. Toch zijn er reeds een aantal beleidsaccenten waarover wij iets zinnigs kunnen zeggen.

Aangezien de begroting op het algemeen beleid van de Regering reflecteert, met andere woorden het beleid in al zijn facetten, zal ik mij niet beperken tot de begrotingsposten zelf. Collega Vanhengel zal straks de financiering van het Hoofdstedelijk Gewest toelichten en ik zal mij van de gemakkelijkere taak kwijten een antwoord te zoeken op de vraag wat met de middelen te doen als de financiering rond is. Ik heb het over enkele *capita selecta*, namelijk de stadsvernieuwing, de mobiliteit, de huisvesting en het milieu.

Vooraf wil ik in algemene zin kwijt dat het, mijns inziens, positief is dat verschillende regeringsleden in de korte periode dat ze minister zijn, reeds op het terrein zijn gegaan om rechtstreeks een dialoog aan te gaan met mensen en instellingen. Ik denk aan initiatieven van de minister-voorzitter, van staatssecretaris Hutchinson en allicht nog anderen. Het is volgens mij een essentieel onderdeel van een moderne democratie dat ministers zoveel mogelijk op het terrein aanwezig zijn en een directe dialoog aanknopen met de bestuurden. Ik zal dit aspect van het regeringsbeleid opvolgen en desgevallend een structureel initiatief nemen.

Wat de stadsvernieuwing betreft, vind ik het heel positief dat verschillende beleidsinstrumenten worden gebundeld. Meer dan vroeger lijken mij de instrumenten op mekaar te worden afge-

stemd. Bovendien stel ik met genoegen vast dat een aantal ervan meer middelen worden toebedeeld. Ik heb onder meer over de wijkcontracten, de stadsvernieuwing van de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij en de projecten die beantwoorden aan de doelstelling 2 van de Europese Unie. Daarbij mag ik evenmin — dit is vanuit economisch oogpunt bekeken — de handelskerncontracten, de verhoging van de middelen voor het aantrekken van buitenlandse investeerders en het doorgedreven havenbeleid waarbij planmatig ervoor gezorgd wordt van de haven een economische factor van belang in het Gewest te maken, vergeten.

Bij dit hoofdstuk heb ik nochtans een paar opmerkingen. Wanneer wij het hebben over stadsvernieuwing, moeten wij natuurlijk de moed hebben om de leegstand en de speculatieve leegstand in het bijzonder aan te pakken. Hierover staat trouwens een passus in het regeerakkoord en ik wacht het komende politieke jaar op een initiatief terzake van de Regering.

In dit verband vernam ik graag wat de rol is van de gewestelijke interministeriële afvaardiging voor stedelijke solidariteit, waarover ik kort voor de verkiezingen in een interpellatie heb gesteld dat ze ofwel moest worden bijgestuurd, ofwel afgeschaft om een aantal middelen beter te kunnen oriënteren. Naar verluidt blijft de GIASTS voortbestaan. Wat is nu het beleid terzake? Verandert er iets en hoe ziet de Regering de evolutie?

Een laatste bedenking bij het hoofdstuk stadsvernieuwing betreft het ontwerp van gewestelijk bestemmingsplan, waarvoor het openbaar onderzoek nu hangende is. Ik kan mij niet van de indruk ontdoen dat, ondanks dat er geen fundamentele wijzigingen zijn aangebracht aan het tweede ontwerp van gewestelijk bestemmingsplan, een aantal gebieden die in het eerste gewestplan als reservegebieden werden beschouwd en in het oorspronkelijk ontwerp van eerste bestemmingsplan als groengebieden waren ingekleurd, opnieuw reservegebieden geworden zijn in het tweede ontwerp.

Bovendien doet een nauwgezette lectuur vermoeden dat de druk van het economisch leven op de ruimtelijke ordening verhoogt. Ik beweer niet dat dit een probleem hoeft te zijn. Wij moeten streven naar een evenwicht tussen ruimtelijke ordening, de leefbaarheid van de stad voor haar bewoners en de economische factoren. Desalniettemin wens ik een eerste schot voor de boeg te geven. Het zou nuttig zijn dat de Regering, eens het openbaar onderzoek afgerond, het ontwerp nogmaals toetst op mogelijke perverse gevolgen. Mogelijkerwijs komen we hier uitgebreider op terug vanaf januari 2000.

Wat de mobiliteit betreft, heb ik in de toelichting gelezen dat onder meer de frequenties van de MIVB gevoelig zullen worden opgedreven. Wat ik niet heb gelezen, is hoe dat zal gebeuren, met welke middelen enzovoort. De verhoogde frequentie is inderdaad zeer belangrijk en komt niet alleen de pendelaars, maar ook de Brusselaars zelf ten goede, omdat het nu eenmaal een praktisch aspect is van hun leven.

Ik heb tevens vastgesteld dat de Regering de gewestelijke fietsroutes verder wil uitbouwen. Zij mag echter niet vervallen in het voluntaristisch idealisme van de voorbije legislatuur. Wij hebben toen met groot enthousiasme een resolutie terzake goedgekeurd. Als wij echter zien dat na enkele jaren amper twee fietsroutes werden gerealiseerd, vraag ik mij af welke realistische timing de Regering vooruitschuift om haar plannen terzake waar te maken.

Het gewestelijk expressnet is ook ter sprake gekomen in de begrotingsdiscussies. Ik heb de indruk dat de problematiek tot nu toe vrij algemeen werd benaderd, terwijl we toch weten dat er een doorbraak is, met name dat de federale Regering middelen wil vrijmaken om het voorstadsnet op enkele jaren tijd te realiseren. Graag vernam ik wat er dit jaar nog in het Hoofdstedelijk



Gewest zelf zal gebeuren om toch enig perspectief te hebben, wel wetende dat dit project niet alleen afhangt van de gewestelijke Regering.

Met genoegen heb ik ook vastgesteld dat de klantgerichtheid van de MIVB zal verbeteren. Vorige legislatuur heb ik aan de toenmalige bevoegde minister Hasquin naar aanleiding van de invoering van de ISO-norm, een kwaliteitsnorm die almaar vaker ook in overheidsbedrijven wordt vooropgesteld — dat is een goede zaak —, een schriftelijke vraag gesteld of onder klantvriendelijkheid ook de dienstverlening in de taal van de klant werd verstaan. Hoewel hij daar positief op antwoordde, moet ik herhaaldelijk vaststellen dat dit in de loketten waar tickets verkocht worden, een probleem is en blijft. Als men woorden als klantvriendelijkheid in de mond neemt, dan moet men dit ook volledig waarmaken. Dat lijkt mij normaal voor een particulier bedrijf, net zoals voor een modern overheidsbedrijf.

Positief is uiteraard ook de beslissing van de Regering om gevoelig te investeren in de veiligheid van het openbaar vervoer.

Huisvesting is een derde hoofdstuk dat ik even kort wil belichten. Met plezier stel ik vast dat voor het tweede opeenvolgende jaar de kredieten voor investeringen, voornamelijk voor renovatie — voor nieuwbouw is er helaas nog geen geld — omhoog gaan. Dit is hoogst noodzakelijk, want ondanks dat vorig jaar daartoe een plan is opgestart, bieden nog te veel sociale woningen ondermaatse huisvesting aan Brusselaars.

Het zou mij interesseren te weten welke timing de Regering zichzelf oplegt. Ik neem aan dat zij oordeelkundig de financiën verdeelt. Welke maatschappijen zullen als eerste worden gesubsidieerd? Wanneer denkt zij met de grootste renovaties rond te zijn?

Ik verheug mij erover dat een aspect van het regeerakkoord al vrij snel wordt uitgevoerd, met name de aanmaak van een centraal inschrijvingsregister in de sociale huisvesting, waarvoor vele Brusselaars u dankbaar zullen zijn.

Milieu is een vierde onderwerp dat in de begroting uitgebreid aan bod komt. Algemeen kan ik stellen dat, hoewel sommige aspecten voor kritiek vatbaar zijn, het Hoofdstedelijk Gewest sinds 1989 toch maar een echt milieubeleid tot stand heeft gebracht. Met de bouw van de waterzuiveringsstations noord en zuid zullen de inspanningen de komende jaren worden volgehouden.

Dit neemt niet weg dat er nog steeds een heet hangijzer bestaat, met name de verbrandingsoven in Neder-over-Heembeek. Natuurlijk is het lovenswaardig dat er ook een rookgaswasinstallatie werd geïnstalleerd en dat de bouw van een verbrandingsoven in Drogenbos voorlopig kon worden afgewend. Maar de prijs die wij ervoor zullen moeten betalen, is dat er meer afval zal worden verbrand in Neder-over-Heembeek. Dat is de logica der dingen en men moet nu eenmaal kiezen in de politiek. Wat alleszins moet worden gerealiseerd, eens het akkoord met de Vlaamse Regering rond is, is een onderzoek naar de gezondheid van de omwonenden. Ik neem mij voor de komende weken dienaangaande het nodige materiaal te verzamelen. De minister van Leefmilieu staat daar niet echt positief tegenover, maar ik en vele anderen wensen over dit thema het debat aan te gaan met het oog op de totstandkoming van de consensus.

Deze begroting kan algemeen positief worden beoordeeld. Sta mij toe nog enkele « horizontale » opmerkingen over het beleid van de Regering te formuleren. Ten eerste, vaak worden expliciete aspecten van een regeerakkoord niet uitgevoerd. Gelukkig ken ik nog geen voorbeelden wat het regeerakkoord van deze Regering betreft. Het gebeurt eveneens dat punten die niet in het regeerakkoord werden opgenomen — omdat het voor sommige onderhandelaars niet mocht —, toch vorm krijgen. Welnu, hier zou men van een embryonaal gewestelijk veilig-

heidsbeleid kunnen spreken. Bij een vorige debat over de veiligheidscontracten in de gemeenten is erop gealludeerd dat de veiligheidscontracten waarvoor de gemeenten structureel verantwoordelijk zijn, voor een eerste keer via de intergemeentelijke interpolitiezones zullen moeten worden gerealiseerd, waarmee wij eigenlijk uitkomen waar wij moesten op uitkomen, een begin van een gemeentegrenzenoverschrijdend veiligheidsbeleid. Misschien staan wij aan het eind van deze legislatuur veel verder dan dat er zogenaamd in het regeerakkoord kon worden opgenomen, omdat het Gewest strikt gezien terzake niet bevoegd is.

Ten tweede kan ik het communautaire aspect niet overmelden. In tegenstelling tot de vorige spreker beschrijf ik de werkzaamheden in de werkgroep onder leiding van burgemeester de Donnée als moeizaam en tegelijk hoopvol. Dat is trouwens broodnodig, omdat deze hopelijk tot een positief resultaat zullen hebben geleid wanneer wij hier opnieuw op de tribune de volgende begroting moeten bespreken, want dat zal nodig zijn. Een goede verstaander begrijpt wat ik bedoel.

Ook wat het taalhoffelijkheidsakkoord betreft, staan wij voor een cruciale fase. Twee jaar na het sluiten van het akkoord was er een evaluatie door de Regering beloofd. Ik heb vernomen dat we deze, zo hoop ik toch, in het Parlement in de loop van de maand januari zullen kunnen bespreken. In ieder geval is in het akkoord overeengekomen dat de contractuele personeelsleden die door een gemeentebestuur zonder de vereiste taalkennis destijds zijn aangenomen, na twee jaar het taalexamen hebben afgelegd en erin geslaagd zijn. Dat is voor ons een teer punt. Even belangrijk is evenwel dat de inspanningen worden voortgezet om de examens van de kandidaten meer in overeenstemming te brengen met de functie die zij daarna in de gemeente moeten uitoefenen. Met andere woorden, er moet een oplossing komen voor de stroefheid van het Vast Wervingssecretariaat, want anders komt de uitvoering van het taalakkoord op de helling te staan. Dit dossier moeten wij met de grootste omzichtigheid aanpakken. Wij komen daar zeker op terug.

Als filigram vermeld ik even dat ik onrustwekkende geruchten heb gehoord over onder andere de uitvoering van het taalkader bij de brandweerdienst. Wij hebben daar uitvoerig over gedebatteerd en ik zal de discussie vandaag niet heropenen. Wanneer men een kader heeft vastgelegd, dan moet dit op het terrein worden gerealiseerd, maar daar zou helemaal niets van in huis zijn gekomen. Wie daar vooral het slachtoffer van werd, zijn de Nederlandstalige brandweertui. Ik verwacht terzake geen allesomvattend antwoord. Desgevallend zullen wij ook hierop terugkomen.

Mevrouw de minister, leden van de Regering, collega's, deze Regering werkt, gelukkig, in een stabiel kader dan de vorige. Dat is ook weerspiegeld in de begroting. Dat het zo moge verder gaan. (*Applaus bij de meerderheid.*)

**De Voorzitter.** — Mevrouw Byttebier heeft het woord.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, als nieuw parlamentslid, als « groentje » maak ik graag eerst een praktische opmerking. We beschikten laat over de ontwerpen van begroting. Een aantal documenten werden pas in de commissie rondgedeeld. Het opstellen van een begroting met een nieuwe ploeg zal wel niet eenvoudig zijn. Voor het democratisch functioneren van ons parlement is laattijdigheid geen goede zaak. Kan de regering ons beloven dat het volgend jaar beter wordt?

Als kersvers lid van de nieuwe meerderheid zoek je in het ontwerp van begroting naar overeenkomsten met het regeerakkoord en met wat we zelf — SP, Agalev en onafhankelijken — in de aanloop naar de verkiezingen voor ogen hadden: een

Brussels beleid dat de toenemende dualiteit tegengaat, een stad waar het goed wonen is, waar iedereen een plaats heeft en zich kan verplaatsen, waar de kwaliteit van het leven en een gezond milieu belangrijk zijn.

In het regeerakkoord neemt de strijd tegen de duale samenleving, tegen sociale uitsluiting en voor de heropleving van achtergestelde wijken een belangrijke plaats in. In dezelfde lijn zien we dat ook de begroting initiatieven bevat voor projecten van sociale autonomie. In een betoog rond het protestedenbeleid tijdens een van de vorige plenaire vergaderingen pleitte ik reeds voor een parlementair debat over de verschillende initiatieven en programma's voor stedelijke sociale ontwikkeling. Vandaag sta ik nog altijd achter zo'n debat. Op die manier kunnen we op een doorzichtige wijze nagaan hoe het ene project op het andere kan aansluiten en waar de missing links zijn.

Concreet had ik graag geweten welke contacten er al gelegd zijn met de regeringscommissaris voor het Stedelijk Beleid in de hoop dat ook van die kant voldoende financiële impulsen komen voor de Brusselse economie in het algemeen en initiatieven voor laaggeschoolde werklozen in het bijzonder.

Inzake openbare werken en vervoer vragen we voor iedereen een plaats en voor iedereen de mogelijkheid om zich te verplaatsen. Dat is een expliciete keuze en staat met zoveel woorden in het regeerakkoord. Het hoofdstuk over openbare werken en vervoer is een van de betere uit het regeerakkoord met onder andere veel aandacht voor bovengronds openbaar vervoer. Toch hebben we bedenkingen. Het wegdek voor auto's moet goed zijn, zo lezen we, maar wat met de trambedding? De bevoegde minister pleit voor de «modernisering van de openbare ruimte, herinrichting van kruispunten, modernisering van verkeerslichten». Mogen we daarbij niet verwachten dat de leefbaarheid van de wijk centraal staat, ook voor de zachte en de mindervalide weggebruikers; dat er voorrang wordt gegeven aan het openbaar vervoer, bijvoorbeeld via verkeerslichtenbeïnvloeding? Alleen als aan die aspecten voorrang wordt verleend, zijn de geplande investeringen verantwoord. Het kan niet de bedoeling zijn dat het «auto-mobiel» zijn de mobiliteit van andere weggebruikers hindert.

Voor de aanleg van fietsroutes wordt 100 miljoen uitgetrokken. Dat is een stap vooruit. De SP! AGALEV-fractie zal erop toezien dat die middelen ook effectief worden gebruikt. Vorige jaren is het immers vaak gebeurd dat het budget voor fietsroutes niet helemaal werd gebruikt, en zelfs niet naar het volgende jaar werd overgedragen. Het verheugt ons dat de minister in de commissie gezegd heeft dat hij de aanleg van fietsroutes binnen een termijn van 4 à 5 jaar wil realiseren. Ik hoop dat hij beseft dat zulks 4 routes per jaar betekent. Ik zal ze graag — zoals route 13 — zelf infietsen.

Het samenwerkingsakkoord met de Federale Staat wordt op federaal niveau onderhandeld. Nochtans zou het nuttig zijn om een parlementair debat te wijden aan de doelstellingen die het gewest met dat samenwerkingsakkoord wenst na te streven. In het verleden kwam het federaal geld al te vaak ten goede van de privé-sector. Ik hoop dat deze keer andere politieke keuzes worden gemaakt, want keuzes moeten er worden gemaakt, niet alleen omdat het budget beperkt is, maar ook als signaal en stimulans voor de bevolking.

Wat het openbaar vervoer betreft, blijft de metro nog steeds de favoriet. Het regeerakkoord liet nochtans een nieuw geluid horen. Daarin is immers sprake van een betere verdeling van de budgetten ten gunste van een bovengronds net in het hele gewest. Volgens de begrotingsvoorstellen zou de metro worden doorgetrokken tot Erasmus en het sluiten van de ring zou gefaseerd gebeuren. Dat is immers een dure zaak. Een kilometer metro kost 15 keer meer dan een kilometer tram. Als we de prioriteit anders zouden leggen, zouden we ferm kunnen investeren

in frequenties en kwaliteit van het bovengronds openbaar vervoer.

Goede en betaalbare huisvesting is al jaren ons zorgenkind. In overeenstemming met het regeerakkoord worden in de begroting meer middelen dan vroeger uitgetrokken voor de verbetering van de woonomstandigheden van de Brusselaars. Bijzonder positief is dat de dotatie van het Woningfonds met meer dan 20% groeit. Het Woningfonds geeft de mogelijkheid om via kleinere projecten de sociale woningen over heel de stad te spreiden.

Daarnaast ligt meer dan vroeger de nadruk op renovatie van de bestaande huisvesting. Dat is een goede keuze. Huisvesting is ook meer dan stenen leggen. Er zijn mensen bij betrokken, in het bijzonder de huurders zelf. We zijn blij met de projecten die de sociale samenhang versterken. Er zijn meer middelen voor verenigingen die instaan voor het sociaal huisvestingsbeleid en voor inschakeling via huisvesting. De huurders kunnen partners worden als de overheid geld geeft voor beter wonen. Dat krijgt van SP! AGALEV goede punten. Het is een antwoord op onze keuze voor meer participatie van de Brusselaars. Bovendien zal dat soort huisvestingsbeleid initiatieven opleveren in andere beleidsdomeinen, bijvoorbeeld in de wijken, en dat is prima.

Minder positief is dat het aandeel van de begroting voor sociale huisvesting relatief niet toeneemt. De eerste aanzetten zijn goed, maar we verwachten dat sociale huisvesting binnen de totale begroting meer gewicht krijgt.

Wat monumenten en landschappen betreft, hebben we te maken met een ambitieus programma en een serieuze verhoging van de middelen waardoor monumenten en landschappen een volwaardig onderdeel van het beleid wordt. Dit is een goede zaak. Gedurende 10 jaar was het budget onvoldoende meegegroeit met het volume beschermde monumenten. Nu wordt hieraan verholpen.

Ook hier echter een aantal opmerkingen en vragen. Is er een budget voor het door de staatssecretaris aangekondigde Observatorium dat een belangrijke preventieve rol zou kunnen spelen? Waarom niet meer kredieten voor kosten die gemaakt worden voor de onteigening van beschermde panden en voor het uitvoeren van werken in de plaats van de eigenaars? De voorziene bedragen zijn duidelijk te laag, zodat van een dreiging en afschrikking geen sprake kan zijn.

In het algemeen worden te weinig middelen uitgetrokken voor de strijd tegen leegstand. In het regeerakkoord staat dat het Gewest de gemeenten wil bijstaan in hun strijd tegen verwaarlozing en leegstand van gebouwen, onder andere door subsidies voor de aankoop ervan. Als het de Regering menens is dan moet ze er ook voldoende geld voor uittrekken. Het cijfer van 73,5 miljoen is teleurstellend.

Voor leefmilieu, de groene dada, was het regeerakkoord vrij ambitieus. En dat wordt ten dele ook financieel vertaald. Zo krijgt het Brussels Instituut voor Milieubeheer meer middelen. De strijd tegen geluidshinder wordt opgevoerd. Een goede zaak. We weten dat lawaai voor de Brusselaars een belangrijke bron van ergernis is. Er is nu ook meer geld voor de aanleg, het onderhoud en de verwerving van groene ruimten. In 2000 zullen er in een aantal achtergestelde wijken nieuwe parken worden aangelegd. Concreet gaat het over de Hooikaai, de Gaucheret- en Dailly-kazerne. Die groene ruimten zullen ongetwijfeld de leefbaarheid van die buurten verhogen. Een tip: laat het liefst inheemse en zeker duurzame beplanting zijn.

Ook de middelen voor het Gewestelijk Agentschap voor netheid stijgen opvallend, evenals de dotatie aan de gemeenten voor netheid. Belangrijk daarbij is dat de toelage gekoppeld wordt aan het gewestelijk netheidsplan. Concreet betekent dit dat de gemeenten zich engageren om de bevolking te sensibiliseren

seren, het nodige personeel op te leiden en te motiveren, om op te treden tegen kleine milieuovertredingen en te kiezen voor een rationele aankooppolitiek. De gemeenten blijven autonoom beslissen, maar krijgen pas extra middelen op het moment dat ze zich inschrijven in het algemene netheidsbeleid. Dit overstijgen van het negentien keer naast elkaar werken, dit stroomlijnen van een duidelijk gewestelijk beleid, is voor ons zeer belangrijk.

Wat de groene ruimten betreft, was ik verbaasd te moeten vaststellen dat de uitgaven voor onderhoud van de federale groene ruimten die beheerd worden door het Gewest voor het jaar 2000 op meer dan 130 miljoen worden geraamd. Het Gewest doet dat werk voor de federale overheid voor een groot stuk dus gratis en voor niks. Bij de nota die de minister verwacht van het BIM met de precieze cijfers, komt hopelijk de correcte gevolgtrekking voor het federale niveau: betalen.

Toch een belangrijke kritische bedenking bij de begroting leefmilieu. Het regeerakkoord spreekt met zoveel woorden over afvalpreventie. Sinds de onderhandelingen is geweten welk belang wij daaraan hechten. In de begroting is hiervoor echter uiterst weinig geld ingeschreven. Slechts 15 miljoen gaat naar sensibiliseringscampagnes. Er wordt helemaal niet geraakt aan de distributiesector — al staat ook die actor vermeld in ons akkoord. Durft men dat niet? Ik was wel verheugd in de commissie te horen dat onze bevoegde minister de huidige Fost Plus-formule, net als wij, niet ideaal vindt. We kunnen hopen — verwachten — dat hogere politieke echelons beslissen afval aan de bron aan te pakken. Maar het zou toch verstandig zijn om nu al in Brussel van mensen, de industrie, de distributiesector in die richting te sturen. Willen we door andere Gewesten — ik denk aan Vlaanderen — in de gesprekken ernstig worden genomen inzake afvalbeleid, dan zullen we de ernst van onze afvalpreventie moeten bewijzen.

Wat energiebeleid betreft, staan we allesbehalve ver.

In het regeerakkoord staat als intentie « de uitvoering voortzetten van een beleid inzake REG (rationeel energieverbruik) in de openbare en privé-sector ». Het klinkt alsof we reeds een tijdje op de goeie weg zijn. Maar we hebben zelfs nog geen zicht op de diverse vormen van energieverbruik. Een stijging van het budget, zoals gepland voor 2000, is dus niet meer dan logisch. In deze embryonale fase is het een goede keuze het budget hoofdzakelijk te besteden aan voorlichtings- en sensibiliseringscampagnes. Subsidies die bijdragen tot de verwezenlijking van de doelstellingen inzake REG gaan al een stapje verder. Maar Kyoto en de beloftes die daar werden gedaan, liggen heel ver.

Misschien wordt van een regeringspartner niet zo'n hard betoog verwacht. Ik ga er evenwel van uit dat de Regering met een kritische, maar loyale partner een beter beleid kan voeren. Ik verwacht natuurlijk dat de regering zal ingaan op onze vragen en bedenkingen. Maar ik zeg hier alvast in naam van de SP!Agalev-fractie dat de Brusselse begroting die voorligt naar onze mening ernstig is en derhalve ons vertrouwen geniet. (*Applaus.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, je commencerai mon intervention par la division 12 « Equipements et déplacements ».

La forme tout d'abord.

Comme dans d'autres commissions nous avons reçu les documents en séance, nous avons reçu peu d'informations sur la STIB et surtout peu de réponses satisfaisantes de la part de M. Chabert; par contre les réponses de M. Delathouwer l'étaient.

Ensuite, la répartition des compétences.

Nous avons été étonnés de trouver 2 chapitres différents dans l'exposé des motifs: « travaux publics et déplacements » et « équipements et déplacements », correspondant aux 2 compétences de M. Chabert et M. Delathouwer: il y a parfois répétition, mais aussi tonalité ou même parfois contradiction, ce qui est plus grave.

Même si nous ne comprenons pas encore très bien la répartition des compétences entre M. Chabert et M. Delathouwer, nous devons bien constater que M. Chabert a tiré le gros lot budgétaire puisque M. Delathouwer ne dispose que de 4 articles budgétaires englobant une centaine de millions.

Si nous saluons le programme ambitieux et intéressant de M. Delathouwer, nous devons aussi regretter que malheureusement, ses compétences se limitent trop à des études: même si les statistiques du plan doivent être réactualisées, cela ne nécessite pas un nouveau plan: les citoyens sont saturés de plans de circulation différents: PRD, Pras 1, Pras 2, Iris 1, Iris 2, avec des moutures différentes: nous connaissons la situation, les problèmes et sûrement des pistes de solution: il est temps d'agir!

Quant au fond, j'ai analysé 7 politiques mais la ligne rouge que nous traçons, c'est que c'est un budget pro-métro et pro-voiture.

Dans la déclaration gouvernementale, 2 objectifs nous avaient satisfaits:

1. En ce qui concerne la mobilité, une attention particulière sera portée aux transports en commun en synergie avec les autres modes de transport.

2. En ce qui concerne le métro, le bouclage sera réalisé dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tout en veillant à améliorer la répartition des budgets en faveur des réseaux de surface dans toute la Région.

Nous devons malheureusement constater que les augmentations de budget se retrouvent surtout dans les transports privés, qui connaissent une augmentation de 25% (2,199 à 2,754 milliards) pour seulement une augmentation de 0,9% pour les transports publics (12,6 à 12,72 milliards).

J'en arrive au budget pro-métro.

Pour les transports publics, il y a clairement une priorité pour le métro. En investissements sur 1,8 milliard, 1,5 milliard est consacré au métro: réparation Erasme, bouclage.

Le ministre l'a répété 2 fois en commission: « le bouclage de la petite ceinture est primordial à court et à moyen terme »; si l'objectif politique est de réaliser à la fois Erasme et de commencer le bouclage, le rééquilibrage en faveur du réseau de surface est impossible: quand on sait qu'1 km métro coûte 4 milliards pour 200 millions de km tram, les calculs seront vite faits! Il est intéressant de rappeler que le métro ne constitue que 6% (en longueur de lignes cumulées) pour 30% pour le tram et 63% pour les bus.

Pour la STIB, par rapport au budget initial 1999, le budget 2000 (soit 10,45 milliards) constitue une baisse.

Même si le ministre explique cette baisse parce que la première tranche de la dotation mensuelle a été inscrite sur le budget 1999, il n'en reste pas moins qu'une comparaison avec les années antérieures fait apparaître que la dotation à la STIB en 2000 est inférieure à la dotation inscrite au budget de 1997.

Pour les voyageurs à mobilité réduite, les projets sont minimalistes puisque le ministre ne prévoit pour l'instant que l'accessibilité du métro Maelbeek. C'est nettement insuffisant. Les bonnes intentions ne suffisent pas.

C'est aussi un budget pro-voiture. Pour les transports privés, les tunnels se paient la part du lion. Quatre postes du budget concentrent l'essentiel des hausses qui interviennent dans les crédits d'ordonnancement bénéficiant aux transports privés, tous en lien avec l'équipement électrique et électromécanique: ils passent de 418 millions en 99 à 906 millions en 2000: tout cela pour l'équipement des tunnels, leurs éclairage, ventilation et techniques d'informatisation.

Y a-t-il une réelle priorité pour les voiries des quartiers défavorisés?

Les dépenses relatives aux voiries régionales, suite notamment à la reprise de voiries communales, ont augmenté (de 540 à 715 millions); les fiches techniques font référence à «un effort de modernisation et de sécurisation des quartiers dits défavorisés»: Les réalisations de 99 faites ou à prévoir ne concernaient pas vraiment des quartiers défavorisés: carrefour Louise/Lloyd, trottoirs place stéphanie, carrefour avenue P. Hymans et avenue de Tervueren. Nous avons interrogé le ministre sur les travaux projetés dans les quartiers défavorisés en 2000, il ne nous a pas répondu.

Par ailleurs, que faites-vous des 2,580 milliards de l'accord de coopération?

Le budget «accord de coopération» n'est pas précisé; nous avons, parce que nous avons insisté, reçu des propositions, mais non budgétées et sans ordre de priorités parmi celles-ci se retrouvent le bouclage de la petite ceinture, le tunnel Otan et une passerelle pour cyclistes au dessus du canal. Il n'y a aucune priorité dégagée dans cette liste; le seul élément positif concerne une augmentation pour les quartiers en difficultés, mais sous quelles formes, on n'en sait rien! Nous réclamons un débat parlementaire sur les orientations et objectifs défendus par le Gouvernement avant que les décisions ne soient prises au fédéral.

Quant aux sentiers de l'Europe!

Même si nous avons critiqué sous la précédente législature les montants et les priorités accordés par M. Hasquin aux prestigieux sentiers de l'Europe, nous constatons aujourd'hui que le soufflé de M. Hasquin retombe bien bas puisque le budget 2000 ne reprend que 13 millions alors qu'à l'initial 175 millions étaient prévus. Même si le ministre a précisé que 150 millions étaient prévus dans l'accord de coopération — encore une justification en plus de la nécessité d'un débat sur ces accords de coopération —, il semblerait que ces sentiers restent à l'état d'études!

Allons-nous assister à un véritable démarrage des itinéraires cyclables régionaux?

Les ICR sont bien repris avec 100 millions inscrits au budget, mais le problème c'est que le Gouvernement ne parvient jamais à les dépenser et donc n'ajoute jamais d'argent l'année suivante. Nous vous laissons cependant le bénéfice du doute sur ce dossier jusqu'à l'année prochaine. Enfin, au moins un point positif: on va enfin draguer le port de Bruxelles!

La dotation passe de 250 à 307 millions et à partir de 2000, l'objectif est d'engager 100 millions par an; nous sommes également satisfaits d'entendre que les permis pour la plateforme multimodale ont été délivrés.

Quant à la politique de l'énergie, elle est trop frileuse.

Le budget passe effectivement de 54 à 60 millions — même crédit que M. Chabert pour la représentation étrangère — mais peut-on avoir une réelle politique de l'énergie en Région bruxelloise avec 60 millions? Nous en doutons. Il suffit de comparer ce budget à celui de la Région wallonne où la division «Recherche» s'élève à 623 millions, et à 470 millions si l'on

enlève la recherche consacrée à l'énergie. Même si ce budget wallon est plus élevé que le nôtre, 60 millions ne suffisent pas.

La seule augmentation concerne en fait les 12,5 millions consacrés à la promotion de l'URE, l'utilisation rationnelle de l'énergie et plus particulièrement les misérables petits 4 millions réservés à la promotion du chapitre 5 du RRU relatif à l'isolation thermique. Ce montant est tout à fait insuffisant pour provoquer un changement de comportement chez les professionnels du secteur. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Roelants du Vivier.

**M. François Roelants du Vivier.** — Madame la Présidente, chers collègues, d'emblée, avant d'aborder certaines politiques et éléments particuliers du budget qui nous est proposé, je souhaiterais insister, monsieur le ministre-président, au-delà de la jeunesse de ce Gouvernement que vous incarnez avec tant d'authenticité, sur la nécessité pour votre équipe de mieux respecter l'institution parlementaire à l'avenir.

Car, quelles que soient l'amitié et la confiance que j'ai en vous et envers votre Gouvernement, monsieur le ministre-président, vous c'est vous et nous c'est nous. Nous, c'est le pouvoir législatif qui, pour exercer convenablement son droit de contrôle de l'exécutif, doit pouvoir le faire dans des conditions décentes. Aucun parlementaire, fût-il le plus fidèle laudateur de la majorité, ne se plaît pas à travailler au pas de charge, sans avoir le temps suffisant pour lui permettre d'examiner les documents budgétaires volumineux qui contiennent les autorisations de dépenses pour l'année civile qui s'annonce.

Bref, en un mot comme en cent, les délais d'examen du budget doivent impérativement être rallongés par rapport à la situation vécue cette année. Il y va véritablement, madame la Présidente, de la crédibilité de l'institution parlementaire. Je souhaiterais dire cela avec force aujourd'hui, pour ne pas avoir à le répéter à l'occasion du prochain exercice budgétaire.

J'en viens aux politiques financées par le budget régional. Je passerai en revue successivement les politiques des relations extérieures, du commerce extérieur de l'environnement et de l'informatique.

En ce qui concerne la politique des relations extérieures de notre Région, je me réjouis d'un certain nombre d'inflexions annoncées par la ministre compétente. Mais d'abord et avant tout, c'est l'augmentation substantielle des moyens accordés à cette politique qui retient l'attention. Bruxelles et son million d'habitants ont des intérêts à défendre, que ce soit sur le plan bilatéral ou multilatéral: cela doit se faire avec des moyens correspondants, et cela doit se faire selon une vision d'ensemble que, lors des deux précédentes législatures, j'ai réclamé en vain.

La politique extérieure de notre région donne en effet trop souvent l'image d'un patchwork, de la dispersion des efforts, sans colonne vertébrale autre que des lieux communs tels que la nécessité d'entretenir des liens étroits et positifs avec les institutions européennes.

C'est pourquoi je vous engage, madame la ministre, à déposer au Parlement une note de politique extérieure qui fonde dans ce domaine la démarche du Gouvernement et permette au Parlement d'exercer convenablement son rôle de contrôle des actes du Gouvernement.

Je note d'ores et déjà avec intérêt le recentrage de l'action régionale sur les relations bilatérales et multilatérales susceptibles d'apporter un plus à la Région. Dans le passé, de très nombreux accords de coopération et d'amitié ont été conclus, sans qu'ils aient été suivis d'applications concrètes. C'est une

perte de temps et d'argent. Je vous remercie d'informer prochainement le Parlement du choix que vous opérez dans cet ensemble d'accords.

Pour ce qui concerne nos relations avec les institutions européennes, j'ai noté avec intérêt le souci qui est le vôtre et celui du ministre-président, de repenser l'utilisation du montant de près de 28 millions accordé au Bureau de Liaison Bruxelles-Europe. Il est temps de s'orienter, loin des jeux de rôle dont le BLBE s'est fait le spécialiste, vers un partenariat Bruxelles-Europe qui renforce notre influence dans le cadre des institutions européennes et engage ces dernières à investir dans leur capitale. Enfin, je vous rappelle que sur les quelque 150 000 ressortissants européens présentés à Bruxelles, 130 000 ne sont pas des fonctionnaires. Ils méritent aussi de notre part un traitement approprié, notamment en matière d'accueil.

Problématique proche de celle des relations extérieures, le commerce extérieur doit aussi connaître une évolution qualitative. Les débats que nous avons eus à cet égard en commission laissent augurer une approche plus rigoureuse que celle du passé, que ce soit en termes de base de données et de statistiques, ou en termes de répartition des attachés commerciaux. J'ai noté avec intérêt que le Parlement recevra à nouveau en janvier 2000 l'ensemble de nos attachés commerciaux, ce qui, quelques mois après la crise de la dioxine, nous permettra de faire le point et de vérifier la pertinence de certains choix. Je reste convaincu de la nécessité d'octroyer à nos attachés commerciaux un véritable statut *ad hoc*, afin de les fidéliser et de les inciter à l'excellence.

En ce qui concerne les bases de données sur le commerce extérieur bruxellois, à propos desquelles vous avez reconnu que tout reste à faire, je ne doute pas que ce sera, en début de législature, une tâche prioritaire. J'espère, dans ce domaine aussi, que le Parlement sera informé au fur et à mesure de l'évolution des connaissances de manière à nous permettre d'entreprendre avec vous une réflexion permanente sur les choix à opérer dans un domaine si important pour la prospérité de notre région.

Et, monsieur le ministre du Commerce extérieur, puisque vous avez dans vos compétences également l'environnement, je m'en voudrais de ne pas saluer l'effort budgétaire annoncé en matière de propreté publique. Dix-neuf communes n'ont, il faut le constater, pas réussi à relever ensemble le défi de la propreté à Bruxelles. La Région en tire, logiquement, les conséquences. Par une démarche contractuelle, vous incitez les communes à s'inscrire dans une action coordonnée, afin que des subventions régionales conduisent à la meilleure efficacité. Très rapidement, les bruxellois vont pouvoir constater le changement, et dès lors, tant la région que les communes y trouveront leur compte.

Encore un mot, relatif aux compétences croisées du ministre-président et de madame Neyts : la révolution informatique est en marche. Bruxelles ne peut se contenter, dans ce domaine, d'un rôle de suiveur. Il nous faut développer une politique ambitieuse en matière de nouvelles technologies de l'information. Nous disposons d'un instrument précieux à cet égard, le CIRB. Donnons-lui toutes ses chances, que ce soit en termes de gestion ou de prospective. Veillons aussi à rencontrer dans les meilleurs délais le défi d'un réseau régional à large bande, qui profitera certes aux pouvoirs publics, mais également à l'ensemble des bruxellois. Bref, en un mot comme en cent, l'effort entrepris en matière informatique doit être poursuivi et surtout, singulièrement amplifié : cela devra se manifester notamment à travers les budgets à venir.

Enfin, je voudrais évoquer la question de fond posée par la pratique proposée aux articles 38 (ancien article 39) et 41 (article 41 bis inséré par amendement du Gouvernement) du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000 qui habilite, d'une part, l'ORBEM et la SLRB à utiliser, à concurrence d'un montant à fixer par le Gouvernement, leurs soldes budgétaires

des années antérieures, et d'autre part, le Port de Bruxelles à en faire de même mais cette fois sans limite fixée par le Gouvernement.

Je rappelle que ces organismes d'intérêt public sont des organismes de type B et donc, que les dispositions qui leur sont relatives ne devraient pas se retrouver sous le titre IV : Dispositions relatives à la section II : Organismes d'intérêt public de la catégorie A.

Le fait de laisser les articles 38 et 41 dans cette partie appelée titre IV : Dispositions relatives à la section II : Organismes d'intérêt public de la catégorie A entretient en réalité l'amalgame, que je déplore, entre les pararégionaux de type B et ceux de type A.

En effet, une des différences fondamentales entre les pararégionaux de type A et de type B consiste dans le fait que les budgets des organismes de type A sont approuvés par notre assemblée tandis que les budgets des organismes de type B doivent seulement nous être communiqués (art. 3 de la loi du 16 mars 1954) en annexe à la justification du budget général des dépenses.

Je n'apprendrai rien à personne en précisant que les budgets des pararégionaux de type B n'ont d'ailleurs, ces dernières années, quasi jamais été joints à temps en annexe à la justification du budget général des dépenses; ce que la Cour des comptes a déjà déploré à plusieurs reprises.

La question de fond posée par la pratique proposée aux articles 38 et 41 du budget général des dépenses est donc évidente : si pour des pararégionaux de type A le législateur, par son vote sur le budget général des dépenses et, partant, sur les dispositions qui concernent ces pararégionaux tels que les articles 30, 31, 33, 34 et 35, est en mesure de constater non seulement la hauteur de l'utilisation des soldes mais également, via le budget du pararégionaux de type B.

En effet, aucune disposition du budget général des dépenses que le législateur est amené à voter ne reprend la hauteur des recettes et des dépenses des pararégionaux de type B; et la pratique, je le rappelle, consiste à ce que nous ne disposions quasi jamais du budget des pararégionaux de type B au moment du vote sur le budget général des dépenses du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette année, le document officiel reprenant les budgets des pararégionaux de type B ne nous était d'ailleurs toujours pas parvenu le 8 décembre 1999 et, à ma connaissance, le budget de l'ORBEM n'a été distribué qu'en commission des Affaires économiques.

De plus, je rappellerai que les dispositions de l'article 38 avaient été introduites lors de l'ajustement 98 et du budget 99 lorsque le Gouvernement s'était rendu compte que le Conseil supérieur des Finances dans son rapport annuel 1998, disposait que, je cite : « conformément au principe de la neutralité intertemporelle, les recettes budgétaires attendues en provenance de l'utilisation des soldes budgétaires non utilisés des organismes pararégionaux n'ont pas été prises en compte pour la fixation du déficit global sur base corrigée » — fin de citation — aggravant, par là même, ce déficit.

A l'époque, un des collaborateurs de votre prédécesseur, madame la ministre, nous avait donc expliqué que la disposition de l'article 35 (réplique de l'article 38 du budget général des dépenses 2000) reprise dans le budget 1999 servait donc à compenser le fait que l'on ne pouvait plus mettre en recettes un remboursement d'excédent budgétaire venant d'un pararégional de type B et la technique suivie était donc de réduire la subvention des pararégionaux de type B et de leur permettre d'utiliser à due concurrence leurs soldes budgétaires.

Cette technique, si elle avait été totalement suivie, devrait donc entraîner à l'article 38 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000 une limitation de l'utilisation des soldes à due concurrence de la réduction de la subvention qui a été décidée, ce qui n'est pas le cas puisque l'on confie au Gouvernement et non plus au Parlement, le soin de fixer la limite d'utilisation des soldes.

De plus, l'article 41, inséré par un amendement du Gouvernement, et présenté en toute dernière minute en commission des Finances alors même que nous avons déjà exprimé notre réprobation par rapport à la technique que je viens de vous exposer, stipule que pour l'un des pararégionaux de type B, en l'occurrence le Port de Bruxelles, le Gouvernement n'intervient même plus dans la fixation du solde utilisable par celui-ci.

L'article 41 crée ainsi un amalgame complet entre des dispositions telles que les articles 39 et 40 qui concernent des pararégionaux de type A et dont, je le rappelle, nous sommes en mesure, par le vote du budget général des dépenses, de constater non seulement la hauteur de l'utilisation des soldes mais également, via le budget du pararégional de type A en question, les projets que cette utilisation permet.

Maintenir cet article 38 et insérer l'article 41, couplé à la pratique constante de la non-communication des budgets des pararégionaux de type B au Conseil de la Région bruxelloise revient donc à transférer aux organes de gestion des pararégionaux de type B une latitude totale, contraire à l'esprit même de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle des Organismes d'intérêt public.

Que les pararégionaux de type B aient des soldes budgétaires des années antérieures ne constitue pas un problème en soi. Que ces soldes soient inutilisables et ne servent qu'à générer des intérêts, je ne le conçois pas. Les deniers publics doivent servir aux politiques à mener et non à produire des intérêts. Mais surtout, que ces soldes soient utilisés sans aucune transparence vis à vis du législateur pose un réel problème de fond vis à vis des prérogatives du pouvoir législatif.

J'espère que vous veillerez à corriger cette disposition dès l'ajustement budgétaire 2000.

Voici donc, madame la Présidente, chers collègues, quelques réflexions, tant sur des politiques particulières que sur des éléments de technique budgétaire à forte connotation politique, qui auront complété l'intervention de mon collègue Marc Cools auquel je me joins pour apporter l'appui du groupe PRL-FDF au budget qui nous est proposé aujourd'hui par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la première chose qu'il convient de noter, c'est qu'à l'occasion du débat sur le budget 2000, on n'a guère pu faire émerger ce qui pourrait être des lignes politiques communes au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de mobilité. Les interventions et notes dans l'exposé général du budget de M. Chabert et de M. Delathouwer ne sont manifestement pas encore coordonnées. De temps en temps, il y a donc des redites et des contradictions. Une des questions évoquées à cet égard est celle de savoir quelle est exactement la volonté du gouvernement en termes de nouvelles études pour la réalisation soit d'un nouveau plan Iris, soit pour la mise en œuvre du plan Iris adopté par le parlement dernier, qui couvre normalement la période 1999-2005.

Si le PSC admet qu'il est nécessaire qu'il y ait un volet «déplacements» dans le nouveau PRD, nous estimons qu'il

convient d'abord d'assurer l'arbitrage nécessaire pour la mise en œuvre du plan Iris actuel. Ce qui n'a manifestement pas été réalisé par le gouvernement précédent. Le plan approuvé est d'ailleurs à notre avis incomplet puisqu'il ne comporte pas la projection budgétaire annoncée comme faisant partie intégrante du plan Iris. Le gouvernement n'a à ce jour pas précisé à quel moment il sera procédé à cette programmation, ni même s'il compte y procéder un jour! Or, ce qui apparaît de manière évidente dans cette part du budget consacrée à la politique de l'infrastructure, c'est que l'on n'a toujours pas opéré de choix clairs.

Deuxièmement, nous avons également regretté de ne pas disposer d'informations quant à la teneur des projets défendus par le gouvernement bruxellois dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral. Et à cet égard, nous avons rappelé qu'il y avait une situation de plus en plus intenable dans la mesure où ce programme d'utilisation des crédits pour l'accord de coopération ne fait l'objet d'aucun contrôle parlementaire. Ni au niveau bruxellois, ni au niveau de l'Etat fédéral. A un endroit comme à l'autre, on annonce rituellement qu'il n'est pas encore possible de discuter de ce budget puisque les négociations sont toujours en cours.

Puisque la volonté de tous les partis est d'assurer progressivement une augmentation des crédits consacrés à la mise en œuvre de cet accord de coopération, cette situation qui était déjà difficilement tenable avec des crédits tournant autour des deux milliards, deviendra totalement inexplicable lorsqu'un jour — nous l'espérons — cet accord de coopération sera financé à hauteur de 10 milliards par l'Etat fédéral!

Ce que nous demandons, c'est que nous puissions disposer au moment de l'examen du budget non seulement des propositions qui sont faites par le gouvernement bruxellois quant à l'utilisation de l'accord de coopération ce qui permettrait d'une certaine façon de voir ces propositions entérinées par une assemblée parlementaire, donc être davantage soutenues dans le caucus de la négociation, mais également d'un document présentant de manière claire le cofinancement des projets qui sont mis en œuvre partiellement par l'accord de coopération et partiellement par le budget régional.

*(Mme Marion Lemesre, Vice-Présidente, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)*

*(Mevrouw Marion Lemesre, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)*

Troisièmement, ce budget donne l'impression que le retour de M. Chabert aux travaux publics c'est d'une certaine façon le retour à une gestion des travaux publics de la grande époque. Nous espérons que le ministre Chabert a bien pris conscience des évolutions qui se sont fait jour depuis la régionalisation par rapport aux types de projets mis en œuvre, par rapport à un aménagement plus urbain et, pour tout dire, moins autoroutier.

Ce qui illustre le retour à la grande époque c'est l'augmentation des crédits relatifs aux routes en regard des crédits consacrés aux transports publics. Et au sein de ceux-ci l'augmentation significative des crédits relatifs aux infrastructures lourdes par rapport aux crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal du service public de transport offert par la STIB. On ne voit d'ailleurs à ce sujet aucune annonce d'amélioration du service public sauf, et on peut s'en réjouir, sur le plan de la sécurité.

Le problème, c'est que pour voir clair dans les moyens mis à la disposition de la STIB, la chose est rendue particulièrement

malaisée du fait que le budget ajusté 1999 prévoit 13/12<sup>e</sup> de subvention alors que le budget initial 2000 ne prévoit que 11/12<sup>e</sup> de subvention pour le fonctionnement de la STIB. Cette situation est aussi à prendre en considération dans le déséquilibre potentiel de la projection 2001 de ce budget !

On peut aussi s'étonner de ce que le projet des Sentiers de l'Europe soit quasi passé par pertes et profits. Si nous avons régulièrement critiqué la manière dont le ministre Hasquin a organisé la réalisation de ce grand concours visant à réorganiser l'espace public dans le quartier européen, nous nous étonnons de ce que les propositions précises qui ont pour finir été retenues et qui correspondaient déjà aux études antérieures ne soient pas mises en œuvre.

En ce qui concerne la prise en charge par la Région des voiries transférées des communes, le Gouvernement précédent a organisé le transfert de nombreuses voiries communales à la Région. Lors des débats en commission, le ministre a d'ailleurs souligné que cela justifiait l'augmentation des crédits routiers et cette répartition plus élevée en faveur des crédits routiers par rapport à la situation passée.

Les communes s'interrogent sur la question de savoir si l'entretien et les réparations des égoûts situés sous ces voiries seront bien pris en charge par la Région. Une disposition a-t-elle été prévue et le cas échéant, le ministre peut-il m'indiquer sur quel budget l'entretien et la répartition des égoûts seront réalisés ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Moock.

**M. Michel Moock.** — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, dans ce premier budget suivant les élections, je m'attarderai à examiner la division 12 dudit budget, à savoir la partie concernant l'infrastructure et les communications.

La proximité des dernières élections et la date à laquelle elles ont eu lieu, nous ont amenés à être un tant soit peu bousculés lors de l'examen du budget en commission.

Cette situation a été la même aux différents niveaux de pouvoir, quels que soient les partis membres des majorités; ceci n'excuse pas cela mais peut-être était-il difficile de faire mieux.

Quoi qu'il en soit, nous demandons que pour les budgets à venir, un calendrier plus « humain » soit établi, en tenant compte que certains collègues sont également membres du Parlement de la Communauté française.

La lecture de statistiques et de chiffres n'étant pas ma tasse de thé, je me contenterai de commenter certaines options prises dans le budget division 12.

*(Mme Magda De Galan, Présidente,  
prend place au fauteuil présidentiel)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,  
treedt opnieuw als voorzitter op)*

La déclaration gouvernementale prévoit d'apporter une attention toute particulière aux transports en commun et qui dit transports en commun à Bruxelles dit surtout STIB.

On constatera qu'outre la dotation de fonctionnement de la STIB, se rajoute une dotation de 300 000 000 de francs destinée aux investissements pour l'amélioration de la sécurité des voyageurs et du personnel ainsi qu'à la réalisation du complexe

Vandermeeren, un dépôt tram/bus. Le dépôt sera réalisé en même temps que le bouclage de la ligne 2 du métro. Que l'on soit tenant ou non du métro lourd, le bouclage de la ligne 2 est une obligation à la fois pour améliorer la vitesse commerciale et afin d'entreprendre dès maintenant une liaison avec le futur RER. Les deux stations existantes sont distantes d'à peu près 200 mètres et la plupart des terrains appartiennent déjà à la STIB. En perçant le tunnel, cela permettrait d'avoir un double passage des rames. A l'heure actuelle, seul le métro est capable de transporter beaucoup de passagers à une vitesse convenable d'un point à l'autre de Bruxelles. Nous avons fait l'étude au sein de notre conseil communal. Nous sommes demandeurs.

Concernant le RER, la déclaration gouvernementale précise que le budget régional ne sera pas mis à contribution sauf en ce qui concerne l'éventuel aménagement du réseau de la STIB.

Le réseau SNCB et RER doit être financé par le fédéral. Il ne pourra plus à l'avenir être fait appel à l'accord de coopération. Cette décision est respectée par le Gouvernement.

Dans le cadre de l'accord de coopération avec le fédéral, il a également été décidé que les projets discutés seront intéressants pour les Bruxellois, et non plus des dépenses de prestige.

Si la sécurité passe par l'utilisation de matériel de surveillance et d'isolation des agents dans leur véhicule, il passe aussi et je dirai surtout par l'engagement de personnel complémentaire.

Le ministre se dirige vers du personnel de type « steward »; qu'en est-il de la présence d'un deuxième agent dans les véhicules ?

Qu'en est-il des agents en mezzanine ? Que faire pour ne laisser accéder aux véhicules que des passagers ayant d'une façon ou d'une autre payé leur trajet ?

Le Gouvernement veut également améliorer l'accès pour les moins valides, la déclaration gouvernementale précise que l'on s'engagerait également vers une meilleure accessibilité pour certaines catégories d'usagers, notamment via un système de tarif préférentiel, et une intégration tarifaire en alignant les tarifs sur ceux qui sont les plus sociaux. Cela ne se traduit pas encore dans le budget. Une amélioration des voiries et des infrastructures fera revenir des habitants à Bruxelles.

Je suis conscient que Rome ne s'est pas faite en un jour, mais nous sommes demandeurs d'un grand débat concernant la mobilité et tout particulièrement les transports en commun.

Votre budget est un bon début, il faut continuer.

La déclaration gouvernementale prévoit également qu'une attention toute particulière doit être apportée à ceux que l'on appelle communément les usagers faibles. En plus des 15 000 000 de francs d'investissements consacrés de manière spécifique en l'an 2000, on doit tenir compte des crédits d'investissements pour réaménagement de carrefours, de pistes cyclables, et pour la signalisation.

En ce qui concerne les cyclistes, le budget 2000 prévoit 75 000 000 de francs d'investissements. Gageons que dans le cadre d'un plan pluriannuel la réalisation des 18 itinéraires cyclables prévus dans le PRD sera achevée dans le courant de la législature.

La déclaration gouvernementale s'était également attachée à la reprise de certaines voiries communales par la Région, cela se trouve confirmé, même si dans certains cas, comme cela se passe à la limite de la commune où je réside, certaines difficultés demeurent, mais je suis d'accord pour dire que l'esprit de la déclaration est respecté et cela également en ce qui concerne le choix des quartiers qui ne sont pas tous défavorisés, mais le sont néanmoins majoritairement.

En ce qui concerne le transport rémunéré de personnes, taxis, il faut rappeler que ce type de transport doit entrer dans le système régional de transport. Il ne s'agit pas de subventionner un mode de transport privé, mais de développer le côté « transport public » du taxi.

Il va de soi que si, dans certains endroits, on peut favoriser le site propre « engazonné », dans d'autres, il faudra favoriser le site propre utilisable par les différents types de transports en commun, tels que trams, bus, taxis; et il faudra cesser de construire des sites « encailloutés » réservés aux seuls trams. Ceci aussi aura une influence sur la vitesse commerciale et sur la circulation des transports en commun.

Ce budget de début de législature présente des politiques qui nous paraissent favorables au développement d'une mobilité harmonieuse, moins difficile, à Bruxelles. Néanmoins, nous demeurerons attentifs à l'avenir à l'amplification de projets novateurs favorisant une meilleure adaptation de la ville à ses habitants.

Dans le cadre de la division budgétaire qui me préoccupe tout particulièrement, j'ai la conviction que les décisions prises vont dans le bon sens.

Je pense que si l'on veut un tant soit peu d'attention, il n'est pas actuellement nécessaire de commenter plus avant ladite division budgétaire, mais le groupe socialiste restera vigilant pour que la réalisation des engagements lors de la formation du Gouvernement régional soient respectés. (*Applaudissements.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Demol.

**De heer Johan Demol.** — Mevrouw de Voorzitter, bij het overlopen van de begroting van het Brussels Gewest zou ik mij over de afdeling uitrusting en verplaatsing kunnen verheugen. Bij nader toezien moet ik echter besluiten dat mijn tevredenheid van korte duur is. Blijkbaar wordt het nazi-regime dat we tijdens de Tweede Wereldoorlog hebben gekend, hier nog steeds in stand gehouden. Het is toch merkwaardig dat de overheid zich met van alles bezig houdt, behalve met haar eigen opdrachten. De afdeling uitrusting en verplaatsing maakt nog geen 25 % uit van de totale begroting en bovendien worden de middelen slecht besteed.

Minister Chabert heeft ons uitgelegd dat er weer vele miljoenen zullen worden besteed aan de aanleg van fietspaden. Hij vermeldde onder meer het Jules De Troozplantsoen, een plein waar de fietsers verondersteld worden tussen het drukke autoverkeer te rijden. Kortom een plein waar we nooit een fietser zullen zien. Brussel is geen fietsersstad. Daarvoor is Brussel veel te heuvelachtig. In de Wetstraat fietsen om half acht 's morgens, vaak in de plassende regen, is geen alternatief voor de auto. Mensen die veel klanten moeten bezoeken, kunnen zich in Brussel ook al moeilijk met de fiets verplaatsen. Ze kunnen toch niet bij een of andere klant vragen om een douche te mogen nemen. Fietsen zal in Brussel hoe dan ook een vrijetijdsactiviteit blijven. Fietsen kan alleen buiten het drukke verkeer en liefst op eigen bedding en vlakke wegen. Die mogelijkheid bestaat in het Brusselse.

Wat ook opvalt in de begroting is het veelvuldig gebruik van subsidies, ook in afdeling 12. Ik citeer er enkele: subsidies voor uitrustingen en verplaatsingen, voor studies van adviescommissies, voor verenigingen werkzaam op het vlak van mobiliteit van personen, voor de inrichting van de openbare ruimten, voor verenigingen die werken aan de modernisering van de openbare ruimten langs de gewestring, voor de bestrijding van vandalisme in het openbaar vervoer via de sociale begeleiders. Terloops gezegd, de nieuwe metrostellen die nu proefrijden, zijn al goed beklad door de taggers en gisteren zag ik een steward — een

werkloze of laaggeschoolde die een baantje heeft gekregen — met twee gsm's op zak. Vanuit de ervaring van mijn vorig beroep, vraag ik mij af hoeveel drugsdealers er onder die stewards zijn. Steward zijn is een handige manier om politiecontroles te ontlopen.

Met al de subsidies van afdeling 12 komen we al aan 100 miljoen. Het bezoldigd personenvervoer is goed voor meer dan 32 miljoen, en dat voor een geprivatiseerde sector. De heer Eric André, de wonderboy van de PRL-FDF-MCC, de *fourre-tout* van de politiek.

**M. Marc Cools.** — Le fourre-tout c'est vous.

**De heer Johan Demol.** — In de commissie heeft staatssecretaris André ons dus gezegd dat de taxi's 36 miljoen taksen moeten betalen. Enerzijds subsidieert de overheid die sector voor 32 miljoen, anderzijds int de overheid 36 miljoen taksen. Als we hem zeggen dat zulks niet te rijmen valt, is zijn antwoord dat het een dienst van openbaar nut betreft, net zoals de apothekers, de bakkers, de slagers, de grootwarenhuizen. Goed, waarom dan die ook niet subsidiëren? Persoonlijk ga ik vaker naar de slager en de bakker dan dat ik een taxi neem en dat zal ook wel het geval zijn voor de meeste Brusselaars. Waarom moet de overheid de spoetniks van de taxi's betalen? Op die manier zal de overheid nooit de belastingen kunnen verlagen. Had de PRL-FDF-MCC voor de verkiezingen geen verlaging van de agglomeratietaksen beloofd? Toen journalisten de heer André aan zijn verkiezingsbeloftes herinnerden, was zijn antwoord: *ça c'était la campagne électorale*. Tijdens verkiezingscampagnes mag er blijkbaar volop gelogen worden, zelfs met overheidsgeld, over Demol en het Vlaams Blok. Uiteraard als Demol aan de macht komt, zo werd gewaarschuwd, dan is er geen geld meer voor de vrienden.

In afdeling 15 betreffende de huisvesting hebben de meeste artikelen betrekking op subsidies, kredieten, solidariteitsteun, ontmoetingen en andere dotaties. Dat belet niet dat er in vele sociale woningen problemen zijn van schimmels, waterinfiltraties en gevaarlijke boilers.

Afdeling 17 van monumenten en landschappen krijgt de eerste prijs. Behalve de administratiekosten, zijn er alleen maar subsidiëringen. Ter attentie van de Nederlandstalige regeringsleden zeg ik dat alle gesubsidieerde verenigingen Franstalig zijn. Ik geef een paar voorbeelden: *Expérience photographique internationale des monuments* — zo'n naam geeft recht op geld — *Patrimoines et Cultures*, *Ville Art Nouveau*, enzovoort. Als er toch geld naar verenigingen moet gaan, dan ook naar de Nederlandstalige verenigingen. 36 jaar al in Brussel een tweetalige stad en nooit is de situatie van de Vlamingen er zo slecht geweest als vandaag. De Nederlandstaligen in de Regering laten de tweetaligheid verloren gaan om postjes te kunnen bekleden. Hadden ze eerder de tweetaligheid van Brussel opgeëist, dan moesten ze nu niet staan wenen om een minimale vertegenwoordiging van de Vlamingen in Brussel. Vlaamse ministers zijn bereid om vader en moeder te verkopen voor een ministerpostje om subsidies te kunnen rondstroomen. Ik begrijp waarom wij die de belangen van de belastingbetaler verdedigen, geen kans maken in de Regering. Het wordt het Vlaams Blok steeds moeilijker gemaakt, waardoor het democratisch deficit nog vergroot. Toch zullen wij de lastige pottenkijkers blijven die de beleidsvoerders geregeld aan hun plichten zullen herinneren. (*Applaus bij het Vlaams Blok.*)

**De Voorzitter.** — De heer Vanhengel heeft het woord.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mevrouw de Voorzitter, mijnheer de minister-president, mevrouw de minister, collega's, reeds herhaaldelijk heb ik naar aanleiding van vorige begro-



tingsbesprekingen in onze Assemblée gewezen op het structureel tekort waaraan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest lijdt.

Gelet op de korte spreektijd die mij is toegemeten en gezien de ernst van dit fundamenteel en recurrent probleem zal ik mij vandaag tot dit onderwerp beperken.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wordt sinds zijn ontstaan in 1989 gehinderd door een zware budgettaire handicap. De Algemene Toelichting bij de begroting van Ontvangsten en Uitgaven voor het begrotingsjaar 2000, meer bepaald de tabel op pagina 17, brengt deze handicap duidelijk in kaart.

Sinds 1989 hebben we de schuld van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zien stijgen van 49 miljard naar zowat 69 miljard in 1999. Onze gecumuleerde schuld wordt voor 2000 op 70 miljard geraamd. In 2005 zou ze 75 miljard bedragen.

Ik citeer letterlijk uit de Algemene Toelichting: «De totale schuld neemt toe, maar aan een lager tempo dan de ontvangsten en de uitgaven.» Inderdaad de schuldgraad daalt — en zou blijven dalen — om eindelijk 100% te bereiken in 2010. Reden tot juichen is er evenwel niet, want de eigenlijke schuld blijft door het structureel probleem stijgen.

Dat hoeft niet te verwonderen. En ik schrijf die schuldophoping ook niet toe aan onbesuisd beheer. Deze schrijnende situatie heeft alles te maken met het structureel begrotingstekort van ons Gewest; de «handicap», waar ik het bij het begin van mijn uiteenzetting over had.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is in 1989 zonder meer de dupe geworden van een financieringswet, waarbij Brussel nóg maar eens stiefmoederlijk werd behandeld door onderhandelaars met heel andere prioriteiten en politieke agenda's. Brussel werd en wordt onrechtvaardig bedeed, in verhouding tot haar bevoegdheden en haar nationale en zelfs internationale rol.

Met de korte riemen die ons, Brusselaars, werden gegund, hebben we de voorbije 10 jaar zo goed en zo kwaad als mogelijk geroeid.

Maar van een roeiboot met te korte riemen maakt men geen catamaran ...

Voormalig minister-voorzitter Picqué verwoordde het als volgt in zijn laatste regeerverklaring: «Het financieel doodbloeden van ons Gewest, met name door de specifieke lasten van zijn taak als hoofdstad, zou niet enkel dramatische gevolgen hebben voor de Brusselaars en in het bijzonder voor de meeste kansarmen, maar ook voor het evenwicht van de Federale Staat zelf.»

De vorige Brusselse regering had zich nochtans voorgenoemen om met de Federale Regering een akkoord te onderhandelen om in toenemende mate een beroep te doen op artikel 43 van de bijzonder wet betreffende de Brusselse instellingen. In datzelfde akkoord namen de Brusselse beleidsverantwoordelijken zich ook voor om «een compensatie te bekomen voor de lasten die worden veroorzaakt door het pendelverkeer».

Hiervan kwam spijtig genoeg niets in huis.

Wat laat liet toenmalig premier Dehaene, nota bene in de Anderlechtse Kuregemwijk, weten wel oren te hebben naar de financiële noodkreet van Brussel, maar verder dan dat kwam het helaas nooit ...

De huidige Regering herneemt de expliciete vraag naar meer middelen niet. Maar wie het regeerakkoord erop naleest, zal in de verschillende hoofdstukken wel vaststellen dat er dringend meer middelen nodig zijn op vele beleidsdomeinen.

Ik geef enkele voorbeelden.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest staat de komende jaren voor gigantische investeringen inzake de zuivering van zijn

afval- en regenwater. Deze investeringen mogen geenszins de tarieven van het Brussels water de hoogte injagen.

Met de noodzakelijke verdere uitbouw en verfijning van een degelijk openbaar vervoersnet zijn torenhoge investeringen gemoeid. De MIVB kijkt wel aan tegen een schuld van meer dan 13 miljard.

Het kan niet zijn dat de Brusselaars zwaarder worden belast dan de honderdduizenden pendelaars uit de rand. Wanneer men de concurrentiepositie van ons Gewest wil vrijwaren, zal men ook de fiscale druk op de Brusselaars moeten aanpakken.

De financiële situatie van heel wat Brusselse gemeenten ziet er alles behalve rooskleurig uit.

Ons Gewest is ontelbare monumenten rijk. Maar het onderhoud en de renovatie ervan overstijgen volkomen onze financiële mogelijkheden. Men denke hierbij maar aan de Basiliek van Koekelberg, het wereldbekende Atomium.

De herwaardering van kwetsbare stadwijken, het aanpakken van de zogeheten «explosieve» achtergestelde buurten en de bestrijding van stadskankers zijn in belangrijke mate een kwestie van budgettaire slagkracht. In het regeerakkoord staat overigens dat deze beschouwing in aanmerking moet worden genomen bij onderhandelingen met de federale overheid over het samenwerkingsakkoord. Ook wat de openbare netheid en het onderhoud van straten en pleinen betreft, is er nog veel werk aan de winkel.

Conform het regeerakkoord zal met trekkingsrechten van de COCOF en de VGC op de begrotingen van het Gewest een bijzondere inspanning worden gefinancierd ten bate van het Nederlandstalig en Franstalig onderwijs in het Gewest. Deze budgettaire inspanning is becijferd op 840 miljoen in 2000 en 1 miljard in 2001. Overigens sluit ik mij volledig aan bij de politieke beschouwingen van collega Vandenbossche wat dit betreft.

Ik haal ten slotte toch ook nog even aan dat Brussel als grootstad, waar men zich anoniem kan bewegen, een enorme aantrekkingskracht uitoefent op heel wat hulpbehoevenden, steuntrekkers, vluchtelingen en illegalen. Ook dit sociologisch fenomeen veroorzaakt uiteraard zware meerkosten.

Voor het structureel financieringstekort van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bestaan er nochtans haalbare oplossingen. Ik meen bovendien dat het moment politiek rijp is om ze met meer overtuiging dan ooit te bepleiten.

Een uitermate interessante studie van het Centre de droit public van de ULB en het Centre d'études régionales bruxelloises des Facultés universitaires de Saint-Louis, rijkt, mijns inziens, de oplossing aan.

Helaas kreeg deze studie nog niet de weerklink die ze verdient. De uitermate interessante scenario's van budgettaire reanimatie van het Gewest die hierin worden voorgesteld, worden overschaduwd door de electorale heisa in de aanloop naar «de moeder van alle verkiezingen».

Mag ik kort ingaan op deze studie en iets uitvoeriger op de voorgestelde alternatieve financieringstechniek?

Als meervoudige hoofdstad wordt Brussel geacht niet alleen een dienstverlening te verzekeren voor haar klein miljoen inwoners. Dagelijks doen ook zo'n 340 000 pendelaars op dezelfde dienstverlening een beroep. Men denke hierbij aan het openbaar vervoer, de brandweer, de medische hulpdiensten, de wegeninfrastructuur, de veiligheidsvoorzieningen, het onderhoud van straten en pleinen, afvalverwerking, waterzuivering, enz., kortom, een dienstverlening, waartoe 960 000 Brusselaars via

fiscale weg hun steentje bijdragen, maar waar dagelijks niet minder dan 1 300 000 mensen gebruik van maken.

In de studie wordt ook de inkomstenderving becijferd voor het Brussels Gewest door de vrijstelling van Europese ambtenaren van personenbelasting en de niet-inning van onroerende voorheffing op openbare gebouwen, alsook de meerkosten die ontstaan voor Brussel als administratief en politiek knooppunt.

Grosso modo wordt de som van deze bedragen, waarmee het huidige financieringssysteem voor Brussel geen rekening houdt, berekend op 18,4 miljard.

Welke oplossing reiken de auteurs van deze studie nu aan?

Met het antwoord op deze vraag raken we de kern van de zaak.

De oplossing is eigenlijk vrij eenvoudig. Naar het voorbeeld van de bijzondere behandeling die Duitsland zijn 3 stadsstaten, Berlijn, Bremen en Hamburg toekent, komt het erop aan om ook het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een waarheidsgetrouwe financiële compensatie toe te kennen voor de door haar te dragen lasten.

Welnu, in het Duits financieringsstelsel wordt er meer gewicht, namelijk 135%, toegekend aan de inwoners van de stadsstaten, waardoor Berlijn, Bremen en Hamburg bij de berekening van hun dotatie in verhouding tot de overige *Länder* per inwoner méér ontvangen.

Wanneer men de Duitse verdeelsleutel van 135% letterlijk toepast op het «stadsgewest» Brussel, dan zal dit een stijging van de nationale solidariteitsstussenkomst tot gevolg hebben. Die stijging wordt berekend op 18 miljard.

Dit bedrag komt ongeveer overeen met de globale meerkosten voor Brussel, die werden becijferd in de studie. Het extra-percentage van 35% toegevoegd aan het werkelijk Brusselse bevolkingsaantal van 100% klopt bovendien wonderwel met de wijze waarop de pendelaars zich verhouden tot de Brusselse bevolking, namelijk 350 000 tegenover 1 miljoen. Deze operatie houdt bovendien slechts een bijzonder summiere wijziging in van de bijzondere financieringswet, uiteraard met bijzondere meerderheid, en geen grondwetsherziening.

Collega's, ik ben ervan overtuigd dat het moment politiek rijp is om deze amendering van de bijzondere financieringswet te gaan bepleiten, waar ze moet worden bepleit, op het federaal niveau.

Nu de bijschaving van de financieringswet volop aan de orde is, nu vanuit Vlaanderen de roep naar meer fiscale autonomie weerklinkt, is het dan niet het uitgelezen moment om ook de Brusselse desiderata op tafel te gooien? Het is nu of nooit.

Het is nu aan de Brusselse Regering, hierin gesteund door het Brussels Parlement, om die uitdaging aan te gaan.

Het is nu aan de Brusselse Regering om onverkort en goed gedocumenteerd te laten weten aan de federale regering dat wij, Brusselaars, vragende partij zijn om eindelijk komaf te maken met de institutioneel-budgettaire blunder van 1989 die een historische onrechtvaardigheid is.

Want alleen zo kan Brussel hopen ooit te krijgen waar ze eigenlijk recht op heeft en waar deze stad dringend nood aan heeft om slagkrachtig de grootstedelijke problemen aan te pakken en op waardige wijze haar drievoudige hoofdstedelijke rol te vervullen.

Mevrouw de minister, na dit krachtig pleidooi om bij de herziening van de financieringswet onze rechten te laten gelden, rest mij nog de bevestiging dat wij uiteraard achter deze begroting staan en de correcte uitvoering ervan.

Omdat ik weet dat de interessante studie waarnaar ik heb verwezen, in de lade is verdwenen — ik kon de studie van geen enkel regeringslid krijgen toen ik ernaar vroeg —, heb ik een kopie meegebracht om ze u meteen te overhandigen, zodat u krachtig de eis van 18 miljard middelen, waarop wij recht hebben, op het federaal niveau goed zou kunnen verdedigen. (*Applaus.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Bastien.

**Mme Marguerite Bastien.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, je voudrais moi aussi, comme seule membre de mon groupe, émettre quelques commentaires sur l'ensemble du budget.

En ce qui concerne le premier feuillet d'ajustement — j'espère qu'il n'y en a pas un deuxième dans vos tiroirs —, je constate qu'il est soumis au Parlement en fin d'année, alors que le budget est quasi exécuté, en tout cas pour ce qui est des engagements, puisque nous sommes en décembre. Il est bon de rappeler que le budget est un acte législatif préalable. Il aurait dû être déposé avant le 30 avril 1999 et approuvé avant le 30 juin 1999.

Je sais qu'il y a eu des élections et qu'il est délicat d'ajuster un budget pour le Gouvernement suivant, mais entre juin et décembre, il y a de la marge. Cette ordonnance d'ajustement sera une simple régularisation d'engagements déjà effectués, et c'est l'un des motifs pour lesquels je ne la voterai pas.

En ce qui concerne le budget de l'an 2000, une première question que je me pose en parcourant les réalisations des années précédentes, est la fiabilité de vos prévisions budgétaires. Personne ici n'a parlé de technique de programmation budgétaire, sauf M. Marc Cools qui a évoqué les techniques ZBB. Il y en a d'autres, PPB S — technique américaine — ou RCB (Rationalisation des choix budgétaires).

En tout cas, il faut une méthode, une technique. Vous n'en avez pas. On a l'impression que des montants ont été affectés «au petit bonheur la chance» à différents postes. L'importance des ajustements réalisés dans le passé en cours d'année budgétaire, sinon en fin d'année, comme aujourd'hui, ne fait que confirmer le manque de rigueur des programmations effectuées.

Contrairement à ce que vous prétendez, ce budget n'a pas été réalisé selon une méthode *top-down*, prévue par la loi de 1989, qui a introduit dans la loi de 1963 la notion de budget-programmes. Donc, vous êtes partis par le «dessus» du budget, et il s'agit plutôt d'une simple juxtaposition d'allocations de base, d'un saupoudrage de milliards de dépenses; mais il n'y a pas de budget-programmes, de subdivision claire en divisions organiques, puis des programmes avec des objectifs, et enfin des activités pour les réaliser.

Une deuxième remarque — et elle est de taille — c'est le nombre de cavaliers budgétaires. Je n'en ai jamais vu autant. C'est sans doute un record. Chez vous, c'est l'exception qui devient la règle. On déroge à tous les principes budgétaires: annualité, spécialité, universalité, etc. Tout y passe, en ce compris la publicité puisque l'essentiel de votre budget consiste en dotations, subventions en tous genres, qui échappent — on en a parlé tout à l'heure à propos des pararégionaux B — à tout contrôle des parlementaires.

On peut dire que ce budget, avec ses cavaliers multiples, est un véritable blanc-seing donné aux membres du Gouvernement bruxellois.

Il n'est pas admissible, par exemple, que l'on permette le report systématique des soldes budgétaires sans permettre au Parlement de les chiffrer et d'apprécier l'opportunité des

reports. J'ai noté aussi les garanties d'emprunts accordées notamment à la STIB, qui constituent en fait une débudgétisation. Il y a aussi la garantie des pertes que pourrait subir la STIB dans le cadre d'opérations de type SWAP en matière de taux d'intérêts. Les risques sont pour la région, les bénéficiaires sont pour la STIB ! Dans ces conditions, il y a tout lieu de craindre que la STIB prenne des risques inconsidérés.

Les articles 24 et 25 du budget sont tout aussi inacceptables. Ils prévoient de liquider les créances qui sont en réalité prescrites après un délai de 5 ans aux termes de l'article 100 des lois coordonnées. Le contribuable appréciera — ou plutôt n'appréciera pas parce qu'avec la presse que nous avons, il ne risque guère de l'apprendre ! ...

Le solde net à financer me laisse perplexe. Il y a une surestimation manifeste des recettes puisqu'en ce qui concerne l'IPP, les chiffres de l'Etat sont inférieurs de 1,4 milliard à ceux de la Région. Quoi qu'il en soit, on ne peut donc pas dire, contrairement à ce que certains membres ont affirmé ce matin, que la Région bruxelloise soit à la pointe de la lutte contre la dette — donc pour sa diminution. Le calcul pluriannuel fait même apparaître que le solde net à financer dépassera en 2002 la limite fixée par le Conseil supérieur des finances. On oublie — ou on fait mine d'oublier — qu'un emprunt est toujours un impôt différé à charge des générations futures; ce qui ne devrait être autorisé que dans des cas très précis.

Je pense à des politiques macroéconomiques contracycliques, ce qui ne sera jamais le cas pour la Région puisque ces compétences là montent plutôt vers l'Europe, plutôt qu'elles ne descendent vers les entités fédérées.

En conclusion, quant à l'aspect technique de ce budget, il a peut-être la forme, l'aspect d'un budget mais c'est surtout une autorisation générale pour le Gouvernement bruxellois d'allouer tous azimuts une enveloppe de subsides pour l'an 2000, sans guère de contrôle du pouvoir législatif.

Mais il y a aussi les aspects techniques de ce budget, et la politique qu'il met en lumière. J'ai peu de temps, je dirai quelques mots sur quelques points. Une première remarque porte sur l'augmentation drastique des frais de cabinet des ministres et des secrétaires d'Etat. 20 à 25 % entre 1998 et l'an 2000. Mais ces dépenses des cabinets font plus qu'augmenter — je songe au secrétaire d'Etat, M. Delathouwer, alors qu'il ne connaît pas très bien quelles sont ses compétences exactes, — les dépenses doublent dans certains cas.

En ce qui concerne le développement économique de la Région, c'est tout à fait inquiétant parce que dans votre budget, vous libérez des moyens pour reproduire les politiques qui ont déjà été menées par le passé. Simultanément, vous déclarez qu'il est urgent d'avoir un audit dans ce domaine. Autrement dit, vous consacrez des sommes importantes à une politique dont vous n'êtes pas sûr du tout !

Quant à la politique de l'emploi, déjà dans l'exposé des motifs, vous dites en quelques lignes que le chômage est en diminution au niveau national, en passant au bleu — c'est le cas de le dire — que la situation est dramatique à Bruxelles. Tout simplement parce que — tout le monde le sait mais personne ne le dit — il y a un arrivage ininterrompu de main-d'œuvre non qualifiée, ou peu qualifiée.

Vouloir créer en priorité des emplois pour cette main-d'œuvre là ne vous avancera guère: mais dans ce cas-ci, c'est la politique fédérale de l'immigration qui est en cause.

Quant à la politique de mobilité, elle vise surtout à Bruxelles à immobiliser l'automobiliste. C'est un véritable désastre, par exemple pour les petits commerçants; quand il n'y a pas moyen de garer sa voiture, on ne leur achète plus ! Et dégager, dans ces

circonstances, des crédits au bénéfice de quelques cyclistes inconscients — alors qu'ECOLO n'est même pas au Gouvernement — qui aspirent à respirer l'air pollué de Bruxelles ne me semble guère sérieux.

Votre politique scientifique — si on peut l'appeler ainsi — me laisse perplexe. Dépenser de l'argent pour la recherche n'est pas un but en soi. Il faut avoir un objectif en matière scientifique. Et on ne le distingue pas dans votre déclaration. Je lis aussi, en matière de politique de l'emploi, que vous allez acquérir un logiciel de gestion des files d'attente des chômeurs. Un peu comme sur les autoroutes, avec des itinéraires de déviation ...

Heureusement que les chômeurs ne vous lisent pas. Ils ont une dignité. Vous gérez le chômage plutôt qu'une politique de l'emploi. Quant à l'acquisition d'une base de données relationnelle pour assurer le suivi des demandeurs d'emploi, c'est bien de quitter le XIX<sup>e</sup> siècle sur ce plan mais n'importe quel apprenti informaticien pourrait en faire autant, et à bien moindres frais.

Les contrats de sécurité: 280 millions. Les contrats de prévention: 126 millions. Allons donc ! Il nous faut une police en nombre, bien formée, bien équipée, partout présente sur le terrain.

Mais le temps m'est compté et j'arrive au port de Bruxelles. Là aussi, je constate une forte croissance de subventions diverses. On ne sait si cela est dû à une politique cohérente de transport ou à l'influence déterminante de Jacques Simonet au sein du Gouvernement.

Bref, comme on l'a dit un de mes collègues « démocrates », c'est un budget sans inspiration, sans programmes, sans activités convaincantes.

Le Front nouveau de Belgique votera bien entendu contre ces projets d'ordonnance. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Carthé.

**Mme Michèle Carthé.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues.

L'objet de mon intervention dans le cadre de cette discussion sur le budget concernera essentiellement l'aménagement du territoire (Division 16) et la rénovation urbaine (Division 17).

L'élaboration du PRAS et du prochain PRD, étant donné leur importance et leur complexité, absorbent une part importante du budget, notamment pour ce qui concerne les frais d'étude, d'élaboration de plans, de publication et autres.

Si l'on peut comprendre que de tels travaux sont certes coûteux, il est cependant plus difficile d'accepter le manque de précisions qui a présidé à la réalisation et l'impression de documents aussi importants que sont, par exemple, les diverses cartes présentées dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de PRAS II et la note méthodologique. Vous l'aurez compris, nous pensons précisément à la carte des surfaces de Bureaux Admissibles, la CASBA devenue CASBEA pour les initiés.

Pour le groupe socialiste, il est clair et indiscutable que les surfaces de bureaux admissibles ne peuvent être supérieures à 0,5 % en zone d'habitation à prédominance résidentielle, 4 % en zone d'habitation, 10 % en zone de mixité, 15 % en zone de forte mixité.

Ce ne sont vraisemblablement pas ces pourcentages-là qui sont repris sur la carte et précisément pour ce qui concerne les bureaux admissibles en zone résidentielle. Notre collègue, M. Pesztat, l'a souligné dernièrement lors de son interpellation en commission.

Si l'on peut comprendre que dans des matières aussi techniques, des «coquilles» soient inévitables, certaines peuvent cependant être lourdes de conséquences, précisément lorsque cette coquille ou erreur porte sur des chiffres qui risquent d'entraîner une multiplication de bureaux à certains endroits.

Lorsqu'un accord politique intervient dans des matières aussi sensibles, la précision est de rigueur.

Si le groupe socialiste comprend que l'adoption du PRAS ne peut plus souffrir d'aucun retard afin d'éviter que certains ne mettent tout nouveau délai à profit pour faire jouer la spéculation, il nous semble que la clarté et la transparence devraient être de mise plutôt que de jouer sur le flou et la distorsion entre certains chiffres.

Nous ne pouvons donc que nous rallier et encourager ceux qui sensibilisent les citoyens afin d'émettre des remarques précises quant aux pourcentages trop élevés des bureaux admissibles tels que repris sur la carte *ad hoc* du projet de PRAS II soumis actuellement à enquête publique.

Nous nous réjouissons, par ailleurs, que dans l'activité 2 du budget relatif à l'aménagement du territoire, les subventions octroyées aux politiques de développement intégré des quartiers connaissent un accroissement de 4,5 millions par rapport à 1999. Il s'agit essentiellement de renforcer le «réseau Habitat», pour lequel nous avons eu quelques inquiétudes en début de législature précédente.

Il me semble utile de rappeler que la mission du «réseau Habitat» concerne deux volets complémentaires: conseils aux habitants en matière de rénovation d'une part et promotion du développement local intégré d'autre part. Ceci pour souligner l'importance du réseau Habitat, notamment dans les quartiers en difficulté où son action permet la présence d'acteurs locaux qui, en concertation avec les habitants, avancent des propositions relatives à l'aménagement des lieux ainsi qu'à des initiatives socio-économiques.

Les missions du réseau Habitat couvrent tant l'aspect aménagement que des mesures relatives aux quartiers en difficulté. Plusieurs ministres étant compétents en ces matières, pouvez-vous nous confirmer qu'il y a bien concertation avec tous les ministres à ce propos, notamment pour confirmer le rôle de la DRISU — Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines — qui est donc bien placée pour assurer la cohérence entre les différentes initiatives ministérielles.

En ce qui concerne la rénovation urbaine et les travaux subventionnés, nous constatons une diminution des subsides aux communes pour l'acquisition de biens laissés à l'abandon ainsi que la diminution des subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés, pour la rénovation urbaine. Il s'agit là d'un cumul inquiétant de diminution des moyens dont disposent les communes pour lutter contre les chancres urbains. Nous constatons parallèlement une augmentation des primes aux particuliers pour la rénovation de l'habitat y compris pour le ravalement des façades.

Le total ajusté de 235 millions est passé à 340 millions dans le budget 2000. Face à cette situation, c'est-à-dire diminution des moyens octroyés aux communes d'une part et augmentation de primes aux particuliers, d'autre part, le groupe socialiste craint de discerner une volonté politique de favoriser les propriétaires privés par rapport aux propriétaires «pouvoirs publics». Cette politique risque d'avoir pour conséquence que les propriétaires d'immeubles rénovés n'hésiteront pas à augmenter les loyers alors que pour la rénovation d'immeubles appartenant à des propriétaires «publics», la destination de ceux-ci peut être mieux «encadrée».

Toujours à propos de rénovation urbaine, nous nous réjouissons de l'augmentation de la dotation à la SDRB qui devrait

permettre de procéder à des acquisitions d'immeubles situés dans des périmètres dépourvus de toute dynamique de rénovation sans apports publics. Nous resterons donc vigilants à ce que la priorité soit accordée aux quartiers dégradés.

Je terminerai, enfin, en soulignant l'absence de nouveaux crédits pour la rénovation de sites désaffectés. Leur réaffectation est pourtant présentée comme une priorité dans la déclaration gouvernementale. L'évaluation et l'éventuelle modification de l'ordonnance relative aux monuments et sites ne peut suffire, un effort devrait également se concrétiser au niveau budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Adriaens.

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues.

On attend des écologistes qu'ils se livrent à l'analyse de la politique environnementale du Gouvernement. Je ne voudrais pas vous décevoir et ne faillirai pas à cette tradition. Cependant, je ne souhaite pas me pencher sur les choix budgétaires ponctuels qui ont été faits par la majorité et que, c'est évident, ECOLO aurait équilibrés autrement. Ce travail a déjà été fait en commission et je n'y reviendrai pas.

Ce que je voudrais faire ici c'est dénoncer la tromperie néolibérale de ce budget — et je suis heureux que la ministre des Finances soit là devant moi. — puisqu'il est dit que l'on va initier des politiques nouvelles sans augmenter les impôts. Il s'agirait donc bien d'un véritable miracle, auquel personnellement je ne crois pas, qui serait réalisé par ce Gouvernement laïque! Le miracle libéral consiste à affirmer que l'on n'augmente pas les impôts mais que l'on va malgré tout développer des politiques nouvelles. En bon rationaliste que je suis, je vais me permettre de mettre au jour les trucs qui sont employés pour arriver à le faire croire et je vais démontrer que ce miracle n'est en fait qu'un mirage.

Dans le budget «environnement» en tout cas, on découvre les deux manipulations utilisées pour essayer d'accréditer une affirmation dont le simple bon sens déjà aurait pu laisser augurer qu'elle est fausse.

Le premier truc se trouve dans le budget consacré aux déchets et il est visualisé dans le budget de l'Agence régionale de propreté. Après quelques années de confusion provenant de la réalisation concomitante de l'installation du système de lavage des fumées sur l'incinérateur et de la vente des 40% des parts de ce même incinérateur au privé — ce qui est un moyen très libéral mais non récurrent de retarder les échéances —, on commence à y voir aujourd'hui un peu plus clair. Le budget de l'ARP en 2000 augmente de 23%, passant de 3,8 milliards à 4,7 milliards. La dotation en provenance du budget régional augmente donc elle aussi, passant de 1,7 à 2,6 milliards, soit près de 45% d'augmentation. Mais il manque 2,1 milliards pour financer une politique de gestion des déchets qui augmente principalement suite au coût croissant de l'élimination, passant de 604 à 845 millions (+40%). On trouve dès lors dans ce budget de l'ARP, des postes de recettes en croissance continue, ceux des abonnements pour enlèvements de déchets ou pour l'apport d'immondices à l'usine d'incinération. La région parvient donc à payer la gestion trop peu préventive des déchets par deux moyens:

— la contribution forfaitaire qu'est la taxe régionale de propreté, dont on sait qu'elle s'est appelée d'abord PSU, c'est-à-dire propreté et sécurité; forfaitaire, elle frappe indistinctement tous les ménages, quelle que soit leur capacité contributive;

— d'autre part, les redevances pour l'élimination que paient tous les producteurs de déchets, quels qu'ils soient.

On a donc clairement un glissement progressif du citoyen contribuable vers le citoyen habitant ou le citoyen consommateur. Une telle politique marque la victoire de la logique du néolibéralisme qui parvient peu à peu à réduire la part du financement public lié à la richesse, pour utiliser des formules qui frappent indistinctement tous les citoyens, quels que soient leurs moyens. Le rôle redistributeur des richesses que joue l'impôt, conquête sociale essentielle, disparaît donc, remplacé par des ponctions fiscales aveugles qui frappent tout autant les plus démunis et ce, dernière habileté, de manière fort discrète. L'on trouve là le premier volet du pseudo-miracle qui n'est en fait qu'une régression sociale soigneusement cachée.

Le second truc employé par le Gouvernement est illustrable par la politique environnementale relative à l'eau. L'épuration des eaux polluées est obligatoire par une directive européenne. On la trouve aussi nécessaire quand on est un peu écolo dans l'âme. Mais les retards accumulés à Bruxelles nous mettent au pied du mur. Obligé de passer à l'acte, le Gouvernement opte pour la formule de la concession au privé de la prise en charge de l'épuration des eaux qui doit s'effectuer à la station d'épuration Nord à Neder-over-Heembeek. L'avantage à court terme de ce choix est que ce sera le privé qui empruntera les 15 milliards nécessaires, construira la station d'épuration, la mettra en route. Mais c'est aussi ce privé qui la gèrera pendant 20 ans en faisant payer l'épuration à la Région bruxelloise. Pendant 4 ou 5 ans, la région se contentera donc encore d'un budget de politique de l'eau qui tournera entre 1,2 et 1,5 milliard par an.

Grâce à la taxe sur le rejet des eaux usées — encore une taxe qui augmente aussi — qui s'élève à 700 millions prélevés sur les citoyens consommateurs d'eau potable (les citoyens consommateurs, encore eux!) et à 60 millions à charge des entreprises polluantes — je trouve pour ma part que l'on commence à y voir clair et que la proposition est totalement injuste —, le budget « eau » de la région sera suffisant pendant au moins quatre ou cinq ans. Mais, dès la mise en route de la station Nord, vers l'an 2004 si tout va bien, la région devra payer au concessionnaire des royalties dont le ministre de l'Environnement a honnêtement reconnu en commission qu'elles s'élèveraient à environ 1,6 milliard de francs par an. Sur les 20 ans de la concession, ce sera donc un minimum de 35 milliards, madame la ministre des Finances, que coûtera cette partie de la gestion des eaux usées pour la station Nord. Alors, lorsqu'il est politiquement honnête... ou peu prudent — selon la manière dont on regarde les choses! —, le ministre reconnaît que de tels coûts rendront obligatoire une augmentation sensible de la taxe sur le rejet d'eaux usées. M. Gosuin l'a dit en commission, l'a dit aux médias: d'ici quelques années, le prix de l'eau potable sera de 150 francs le mètre cube. La facture « eau » des bruxellois — de tous les Bruxellois — sera donc doublée, dans quelques années.

Deuxième truc donc, le rapport des dépenses, s'accompagnant en fait de leur accroissement global, constitue le deuxième tour de passe-passe budgétaire qui permet de faire croire au miracle libéral. Je l'ai déjà souligné, la formule de la concession aux privés, qui ne sont pas des philanthropes, vous coûtera bien plus cher que si vous aviez pu agir vous-mêmes en empruntant les montants nécessaires.

Dans les faits donc, il faut constater que les Bruxellois paient ou paieront le financement des politiques nouvelles dont ECOLO répète la nécessité d'autant plus grande que l'on a laissé croître depuis des années la dette écologique et que l'on ne met toujours pas assez l'accent sur la prévention en privilégiant toujours la très coûteuse réparation.

Il est de nombreux exemples de cette politique mais trop ponctuels pour être décrits ici.

L'analyse du budget de la division 18 qui prend de plus en plus d'importance financière dans le budget me prouve donc que

ce Gouvernement, dans la droite ligne du précédent, masque la réalité budgétaire des prélèvements qu'il met en œuvre pour financer sa politique mal orientée. Mais, plus grave encore, il parvient à transférer cette charge; la faisant passer des contribuables aisés vers le citoyen habitant ou consommateur.

C'est pourquoi je dis et je répète ici que la politique budgétaire, fiscale, de ce Gouvernement est d'inspiration totalement néolibérale, qu'ECOLO ne peut l'admettre, et ceci d'autant plus qu'elle est soigneusement tue, ce que l'on peut comprendre puisqu'elle favorise une minorité protégée au détriment de la grande majorité des Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Caron.

**Mme Danielle Caron.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues.

Le budget de l'ORBEM s'élève à plus de 5 000 000 de francs sur un montant de budget régional 2000 total de 77 milliards de francs. Cependant, la situation de l'emploi en Région bruxelloise est loin d'évoluer aussi favorablement que son statut région capitale devrait le permettre.

Pour les moyens alloués à l'ORBEM, le budget de celui-ci est passé de 4,83 milliards de francs en 1999 à 5,39 milliards de francs en l'an 2000, soit une augmentation de 12 %, ou de plus d'un demi-milliard de francs, due initialement et essentiellement à l'autorisation que le Gouvernement a donnée à l'ORBEM pour puiser dans ses soldes pour financer les programmes mis en place, pour permettre de mener de nouvelles politiques ou, je cite, d'éventuellement réorienter les politiques existantes en matière d'emploi. Il s'agit ici d'un accroissement important de subventions régionales. Plus d'un demi-milliard!

Or, nous connaissons une situation assez particulière au plan de l'emploi aujourd'hui, puisque les entreprises engagent à nouveau considérablement des jeunes.

L'étude de l'Observatoire bruxellois du marché du travail a aussi mis en évidence l'aggravation de la dualisation à Bruxelles en termes de dynamique de croissance des entreprises et la concentration de populations en demande d'emploi.

N'est-il pas souhaitable que ce pararégional de type B fasse l'objet d'un audit à la mesure de son poids budgétaire?

Dans l'immédiat, et c'est certainement encore moins contraignant, n'est-il pas possible de disposer d'un rapport d'activités plus pointu sur ce qui est fait actuellement dans ce type de pararégional?

Etant donné le nombre croissant de demandeurs d'emploi et les offres qui ne sont pas toujours satisfaites auprès des entreprises et administrations bruxelloises, n'est-il pas opportun d'améliorer plus que jamais la qualité des services de l'ORBEM et non pas d'édicter des procédures lourdes et pénibles pour le milieu privé comme pour celui du public?

N'est-il pas souhaitable:

— que la politique de partenariat de l'ORBEM avec les pouvoirs communaux et entreprises privées soit un véritable partenariat et non pas des procédures administratives lourdes, et;

— que toutes les nouvelles actions menées soient des actions de coordination renforcée.

Pourquoi l'information relative aux offres d'emplois et le dépôt de curriculum vitae n'est-il pas mieux coordonnée avec les pouvoirs publics qui recommencent souvent le même travail?

De même que pour les établissements scolaires ou les CPAS, des actions ne soient pas plus en cours de développement ?

L'utilisation accrue des moyens de télécommunication devrait permettre de diminuer les files d'attente et le remplissage systématique de formulaires dans les différentes instances, surtout que, pour son réseau informatique, l'ORBEM est autorisé en 1999 à utiliser 59 millions de francs, contre 25 en 1997 ou 32 en 1998.

Les organismes de type B bénéficient d'une grande autonomie du fait que leur budget est uniquement communiqué en annexe de la justification du budget, le rôle du Parlement étant limité au vote de leur dotation.

Il est constaté que les parlementaires ne disposent quasi jamais du budget des pararégionaux de type B au moment du vote du budget des Dépenses. Ces budgets, malgré la loi du 16 mars 1954, ne sont quasi jamais joints en annexe à la justification du budget général des Dépenses, ce que la Cour des comptes relève depuis des années.

Cependant, il paraît que le budget ajusté 1999 et 2000 de l'ORBEM est arrivé ce matin au domicile des parlementaires.

**M. Eric Tomas**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Vous avez peut-être reçu aujourd'hui la version imprimée, mais en commission, quand nous avons discuté du budget de l'emploi, les représentants de l'ORBEM étaient présents dans les deux commissions, une fois avec le budget provisoire, l'autre fois avec le budget adopté par l'ORBEM.

Donc, au niveau de l'information, tout à été fait à ce niveau-là.

**Mme Danielle Caron**. — J'étais en commission. On a demandé à quatre reprises s'il y avait moyen d'obtenir le budget de l'ORBEM. Il nous a été rapporté qu'il avait été adopté la veille par le comité de gestion de l'ORBEM et que nous pourrions éventuellement disposer d'un exemplaire. Finalement, il est apparu sur une table une copie d'un budget que nous avons remarqué en sortant de la commission.

Des collègues ont demandé en commission des Finances s'il y avait moyen d'avoir le budget; on leur a rétorqué qu'il fallait siéger en commission permanente pour l'obtenir. En commission permanente, ce budget n'a pas été remis aux membres de cette commission.

Je souhaiterais que l'année prochaine, on puisse obtenir le budget avant la discussion et le vote.

**M. Eric Tomas**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — C'est exactement le même problème pour tous les pararégionaux de type B.

Ils ne peuvent établir le budget définitif qu'à partir du moment où le Gouvernement a défini son budget.

Voilà des années que j'entends ce genre de critiques.

Je souhaite qu'au moment où le budget existe et que le pararégional ORBEM dispose de tous les renseignements, on organise une séance de la commission de l'Emploi pour l'examiner en détails.

Je proposerai aussi à la présidente de la commission que les parlementaires se rendent à l'ORBEM pour voir comment cela se passe car quand j'entend parler de files interminables à l'ORBEM, je puis vous dire que j'y suis allé hier, j'ai observé

combien de temps il fallait pour être servi. Exactement 20 minutes !

Si on allait voir sur le terrain comment cela se passe, il y aurait moins de critiques non fondées.

**Mme Danièle Caron**. — J'enregistre vos remarques.

Ce n'est pas une critique que j'ai formulée.

Je constate simplement que chaque année, il est difficile d'obtenir le budget de l'ORBEM, d'avoir une coordination entre les services publics au sens large, et que souvent, il y a des contraintes administratives relativement lourdes, qui retardent l'engagement de l'une ou l'autre personne dans les administrations publiques et autres.

J'entends avec satisfaction que le ministre va y remédier.

C'est une bonne chose.

En ce qui concerne les surplus budgétaires précédents des pararégionaux de type B comme l'ORBEM et dont on a beaucoup discuté en commission, est-il possible de demander au comité de gestion de l'ORBEM d'être attentif à ces surplus.

En tant que législateur et étant donné que le Gouvernement ne fixe pas l'affectation, mais uniquement une limite, on peut espérer que les responsables utilisent ces soldes de façon intelligente avec des politiques évaluées et des objectifs précis.

Bref, n'est-il pas grand temps de procéder à une évaluation des dispositifs existants? (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente**. — La parole est à M. Riguelle.

**M. Joël Riguelle**. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je suis d'accord sur certaines remarques formulées par Mmes Caron et Carthé.

Je ne vais pas y revenir car divers intervenants ont déjà évoqué l'image de Bruxelles dans le cadre de ce débat sur le budget 2000 et nous ne manquerons pas d'aborder lundi en Assemblée de la Commission communautaire française certains aspects qui s'y attachent également.

Je voudrais cependant retenir ce concept de l'« Image de Bruxelles » comme fil rouge de mon intervention.

Je peux comprendre que des moyens soient dégagés pour promouvoir notre région-capitale à l'étranger et tenter d'y attirer touristes, congressistes ou autres bénéficiaires de ce qu'on appelle en jargon les « incentives ». C'est une démarche qui se doit d'être entreprise mais qu'il faut développer dans un cadre structurel en ayant, à travers des fonctionnaires régionaux et fédéraux à l'étranger, des représentants permanents qui vantent le produit « Bruxelles ».

Mais vanter un produit est une chose, encore faut-il avoir un bon produit qui séduise la clientèle et la fidélise par sa qualité et son attractivité. C'est une règle élémentaire de marketing et chacun sait que le produit se vendra s'il est vraiment bon.

Mais le produit « Bruxelles » est-il aujourd'hui mieux vendable qu'hier et le sera-t-il encore demain ?

Les récentes informations dans le domaine de l'image de Bruxelles font état de notre recul dans le classement mondial des villes de congrès. C'est là une reculade de mauvais augure pour des secteurs comme l'Horeca ou le secteur des services qui risquent, à terme, de payer les pots cassés par des pertes d'emplois dont les Bruxellois pourraient bien se passer quand on voit les chiffres du chômage en hausse dans notre région.

La politique du tourisme, actuellement de compétence COCOF, ne connaîtra pas d'embellie budgétaire comme on pourra le constater lors du débat de la semaine prochaine. Au contraire, les perspectives révèlent une diminution nette. Alors, on ne peut pas dire qu'on joigne le geste à la parole.

Je regrette que le PSC n'ait pas été entendu lors des négociations de la St-Quentin car, à mon sens, la politique de tourisme est bien davantage une compétence régionale qu'une compétence communautaire. Le tourisme va aujourd'hui grever un budget COCOF essoufflé alors que cette compétence aurait pu bénéficier d'autres moyens régionaux.

A défaut de pouvoir changer la donne institutionnelle, il faut veiller à ce que les investissements les plus lourds puissent être repris dans le cadre du budget régional afin de laisser au budget COCOF les possibilités de développer une véritable politique touristique à Bruxelles.

Mais la qualité de l'image de Bruxelles dépend aussi de celle que les Bruxellois ont de leur ville, qu'ils peuvent être fiers de présenter et de ce que les visiteurs en retiendront.

La qualité de l'espace public, l'équilibre social et culturel dans les quartiers, le dynamisme économique et l'insertion de tous dans le tissu social et économique de la ville sont autant de facteurs prépondérants au façonnage d'une image positive de Bruxelles.

Une région qui fonctionne bien, qui accueille bien, qui permet de se déplacer facilement, une région où les habitants sont heureux de vivre et d'y travailler, c'est cela une image positive de Bruxelles.

Comment vendre l'image de Bruxelles alors que, contrairement aux grandes villes européennes, nos transports en commun sont de plus en plus délaissés parce que de moins en moins attractifs? Malheureusement le budget 2000 ne donne pas vraiment la priorité à ces transports en commun.

Comment vendre l'image de Bruxelles avec des taxis dont les chauffeurs sont amenés à déposer l'outil par manque de clarté dans les pratiques de la profession?

Comment vendre l'image d'une région où les chancres urbains sont encore trop nombreux, où le bureau reçoit tous les honneurs, où les espaces verts se réduisent de PRD en PRAS II et en PRAS I à des portions congrues?

Comment est-ce possible « commercialement parlant » d'aller vendre une région où le risque existe encore que demain certains quartiers se réveillent et s'allument des révoltes rentrées au quotidien?

Le budget aurait pu être plus généreux.

Si je peux comprendre que certains montants soient réservés au budget pour défendre l'image de Bruxelles à l'étranger, je pense que les Bruxellois ne comprendraient pas qu'on dépense leur argent en l'investissant dans des conventions, des voyages ou des brochures qui, à terme, ne seraient pas porteurs d'espoirs en matière d'emploi et de retombées directes pour alimenter leur capital-bonheur.

Comme cela a été dit ce matin, mon groupe formule l'espoir que l'ajustement 2000 de ce budget permettra au Gouvernement de revoir sa position et de revenir sur des décisions qui nous semblent par trop partisans afin de rencontrer les véritables attentes des Bruxellois.

Mais aujourd'hui, il ne nous sera pas possible d'engager notre confiance dans ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

**M. Serge de Patoul.** — Madame la Présidente, madame la ministre, monsieur le ministre, chers collègues. Pour cette intervention, j'aborderai trois aspects: celui du budget prévu pour la politique économique, celui de la politique de l'emploi et, enfin, le budget de la recherche scientifique.

Je n'aborderai pas la politique de l'ORBEM puisque Mme Caron l'a évoqué au nom de notre groupe.

Préalablement, je rappelle qu'une politique économique peut être au service d'une politique de l'emploi mais qu'elle est d'abord une politique qui doit créer des richesses supplémentaires dans l'intérêt général.

Lors de la discussion en commission, le ministre a tracé les quatre axes d'action de sa politique. Je les cite: le souci de créer un climat favorable à l'activité économique, de fidéliser et promouvoir les entreprises installées à Bruxelles, de rechercher activement des investissements étrangers conviviaux intéressants pour Bruxelles et de stimuler la création d'entreprises nouvelles par des personnes ou par des groupes porteurs de projets. Ces quatre axes, dont les deux derniers sont très proches, sont intéressants mais ils suscitent quelques commentaires politiques.

Pour le premier axe, c'est-à-dire un climat favorable à l'activité économique, le ministre a mis en avant le guichet unique Ecobru. Si le principe est intéressant, nous pensons que ce guichet Ecobru n'est pas encore suffisamment connu pour jouer un rôle important sur le climat général à l'activité économique. De plus, il faut veiller à la performance de l'ensemble de l'information qu'il est susceptible de donner. Se limiter au contexte économique régional n'est pas suffisant; celui-ci doit pouvoir apporter des réponses aux entrepreneurs sur des sujets qui dépassent l'économie régionale.

Je pense en particulier à toutes les dispositions liées à l'emploi et aux aides publiques qui leur sont offertes dans ce domaine. On sait en effet que dans le cadre de la politique de l'emploi tellement de mesures différentes sont prises que ce domaine est devenu difficile à suivre, ces mesures ont une telle complexité qu'en pratique, les entrepreneurs n'y ont plus recours.

Je pense qu'il faudra aussi être soucieux de fournir au guichet unique Ecobru les moyens de communication les plus récents. En effet, outre le fait d'être un guichet unique, il est aussi une vitrine de notre Région pour le monde économique. Il est donc essentiel de pouvoir présenter cet outil dans de bonnes conditions. Je ne doute pas d'ailleurs que ces questions obtiendront des réponses à la suite de l'évaluation de l'ensemble des outils et des instruments économiques existant dans notre Région. Le ministre a en effet annoncé en commission son intention de réaliser cette évaluation prochainement.

Je pense d'ailleurs qu'il faudra se pencher sur le problème de l'éparpillement des divers outils économiques afin d'en rassembler certains et d'améliorer cette activité, je pense à l'économie en général mais aussi au commerce extérieur en particulier.

De façon plus précise, le ministre a exprimé sa volonté de développer l'économie sociale via l'octroi de prêts subordonnés par la SRIB et par des subventions de fonctionnement et d'investissement. Je rappelle que j'ai déposé une proposition d'ordonnance sur le sujet. Il m'apparaît beaucoup plus sain, en vue de mener une politique à long terme, que nous puissions arriver à légiférer sur cette question tout en élargissant le débat afin de ne pas se limiter aux seules entreprises d'insertion sociale qui disposent aujourd'hui d'une législation. L'économie sociale est plus vaste que cet aspect.

Par rapport aux noyaux commerciaux, douze noyaux obtiennent des subsides régionaux. Nous pensons que cette politique

liée aux noyaux commerciaux doit être étendue. Si une évaluation du travail des gestionnaires de ces noyaux commerciaux peut être intéressante, nous avons aujourd'hui le sentiment que les expériences ont montré des effets positifs. Cela nous paraît d'autant plus important que l'on risque d'être confronté à toute la problématique des magasins d'usine. Ce dernier sujet devra d'ailleurs être étudié sérieusement pour assurer un développement harmonieux et une expansion du commerce adaptés au niveau de notre Région. La question est d'autant plus importante qu'un projet existe mais on pourrait très bien assister aussi au développement de ce type de magasins d'usine en dehors de la Région, dans la périphérie proche.

Or, nous le savons, la périphérie de Bruxelles fait plutôt partie de notre Région économique et devrait faire partie de notre Région institutionnelle.

Enfin, par rapport au programme du budget consacré à la politique économique, je reviens au poste budgétaire intitulé «Subsides à des organismes privés sur la base de conventions avec reconduction annuelle». Le ministre a expliqué que l'accroissement de ce poste budgétaire était le résultat du nombre de dossiers introduits. J'attire son attention sur le fait qu'il m'apparaît tout à fait indispensable d'évaluer le travail qui a été accompli avec les moyens budgétaires de ce poste durant l'année 1999. Si je ne m'abuse et sur la base de la réponse donnée par le ministre, en 1999 la subvention a été consacrée à l'accompagnement des PME. Cet accompagnement a essentiellement consisté en des programmes de formation. L'évaluation de ces programmes et des bénéficiaires des programmes ainsi que de leurs retombées économiques directes ou indirectes m'apparaît devoir être réalisée. Sur la base de mes informations, certaines formations étaient suivies par un nombre très réduit de participants qui d'ailleurs n'étaient pas des habitants de la Région bruxelloise. Par contre, je n'ai pas réussi à savoir s'ils représentaient des entreprises implantées sur notre territoire.

Le deuxième volet de mon intervention concerne le budget lié à la politique de l'emploi.

Je rappellerai préalablement que je n'aborderai pas la problématique de l'ORBEM qui a été traité par notre collègue Mme Danièle Caron.

A la lecture du budget, nous pouvons, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire à de nombreuses reprises dans le cadre de différents débats liés à la politique de l'emploi, regretter le nombre de statuts différents qui complexifie fortement cette politique de l'emploi et en particulier, rend son utilisation difficile.

Certes, cela ne relève pas de notre compétence mais je pense qu'il s'agit d'une situation que nous devons dénoncer!

Dans cette perspective, un deuxième élément de difficulté résultant de ces différents statuts est le fait de rassembler dans de mêmes projets un ensemble de travailleurs à statut précaire. Quand le ministre développe sa volonté de large synergie entre l'emploi, l'économie et la revitalisation des quartiers, on ne peut qu'être enthousiaste face à des politiques transversales pouvant améliorer le cadre de vie des Bruxellois et susciter une augmentation d'activités cohérentes tant dans le monde de l'économie marchande que dans celui de l'économie sociale ainsi que dans le secteur associatif non marchand. Par contre, je suis forcé de constater que les explications au sujet des régies locales ou régies de quartier apparaissent aujourd'hui peu claires, ce qui crée certains doutes. Il est intéressant d'impliquer les habitants dans le projet de revitalisation de leur quartier et de pouvoir les employer comme travailleurs dans cette perspective.

Mais, j'attire donc l'attention du ministre sur le risque qu'il prend à rassembler un ensemble de composants instables en vue

de créer des structures stabilisantes tant pour les travailleurs que pour les quartiers concernés. J'ai tendance à rappeler l'adage populaire «l'excès nuit au bien». De nombreux travailleurs déstructurés à reformer dans un quartier à revitaliser à la suite de déstructuration m'incite à avoir quelques craintes sur les résultats que l'on pourrait obtenir. L'idée est certes excellente: cumuler à la fois une reprofessionnalisation, une réintégration dans l'activité économique de travailleurs et rénover les quartiers en impliquant les habitants qui seront dès lors soucieux du maintien en bon état de leur quartier, est une approche fort positive mais elle demande de pouvoir être encadrée pour lui garantir d'être structurée et structurante. Dans cet esprit, il peut être parfois plus positif de pouvoir placer les travailleurs en décrochage social dans des projets situés dans un environnement structuré.

Un deuxième aspect lié à la politique de l'emploi qui a d'ailleurs fait la manchette dans la presse de ce jour est le problème de l'avenir des ALE. Certes, cette question est plus liée aux compétences de l'Etat fédéral qu'aux compétences de notre Région. Néanmoins, les décisions qui seront prises par le ministre de l'Emploi fédéral influenceront notre politique de l'emploi. Le ministre a annoncé qu'un champ de réflexion global associant les trois Régions est ouvert pour éventuellement modifier et réformer les ALE. Dans cette perspective, il nous paraît essentiel que le ministre prenne l'initiative d'une consultation de l'ensemble des présidents des ALE de notre Région. Notre commission de l'Emploi pourrait effectuer ce travail mais il m'apparaît plus logique de voir le Gouvernement en prendre l'initiative. Cette concertation devrait pouvoir se réaliser dans les plus brefs délais, puisque le problème fait vraiment partie de l'actualité.

Un malaise certain existe dans la gestion des ALE étant donné qu'une tendance nette se dessine, celle-ci consiste à augmenter les missions et les responsabilités des agences locales de l'emploi tout en ne donnant pas les moyens nécessaires pour exécuter ces nouvelles missions.

Dans cette perspective, les relations entre l'ORBEM et les agences locales de l'emploi devraient être aussi réfléchies afin d'être améliorées.

Enfin, le troisième point lié à la politique de l'emploi concerne le statut organique de l'ORBEM.

Je rappelle que pour nous, il ne peut être question dans ce type d'ordonnance de créer d'une manière ou d'une autre une forme de monopole. C'est d'ailleurs l'intérêt des pouvoirs publics de voir des initiatives prises en matière de l'emploi tant dans le secteur public que privé. Il faut noter avec intérêt l'évolution du secteur de l'intérim qui permet à beaucoup de demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, d'acquérir de nouvelles expériences utiles pour se lancer dans une carrière professionnelle.

Enfin, le troisième volet de mon intervention se porte sur la politique de recherche scientifique.

Tout d'abord, et heureusement parce qu'il en était grand temps, nous pouvons effectivement parler aujourd'hui d'une politique de recherche scientifique. Cette politique se traduit dans les budgets. Nous aurons une discussion plus étendue sur ce sujet dans le débat lié au projet de constitution d'un Conseil de la recherche scientifique en Région de Bruxelles. Je tiens dans le cadre de la discussion budgétaire à souligner combien les nouvelles impulsions sont des éléments positifs pour la recherche scientifique dans notre Région.

Le budget qui nous est présenté commence à mettre en œuvre le plan de convergence que le ministre de la Recherche scientifique a développé. Ce plan apparaît être comme fort intéressant. Je sais que le ministre a entamé les consultations avec les différentes autorités des universités de notre Région. Je ne



doute pas que, des concertations faisant suite au plan de convergence, le ministre pourra affiner ce plan en vue de l'améliorer au bénéfice de notre Région. Je note avec grand intérêt la volonté du Gouvernement de procéder à une réforme structurelle visant à mettre davantage l'accent sur la recherche universitaire à caractère appliqué à long terme. Dans cette perspective, l'idée de définir des programmes pluriannuels de recherche en collaboration avec les universités permettant à de jeunes chercheurs de se former dans des domaines d'intérêt prioritaire pour la Région m'apparaît comme excellente.

L'effet de synergie est manifeste et le Gouvernement, par cette formule, propose un réel contrat de type gagnant-gagnant puisque les jeunes chercheurs, les institutions universitaires et la Région devraient pouvoir bénéficier chacun à leur manière de ce travail.

Je souhaite d'ailleurs que l'on puisse mener un débat sur la politique de recherche scientifique en commission et ce, dans quelques mois, quand le ministre-président aura eu le temps de faire le point sur son plan de convergence à la suite des différentes concertations qu'il aura eues avec les acteurs de recherche. Si les années précédentes je montais à la tribune dans le cadre du débat budgétaire pour critiquer, voire certaines fois pour vilipender le budget de la recherche scientifique, cette année je ne puis qu'apporter des éloges à ce budget traduisant une nouvelle politique. Dès lors, je ne puis que défendre avec conviction la volonté de voir ce budget croître dans les années à venir. Cette croissance est d'ailleurs prévue dans la déclaration gouvernementale.

Enfin, je terminerai en soulignant que la distinction qui a toujours été faite entre recherche dite économique et recherche dite non économique apparaît de plus en plus difficile à réaliser. La nouvelle politique que le ministre de la Recherche scientifique compte mettre en œuvre apparaît battre en brèche ces expressions. Il m'apparaît que nous nous dirigeons plutôt vers une distinction liée à, d'une part, une recherche en vue de la création d'une activité économique et, d'autre part, une recherche qui peut être fondamentale ou qui peut créer des activités qui ne soient pas comme telles liées à l'activité des entreprises. (*Applaudissements.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Van Assche.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, mijnheer de minister, collega's, vooraleer ik het hoofdgerecht van mijn uiteenzetting zal aansnijden, met name de begroting van de BGDA, heb ik een aantal vragen en bedenkingen bij de begrotingstabel, sectie 1, uitgaven van algemeen bestuur, afdeling 10, algemene uitgaven van de administratie. Het betreft de basisallocaties met betrekking tot de bezoldigingen van het statutair en het niet-statutair personeel dat ter beschikking wordt gesteld van de ministeriële kabinetten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, waarvoor initieel voor 1999 respectievelijk 46,9 en 80,1 miljoen wordt voorzien. Ik ben enigszins verwonderd dat ik deze post terugvind onder de titel «algemene uitgaven van de administratie» en niet onder de voorafgaande afdelingen over de werkingskosten van de kabinetten. Deze detacheringen worden dus, als ik het goed begrijp, door de administraties van de betrokken ambtenaren en tijdelijke personeelsleden gedragen en niet door het kabinet waar zij werkzaam zijn. In die omstandigheden lippendienst blijven bewijzen aan de herwaardering van de administratie en de noodzakelijke inkrimping van de kabinetten door zoveel mogelijk een beroep te doen op de bevoegde administraties, lijkt mij ronduit hypocriet.

Van de zo vaak openlijk beleden intentie om de kabinetten af te slanken vind ik ook niets terug in de begroting 2000. Initieel is er voor dat jaar voor de uitbetaling van de wedde van de statutaire personeelsleden die ter beschikking werden gesteld van de

ministeriële kabinetten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een bedrag van 53,2 miljoen ingeschreven, of een verhoging van 6,6 miljoen. Voor de niet-statutairen worden de kredieten met 6,2 miljoen opgetrokken. Dat staat, mijns inziens, haaks op de zo vaak aangehaalde nieuwe politieke cultuur, waarvan een van de aspecten precies het terugdringen van de ongebreidelde groei van ministeriële kabinetten vormt. Nochtans zijn enkele partijen van de hoofdstedelijke meerderheid adepten van de zogezegd nieuwe wijze van politiek bedrijven, officieel althans en voor de galerij. In de praktijk — deze cijfers bewijzen dat — geldt nog steeds de vroegere handelwijze, die erin bestaat dat zoveel mogelijk politieke vriendjes — wellicht hoort u liever «verdienstelijke medestanders» — in de kabinetten worden gedropt. Daar is maar één omschrijving voor: het gaat om pure volksverlakkerij. Dat zal u ongetwijfeld geen zorg zijn, vermits de gewestverkiezingen nog jaren van ons verwijderd zijn en u rekent op het zwakke geheugen en, of de desinteresse van de Brusselse kiezers. Misschien is het geheugen van de kiezer wat de politiek betreft, spreekwoordelijk kort, maar u kunt ervan op aan dat onze partij te gepasten tijde dat geheugen zal opfrissen. Dergelijk kiesbedrog moet nu eenmaal aan de kaak worden gesteld.

**De heer Guy Vanhengel.** — Was u bezig over kiesbedrog, mijnheer Van Assche? Dat is een zeer interessant onderwerp. U kent daar alles van, denk ik.

**De heer Jos Van Assche.** — Ik ben bij goede leermeesters in de leer geweest, mijnheer Vanhengel.

Nog in het stuk A 50/1 heeft de Vlaams Blok-fractie vragen bij de basisallocatie inzake de gewestelijke kosten voor informatica. Het bevreemdt ons dat wij hiervoor in 1998 en 1999 geen enkele post terugvonden, maar hem plots in de begroting voor 2000 met een initieel bedrag van 184,3 miljoen zien opduiken. Werd er de voorbije jaren daaraan geen frank uitgegeven? Werd er in 1998 en 1999 dan werkelijk niets geïnvesteerd of hebt u gewoon geen zicht op de gedane investeringen? Dit lijkt ons zeer eigenaardig, want wij menen dat er in informatica zeker ingevolge de snelle evolutie en voortdurende voortuitgang constant moet worden geïnvesteerd, als is het maar om bij te blijven. Uit de gegevens kunnen wij niet anders dan afleiden dat dit niet is gebeurd en dat het uw bedoeling is om met de inschrijving van een niet onbelangrijk bedrag in de begroting 2000 de schade van de voorbije jaren in één keer goed te maken. Dat is, naar onze mening, een zeer bedenkelijke politiek.

In dit verband rijst meteen de vraag wat de rol is van de Brusselse gewestelijke dienst voor informatica bij het uitstippelen of uitvoeren van het informaticabeleid, tenminste als er een beleid dienaangaande bestaat. In dat geval zou deze dienst, die toch over de bevoegde ambtenaren en experts beschikt, zo'n beleid hebben moeten opvolgen en er intensief bij moeten zijn betrokken. Was dat zo? Werden de Brusselse gewestelijke dienst voor informatica of de specialisten ervan geraadpleegd? Gebeurt dit met enige regelmaat of zeer occasioneel? Vervult de dienst een coördinerende functie? Dit laatste lijkt mij de logica zelf te zijn, anders kunnen wij ons afvragen waartoe deze instelling eigenlijk dient.

In dezelfde sectie rijzen ook vragen bij de basisallocatie over de verbintenissen ten opzichte van andere openbare besturen. Volgens het ontwerp betreft het een provisioneel krediet voor het dekken van allerlei uitgaven die voortvloeien uit de wettelijke verplichtingen ingevolge de goedkeuring van de staats-hervorming. Voor 2000 wordt een verhoging van het initieel bedrag vooropgesteld van 904,5 miljoen. Graag hadden wij wat meer toelichting gekregen over het miljard extra dat men in 2000 aan deze post wenst te besteden. Wat veroorzaakt met andere

woorden deze niet onaanzienlijke meeruitgave voorzien voor 2000?

Met betrekking tot de gevolgen van de splitsing van de provincie Brabant stelt het Vlaams Blok vast dat de dotatie aan de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie een stijging vertoont van 105,4 miljoen. In vergelijking met de toegenomen dotaties aan respectievelijk de Franse Gemeenschapscommissie van 7,3 miljoen en aan de Vlaamse Gemeenschapscommissie van amper 1,8 miljoen lijkt dit exuberant veel. Wat is de verklaring?

Ik kom nu tot de hoofdmoot van mijn betoog, de begroting van de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling en de werking ervan die door middel van die begroting wordt gefinancierd. Aangezien heel wat van mijn opmerkingen reeds door mevrouw Caron werden geformuleerd, kan ik kort zijn. In ieder geval kan ik haar uiteenzetting terzake nagenoeg volledig bijtreden.

De begroting voor de werking van de BGDA stijgt voor 2000 met 45,2 miljoen. Reeds in 1999 had de dienst de toestemming gekregen om 30 miljoen te putten uit zijn saldi «ten einde het hoofd te kunnen bieden aan hun behoeften en al de noodzakelijk geachte informatica-aanpassingen door te voeren voor de overgang naar het jaar 2000». Dit is echter nog maar de voorbode van wat moet volgen. De bevoegde minister heeft er immers op aangedrongen om in 2000 over bijkomende bedragen te kunnen beschikken, waarmee hij een nieuw beleid inzake werkgelegenheid kan voeren of het bestaande beleid kan heroriënteren.

Dat nieuwe tewerkstellingsbeleid is in ons Gewest alvast meer dan nodig gelet op de ronduit slechte werkloosheidscijfers in vergelijking met deze van Vlaanderen en Wallonië die een gevoelige daling vertonen. In Brussel is het aantal vergoede werklozen duidelijk toegenomen en begint de jeugdwerkloosheid alarmerende proporties aan te nemen.

De Vlaams Blok-fractie is bijzonder argwanend, zeker wanneer het op stapel staande beleid eens te meer in hoofdzaak door de vertrouwde actor, de onvermijdelijke BGDA, zal worden gedragen. De meest tastbare inbreng van deze instelling in de werkloosheidsstrijd is immers de verhoging van de werkgelegenheid in het organisme zelf. Van de oorspronkelijke subregionale tewerkstellingsdienst met hooguit 180 werknemers voor 1989 is de BGDA uitgegroeid tot een ware moloch met ruim 600 personeelsleden, waarvan amper een derde vastbenoemde, dus in door het VWS uitgeschreven examens geslaagde, ambtenaren zijn en waarvan de overige niet omwille van hun deskundigheid werden aangeworven, maar omwille van hun ideologische gezindte of hun allochtoon zijn.

Voor sommige parlementsleden zal dit alles wel zeer lovenswaardig zijn. Toch kunt u als moderne, verantwoordelijke bestuurders niet om de vraag heen of het eindresultaat enigszins beantwoordt aan de niet gering ingezette middelen.

**De Voorzitter.** — Gelieve af te ronden, mijnheer Van Assche, want uw spreektijd is om.

**De heer Jos Van Assche.** — Het hele tewerkstellingsbeleid kost bijna 5,4 miljard, waarvan het grootste gedeelte gaat naar de werkingskosten en de tewerkstellings- en doorstromingsprogramma's van de BGDA. Wat deze programma's betreft, dringt de Vlaams Blok-fractie aan op een degelijke doorlichting en evaluatie door een volledig van de BGDA onafhankelijke derde, zoals een aan de BGDA volslagen vreemde consultant-firma. Dat is gelet op de recente werkloosheidscijfers in ons Gewest meer dan nodig.

Blijkbaar gaan de programma's aan de doelgroepen voorbij. De catastrofale werkloosheidscijfers, inzonderheid deze van de

jeugd, zijn grotendeels te wijten aan het grote aandeel jonge werklozen van allochtone afkomst die vaak nauwelijks of geen opleiding hebben genoten en waarvan een aanzienlijk aantal analfabeet zijn. Zij worden door de bestaande programma's niet of onvoldoende geholpen, omdat zelfs de basisvoorwaarde tot participatie aan de vaak artificiële tewerkstelling ontbreekt.

**De Voorzitter.** — Mag ik nogmaals vragen af te ronden, mijnheer Van Assche?

**De heer Jos Van Assche.** — Er moet dus naar drastische middelen worden overgeschakeld, bijvoorbeeld de verplichte alfabetisering en de doorverwijzing van de betrokkenen naar elementaire scholing die aan de onmiddellijke noden van de maatschappij beantwoordt. Ik denk daarbij aan scholing voor jobs voor laaggeschoolden in de verzorgings- en bejaardensector, waardoor men de verpleegkundigen kan ontlasten en vrijmaken voor meer gespecialiseerde taken. (*Applaus van de Vlaams Blok-fractie.*)

**De Voorzitter.** — De heer Béghin heeft het woord.

**De heer Jan Béghin.** — Mevrouw de Voorzitter, ik wou mij vooral richten tot de minister-president, maar ik neem aan dat mevrouw Neyts hem wel zal meedelen wat ik hier zeg. Namens de CVP-fractie zal ik het hebben over afdeling 14 die handelt over de gemeenten.

De CVP vindt zich hierin terug, omdat de twee grote punten van het regeerakkoord erin vertaald zijn: een solidair beleid en het revitaliseren van de achtergestelde wijken.

Veel grote opmerkingen heb ik dan ook niet te maken. De CVP heeft trouwens haar visie omtrent het gewestelijk beleid ten opzichte van de gemeenten uitvoerig uiteengezet bij het debat over de regeerverklaring.

Door de iets ruimere beleidsruimte stroomt er meer geld naar de gemeenten. We zijn daar niet tegen gekant voor zover het moeilijke beleidsevenwicht tussen de autonomie van de gemeenten, aan de ene kant, en het inkaderen van de gemeentelijke autonomie in het gewestelijk beleid, aan de andere kant, behouden blijft. De minister-president heeft in de commissie nogmaals de drie principes voor samenwerking met de gemeenten toegelicht: autonomie, subsidiariteit bij toewijzing van taken, solidariteit in de besteding van de middelen. Deze principes moeten dit evenwicht garanderen; al merken wij daarbij op dat subsidiariteit niet uitsluitend kan worden geïnterpreteerd als het laten uitvoeren van taken op het laagste bestuursniveau.

Vermits er veel geld naar de gemeenten gaat, vindt de CVP het een goed initiatief van de minister-president, om meer geld uit te trekken voor systematische beleidsevaluaties van de initiatieven ten gunste van de gemeenten. Dit ontbrak inderdaad soms in het verleden. De middelen moeten worden georiënteerd naar de acties die hun doeltreffendheid bewijzen. Een element in die evaluatie moet zijn, de mate van samenwerking met andere initiatieven, van de gemeente zelf of van de Gemeenschappen.

Een ander nieuw punt dat op bijzondere appreciatie kan rekenen, is het oprichten van een «Centrum voor advies inzake beheer van de gemeenteschuld».

Het geld voor de gemeenten inzake preventie en veiligheid stijgt eveneens. Het bijzonder krediet voor gemeentelijke veiligheid wordt bijvoorbeeld verhoogd met 67 miljoen.

Over de veiligheids- en samenlevingscontracten is in de vorige zitting van de Raad naar aanleiding van enkele interpellaties reeds uitvoerig gedebatteerd. We moeten dat niet overdoen. Toch heb ik enkele opmerkingen.

Ik ben erover verheugd dat de minister-president aankondigde dat een aantal nieuwe proefprojecten inzake het bestrijden van de stadsdelinquentie niet uitsluitend beperkt zullen worden tot de tien gemeenten die een samenlevings- of veiligheidscontract hebben gesloten. Dit komt enigszins tegemoet aan het regeerakkoord dat stelt dat, idealiter, de veiligheidscontracten tot de negen resterende gemeenten moeten worden uitgebreid. Het is een kleine opening, maar is het voldoende?

Verschillende parlementsleden hebben in de commissie nogmaals terecht aangedrongen op die uitbreiding. Criminaliteit houdt zich immers niet aan gemeentegrenzen en er is wel degelijk sprake van «verplaatsingseffecten». Een ander punt is dat het leeuwenaandeel van alle middelen, door het solidariteitsprincipe, georiënteerd is op deze armere gemeenten: het zijn de veiligheids- en samenlevingscontracten, de wijkcontracten, de initiatiefwijken, de gesubsidieerde werken, de gesco's, het Gemeentefonds voor de algemene dotatie, de Europese fondsen, enzovoort. Daarbovenop — of misschien beter daarnaast — komen ook nog vaak gemeenschapsmiddelen. Dit is nodig om de achtergestelde wijken nieuw leven in te blazen — ik bestrijd het principe dus niet. Toch vraagt de CVP dat er toegezien wordt op mogelijke nefaste effecten voor de niet-positief-gediscrimineerde gemeenten, zowel op het vlak van het veiligheidsbeleid zelf als op het vlak van de gemeentelijke financiën.

**De heer Guy Vanhengel.** — Kunt u voorbeelden geven?

**De heer Jan Béghin.** — We zijn hier niet in de gemeenteraad, mijnheer Vanhengel, maar uw gemeente behoort tot die laatste categorie.

De gemeenten kunnen ook rekenen op subsidies voor hun openbare werken, en voor sportinfrastructuur. Voor dat laatste punt verdubbelt het budget. De CVP zal ervoor waken dat de akkoorden voor het uitkeren van subsidies voor gemeentelijke sportinfrastructuur worden geëerbiedigd, zeker op het punt van de voorwaarde van toegankelijkheid voor beide Gemeenschappen.

Minister Eric Tomas heeft trouwens aangekondigd ook te willen investeren in «buurtinfrastructuur»: agora-espaces, de sportterreinen, maar ook buurthuizen, kleine omnisporthallen, enzovoort. Dit is positief, maar als het «vastgoed» betreft en niet «openbare, toegankelijke ruimte», dan moeten voor ons dezelfde voorwaarden gelden. Deze omnisporthallen, de buurthuizen, enzovoort moeten toegankelijk zijn voor de twee Gemeenschappen of hun verenigingen.

Tot slot keer ik terug naar de veiligheidscontracten. In het kader ervan werd in de commissie ook kort de politiehervorming besproken en het nijpende recruitersprobleem van politieagenten, waarvoor dan vaak de taalvereisten als oorzaak worden aangehaald. De minister-president heeft hierbij opgemerkt dat de tweetaligheid van de dienst bij de rijkswacht — en dus niet de tweetaligheid van personen zoals bij de politie — een, ik citeer, «interessante denkpiste» kan zijn in het kader van de algemene politiehervorming.

Ik wil er wel aan toevoegen dat wij, christen-democraten, voorstander zijn van de tweetaligheid van personen. Daar moet zoveel mogelijk naar worden gestreefd, want dat garandeert mee de beste organisatie.

**De Voorzitter.** — Mevrouw Grouwels heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, een van de doelstellingen die we ons als Brusselse beleidsverantwoordelijken moeten stellen is van Brussel een leefbare stad maken. Dat zou onze passie, onze obsessie moeten zijn. Brussel

moet een modelstad worden, aangenaam om in te wonen. *The place to be*, en dat niet alleen in bepaalde wijken, maar wel in alle wijken van het Gewest: wijken als gezellige dorpjes, met elk hun kenmerken en aantrekkelijkheden.

Vandaag is Brussel echter nog een stad met verschillende snelheden. We kennen de redenen en omstandigheden hiervan. Het vertrek van talrijke gezinnen behorende tot de groep van de middeninkomens, de toestroom van sociaal zwakkeren die de anonimiteit van de grootstad opzoeken, de speculatie van internationale en nationale bouwpromotoren, de verwaarlozing van de hoofdstad door de overheid gedurende vele jaren. Voor ons zijn dat vandaag gegevens van waaruit wij het beleid moeten opbouwen. Naast oog voor de verfraaiing en de leefbaarheid van de openbare ruimte en de huisvesting, is de uitdaging voor de Regering in deze legislatuur het herstel van het sociale leven in het Gewest. De menselijke factor moet vooraan staan. De mensen moet terug met elkaar in contact worden gebracht op een opbouwende wijze. Daarom pleiten we voor samenlevingsopbouw, strijd tegen de eenzaamheid, aanmoediging van het wakkere burgerschap, participatie van de inwoners bij de oplossing van problemen in hun wijk. Aansluitend daarbij is er nog een bijzondere uitdaging voor Brussel. Het is een stad die aan de spits wil staan, die al steeds meer internationaal belangrijker wordt. De grootste stad van het land moet al haar inwoners in aanraking brengen met de nieuwe en aanzienlijke mogelijkheden van de informatiekanaal in de samenleving.

Die ambities kan men niet op één, twee, drie verwezenlijken. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wordt er nu al tien jaar aan gewerkt. In de begroting 2000, de eerste van de nieuwe legislatuur, worden opnieuw bijkomende belangrijke stappen gedaan. Het is verheugend vast te stellen dat het beleid van de vorige Regering niet, zoals in andere Gewesten en op federaal niveau, overhoop wordt gehaald. Continuïteit in het beleid is immers een absolute voorwaarde voor succes.

Walter Vandenbossche heeft vanmorgen al de grote krachtlijnen van de CVP-visie gegeven. Jan Béghin nam het beleid tegenover de gemeenten onder de loupe. Namens de CVP-fractie wil ik hier even focussen op drie beleidsdomeinen binnen de gewestelijke bevoegdheden die belangrijk zijn voor een positieve stadsontwikkeling: huisvesting, leefmilieu en mobiliteit.

De stijging van het budget voor huisvesting met bijna 7% is een goed begin. De keuzes die de Regering in de begroting maakt, krijgen dan ook onze goedkeuring. Ik noem er een paar: de versterking van de gewestelijke solidariteit ten gunste van de gezinnen en gehandicapten in de sociale huisvesting, een verhoging van de middelen voor de renovatie van sociale woningen, de groeiende steun van activiteiten van het Woningfonds en de sociale verhuurkantoren, de ruimere sociale omkadering van bewoners van de sociale huisvesting.

Het huisvestingsbeleid is belangrijk, want wonen en de woonsituatie zijn sterk verbonden met het welzijn en de welzijnsbeleving van gezinnen en gezinsleden. Het is terecht dat de overheid tussenbeide komt om de «problematische» woonsituatie van kansarmen, maar ook van jonge gezinnen en bejaarden te helpen oplossen. Zij kan dat in het Brussels Gewest doen door zelf woningen in eigendom te beheren en door een selectief sociaal huisvestingsbeleid en een actief doelgroepenbeleid.

Ten aanzien van de privé-sector heeft de overheid als taak de twee sleutelementen van het recht op wonen te bewaken: namelijk de evolutie van de huurprijs en de woonzekerheid.

Deze Regering kondigt positieve stappen aan. Toch mag ze niet op haar lauweren rusten. Er blijft nog heel wat werk aan de winkel. Bepaalde accenten moeten nog worden versterkt. Zo moet veel meer zorg worden besteed aan de omgeving van woonprojecten. Dat is een belangrijke factor gebleken voor het

succes van woonprojecten. De nieuwe projecten in de sociale huisvestingssector moeten kleinschalig zijn. Dat voorkomt getto-vorming. Sanering en renovatie van bestaande woningen moeten eveneens veel meer dan in het verleden, in sociale huisvestingsprojecten worden verwerkt. Het verwerven van woningen moet worden gestimuleerd. Een eigenaar investeert meer in zijn woning en in zijn woonomgeving dan een huurder. De administratieve overlast moet worden verminderd.

De door de staatsecretaris recentelijk genomen maatregelen voor de inschrijving zijn een eerste stap in de goede richting. Kandidaten voor een sociale woning die bij verschillende maatschappijen solliciteren, moeten zich maar één keer inschrijven.

Brussel moet opnieuw inwoners aantrekken en ervoor zorgen dat wie hier al woont, hier blijft. Al te veel Brusselaars zijn vertrokken naar Vlaanderen en Wallonië. Brussel wordt als woonstad te duur ervaren. Een vermindering van de fiscale lasten bij de aankoop van woningen moet dringend worden onderzocht.

Ik roep de Regering ook op om oog te hebben voor aspecten die de woonveiligheid en het wooncomfort versterken. Zo moet er een financiële ondersteuning komen voor de installatie van rookdetectoren. Zo moeten er maatregelen worden genomen om gaslekken en gasontploffingen te vermijden en moet het gebruik van isolerende en energiebesparende materialen blijvend worden aangemoedigd.

Een aangename leefomgeving betekent ook sociale veiligheid. Dat wil zeggen een openbare ruimte creëren die het gevoel van veiligheid ook bij ouderen en vrouwen versterkt. Binnen het sterk verhoogde budget voor openbare werken moet hiervoor een grote inspanning worden gedaan. Een mooi en gezellig huis in een verloederde en onveilige buurt is toch hetzelfde als een mooie prinses in de huid van een pad. Dat kan toch niet de bedoeling zijn.

Leefmilieu is ook een belangrijke factor in de uitbouw van een leefbare stad. Op het vlak van het leefmilieu blijven we aandacht vragen voor de luchtkwaliteit. Het lijkt ons belangrijk dat de luchtkwaliteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest constant gecontroleerd wordt en dat zowel de overheid als de bevolking geïnformeerd worden over de evolutie van de luchtkwaliteit. De inwoners van elke wijk hebben het recht te weten wat de toestand van de leefomgeving is.

Wat de problematiek van de afvalverbranding betreft, blijft de CVP-fractie zich verzetten tegen een bijkomende belasting van de luchtkwaliteit. Daarom zijn wij gekant tegen de bouw van een nieuwe verbrandingsoven aan de rand van het Hoofdstedelijk Gewest en tegen de uitbreiding van de afvalverbranding binnen het Hoofdstedelijk Gewest, met name in Neder-over-Heembeek.

De CVP blijft dan ook pleiten voor een doorgedreven en gecoördineerd beleid van afvalvoorkoming en selectieve afvalophaling.

De strijd tegen het lawaai in de stad moet worden voortgezet. Uit onderzoek blijkt dat lawaai de stress bij vele stadsbewoners enorm doet toenemen. Lawaai is meer dan men vermoedt, een factor die mensen ertoe aanzet de stad te verlaten.

De netheid van openbare ruimten moet worden verbeterd. Minister Gosuin heeft zich heel voluntaristisch opgesteld.

Het is zijn bedoeling Brussel voor het einde van de legislatuur een net imago te geven, in al de uithoeken van de stad.

**De Voorzitter.** — Gelieve te besluiten, mevrouw Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Dan wil ik nog even iets zeggen over de mobiliteit. Het openbaar vervoer moet absoluut

worden gestimuleerd. De realisatie van het Gewestelijke Expresnet is hierbij van primordiaal belang. Het zal de verkeerslast verminderen, maar ook de luchtkwaliteit helpen verbeteren en bijgevolg de woonkwaliteit. Rond het GEN moet een tweesporenbeleid worden gevoerd. De realisatie van het GEN moet samengaan met een verhoging van de leefbaarheid van de woonwijken, zo niet zullen we een nieuwe leegloop van de stad kennen. Er moet ook een parkeerbeleid worden gevoerd. Sommigen zeggen dat het een gemeentelijke bevoegdheid is maar daar gebeurt te weinig. Hoe ziet de Regering het parkeerbeleid en zal zij hierover overleg plegen met de gemeenten?

Bij een begrotingsbespreking volstaat het niet projecten voor te stellen. Het komt er ook op aan ze snel uit te voeren. Zonder afbreuk te doen aan het regeerakkoord vraag ik op te houden problemen die elders ontstaan op te lossen via het systeem van de trekkingsrechten, waarbij middelen uit de gewestechatkit worden gehaald ten voordele van de Gemeenschapscommissies. We hebben dat geld nodig om van het Gewest Brussel een leefbare stad te maken. De andere problemen moeten maar worden opgelost in de federale Costa-commissie.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cornelissen.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, lors de son intervention de ce matin, le porte-parole officiel d'ECOLO, M. Debry, a eu des mots un peu durs pour dire sa déception au niveau des dépenses prévues pour 2000 en matière de logement.

Ses propos m'ont quelque peu amusé dans la mesure où ils peuvent être comparés à ce qu'il a déclaré en commission sur le même sujet. A cette occasion, il avait dans une première partie salué les aspects positifs du budget 2000 en matière de logement. Et puis, après les fleurs, il avait envoyé les pots en soulignant deux aspects qui ne sont sans doute pas marginaux mais qui ne se situent toutefois qu'au second plan par rapport aux aspects essentiels du budget logement. Ce matin, nous avons eu droit aux pots sans trace d'aucune fleur.

M. Debry déplore que les AIS ne voient leur crédit budgétaire que passer de 30 à 40 millions. Sans aucun doute, les AIS sont une initiative intéressante. Croire qu'elles vont se substituer à toute autre forme de politique sociale du logement serait cependant largement exagéré. Les AIS nécessitent auprès des acteurs locaux, c'est-à-dire dans les communes, des efforts de pédagogie. A l'heure actuelle, tout le monde ne semble pas encore être conscient des avantages qu'elles peuvent apporter. Dès lors, au niveau budgétaire, prévoir une progressivité sur plusieurs exercices budgétaires des crédits alloués ne m'apparaît pas comme une hérésie mais comme une évolution naturelle. Je pense que si la demande se précise, le secrétaire d'Etat en charge du Logement sera tout disposé à accroître le volant budgétaire lors des prochains exercices de cette législature.

La deuxième critique de M. Debry portait sur la part relative que représente le logement dans l'ensemble des dépenses régionales. Il regrettait en fait que l'augmentation ne soit pas plus substantielle. Et nous sommes certes nombreux au sein de cette Assemblée à regretter que les moyens disponibles ne permettent pas de faire davantage.

Qui dit chiffres relatifs ne peut se permettre de se limiter à un seul des deux termes. Il suffit en effet que le volume global des dépenses régionales augmente pour que l'on enregistre une diminution au niveau des rubriques spécifiques si chacune d'elles ne subit pas de manière linéaire une augmentation de même niveau. Dès lors, comme souvent, on peut manipuler des statistiques de manière telle à tirer des conclusions tout à fait différentes.

M. Debry joue ici le rôle normal d'un conseiller d'opposition, et de plus se trouve dans une situation particulière puisque son parti avait été associé aux négociations gouvernementales, mais je constate qu'en l'occurrence, ses munitions sont limitées.

Il me paraît plus important de me concentrer sur les « fleurs » que M. Debry, en commission du moins, avait bien voulu octroyer au Gouvernement. En fait, elles résultent directement de points qui sont la traduction budgétaire d'un accord gouvernemental réalisé à partir d'une très grande majorité de ce Conseil, plus large même que sa majorité officielle actuelle.

Ce budget 2000 est une traduction assez fidèle de l'accord gouvernemental. Il traduit un renforcement de la solidarité régionale en faveur des familles nombreuses et des personnes handicapées vivant dans le logement social. Il se caractérise par une augmentation très importante des moyens consacrés à la rénovation du logement social. Il marque un soutien clair de la Région, en matière d'acquisition de la propriété, aux activités du fonds du logement et, dans une moindre mesure, quantitativement parlant, des AIS.

Ce budget concrétise un accroissement substantiel de l'allocation de solidarité — 240 millions — qui permet de faire face au déficit social des SISF. Nous l'avions réclamé l'an dernier à la tribune de notre précédent hémicycle. Cette demande, en parfaite conformité avec l'accord gouvernemental de juillet, est largement rencontrée, puisqu'on passe de 66 % à 75 % de prise en charge du déficit social. La Région assume ainsi ses responsabilités: avec le Code du logement voté en 1993, elle a choisi de favoriser l'accession des moins nantis au logement social ce qui est une priorité bien compréhensible. Cette allocation de solidarité compense dans une large mesure le manque à gagner résultant de cette différence et des écarts entre loyer réel et loyer de base.

On se réjouira au passage de l'importante progression des montants remboursés aux SISF pour les réductions de loyer accordées aux ménages avec enfants à charge ou comptant une personne handicapée.

En ce qui concerne l'adaptation du programme triennal d'investissements de la SLRB, nous nous réjouissons de ce que ceux-ci sont axés avant tout sur la rénovation: Cela est une deuxième satisfaction par rapport à une demande que le groupe PRL-FDF formulait l'an dernier à pareille époque. Les besoins sont énormes. Je ne serai pas trop long à ce sujet aujourd'hui, dans la mesure où une interpellation sur le même point est inscrite à l'ordre du jour de la commission Logement de mardi prochain.

Il est vrai que l'on compte en Région bruxelloise de nombreux logements inoccupés car devenus inoccupables. Je pourrais vous citer nombre de cas concrets au Foyer anderlechtois, au Foyer koekelbergeois, à l'Habitation modèle, etc. Dans certains cas, et c'est plus grave, des logements quasi insalubres sont loués en dépit du bon sens.

Une priorité absolue doit être donnée à la rénovation. C'est le moyen de faire entrer des centaines de logements dans le circuit locatif du logement social.

Enfin, comment ne pas se féliciter de ce qui se fait au niveau de l'ajustement 1999? Un crédit de 272,3 millions est consacré à l'amplification des travaux de rénovation. En clair: une priorité est donnée à la lutte contre les risques d'intoxication au CO. Et, à cet égard, on peut constater que, malgré l'annonce tardive de cette bonne nouvelle, les sociétés locales se sont réellement mobilisées. Lors du conseil d'administration de la SLRB du 30 novembre 1999, toutes les demandes introduites par les sociétés ont pu être rencontrées. En un temps record. On congratulera au passage les responsables des SISF concernés pour leur capacité de réaction.

Parmi les bonnes nouvelles, je note encore la dotation de 428,8 millions au Fonds du logement, qui permet de porter sa capacité d'investissement à 1 322,5 millions.

Je note aussi l'intention clairement affirmée par le Gouvernement d'adapter enfin les règles qui régissent l'octroi des ADILS. C'est un problème qui est en chantier depuis trop longtemps. Il est grand temps de remédier à un certain nombre d'inadéquations qui sont constatées au niveau de leur application.

Un dernier mot: ayant déposé avec M. Cools, sous la précédente législature, une proposition qui créait un fonds de garantie locative, vous comprendrez que je suis tout à fait satisfait de voir sa capacité augmentée pour être portée à 75 millions grâce à l'apport nouveau de 26 millions.

En commission, j'ai eu l'occasion de signaler les problèmes qui se manifestent au niveau de la comptabilité de la SLRB. A la suite des réalisations successives au départ de ces réserves, via le programme complémentaire, ce pararégional enregistre aujourd'hui un déficit structurel de l'ordre de 140 millions. Cela est préoccupant à terme et il convient de doter cette société d'une subvention de fonctionnement. A cet égard, un premier pas semble être franchi puisque le budget de la SLRB renseigne pour la première fois un montant de 19 millions réservé à cette fin, ce qui reste très peu et insuffisant.

Etant le porte-parole habituel de notre groupe pour les questions de mobilité, j'aurais voulu aussi vous entretenir de cet aspect de notre budget. Hélas, étant donné les conditions de travail qui nous ont été imposées, il ne m'a été possible d'assister qu'à quelques minutes de la commission Infrastructure au cours des deux réunions que celle-ci a tenues. En effet, un jour, la séance de la commission Infrastructure se déroulait en parallèle avec la commission des Finances; par ailleurs, les commissions de la COCOF se déroulaient en même temps. Etant à la fois membre effectif dans ces diverses commissions, cela me posait un problème. Je pense que les conditions de travail doivent être revues pour l'an prochain.

Néanmoins, après avoir examiné les documents budgétaires, je crois pouvoir dire que, globalement, ce qui nous est proposé rencontre les priorités bruxelloises en matière de mobilité.

C'est notre premier budget, lequel doit traduire l'excellent contenu de la déclaration gouvernementale en la matière et il est donc bon de rappeler les priorités sur lesquelles mon groupe se montrera très vigilant:

Promotion absolue du transport public, amélioration de la vitesse commerciale et des fréquences de transport en commun de surface, amélioration de la desserte au niveau des quartiers, mise en place du RER et de ses conditions d'exploitation et protection de ce que l'on appelle communément les usagers faibles, les piétons et les cyclistes, et réalisation dans cette perspective des 18 itinéraires cyclables.

Je terminerai en insistant sur une aberration que nous avons entendue tout à l'heure: l'idée que l'on ne pourrait à Bruxelles circuler à vélo comme on le fait dans d'autres villes. Le relief est paraît-il trop accidenté à Bruxelles. J'invite la personne qui a tenu ces propos à se rendre à Zurich, dont le relief est plus marqué qu'à Bruxelles. Elle verra comme le nombre de cyclistes est important. Evidemment, la conception du transport est tout autre qu'à Bruxelles. La voiture y est pratiquement bannie du centre-ville au point de vue stationnement; on ne favorise pas son maintien. Les habitants ont recours à ces trams extrêmement performants, sans ligne de métro. Ils utilisent d'autres moyens que le vélo. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lahssaini.

*(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président,  
remplace Mme Magda De Galan, Présidente,  
au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter,  
vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,  
in de voorzitterszetel)*

**M. Fouad Lahssaini.** — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, mon intervention portera en particulier sur les pouvoirs locaux et le logement, d'autres collègues sont déjà intervenus sur d'autres secteurs.

Nous avons déjà déploré les conditions et les délais dans lesquels nous avons dû travailler pour analyser certains budgets. Je n'y reviendrai pas.

Mais qu'il me soit permis de revenir sur certains points qui ont été plus ou moins abordés en commission.

Mais tout d'abord un premier constat.

Si je me réfère au texte de l'accord de majorité, je lis au premier chapitre intitulé « les solidarités entre communes et habitants » que cette solidarité doit être un principe directeur majeur des politiques régionales.

Cependant, dans le budget de la division 14, nous voyons que cela se traduit par une augmentation de 2,42 %, c'est-à-dire quasi l'application de l'ordonnance du 21 décembre 1998.

ECOLO ne peut que regretter que ce budget soit si timide sur un point qui fait figure d'étendard pour ce Gouvernement. D'autant plus que les écarts entre communes riches et pauvres ne se sont guère réduits depuis lors.

De quelle solidarité s'agit-il donc ? En effet, dans certains cas, il n'y a eu que des glissements par un jeu d'écriture comptable de certaines dépenses vers d'autres postes « sensibles ».

Deuxième constat.

La cohérence. S'il est une division où l'on peut craindre des confusions de responsabilités, c'est bien celle-ci.

En effet, comment allez-vous, par exemple, distinguer une rénovation d'éclairage public dans le cadre d'un contrat de sécurité au sein d'un projet de rénovation urbaine ?

Ce risque de confusion est aggravé par une autre source d'incohérence due à la multiplicité des intervenants dans la gestion de ce domaine : les différentes administrations, mais aussi les différents cabinets.

N'oublions pas que pour ce qui est des contrats de quartier, un délai est imparti aux communes, et qu'en cas de non-respect de celui-ci, le risque d'annulation est réel.

De plus, le caractère global des objectifs des différents programmes risque d'être occulté par le fait que chaque cabinet ne travaillera qu'à partir de sa propre vision des choses et non pas à partir d'une philosophie globale.

Par ailleurs, nous espérons que les financements du Fonds social européen (FSE) s'intégreront vraiment dans les contrats de quartier et ne viendront pas ajouter à la confusion.

Nous espérons aussi que l'on ne reproduira pas les mêmes ratés que ceux qui ont jalonné les contrats de quartiers corrigés par les quartiers d'initiatives.

Il est par ailleurs essentiel que lors de la mise en place de ces différents programmes, les populations des quartiers visés soient réellement et correctement informées, afin qu'elles puissent émettre un avis en conséquence et que cette procédure de

concertation se mette en place au tout début des programmes et non pas lorsque les grands axes auront été tracés dans les bureaux.

Il est en effet grand temps de sortir de cette logique de façadisme socio-culturel qui consiste à planter dans des quartiers en difficulté une plaine de jeux par-ci, une installation de sport de rue par-là.

Permettez-moi de vous signaler, mesdames, messieurs, chers collègues, que même les éducateurs des contrats de sécurité se demandent jusqu'à quel âge ils vont occuper les jeunes par le foot. Et nous sommes loin d'être rassurés lorsque nous voyons que les crédits de subsides aux pouvoirs subordonnés pour les infrastructures sportives ont pratiquement doublé.

Faut-il en déduire que les enfants issus de certains milieux socio-économiques sont naturellement orientés, portés à devenir tous des vedettes de foot ? Tout comme en milieu scolaire, ils sont naturellement orientés vers le professionnel.

J'en arrive maintenant à certains points abordés en commission et qui, sauf erreur de ma part, n'ont pas reçu de réponse.

Tout d'abord en ce qui concerne l'Agence régionale pour la propreté (ARP). Quelle explication donnez-vous sur le transfert, à la division 18, des moyens destinés au nettoyage des sites et lieux présentant un intérêt supra-communal ?

Est-ce à dire que ce nettoyage incombera désormais aux communes ? Et quelles formes prendra cette collaboration entre les communes et l'ARP ? Sachant que l'ordonnance du 19 juillet 1990 n'habilite pas formellement l'ARP à subventionner elle-même les communes.

Ensuite, à la lecture de la division 14, nous constatons que les ministres ayant en charge ces matières, se sont octroyés des enveloppes en augmentation conséquente, voire nouvelles pour des frais d'étude. Ceci met encore en évidence non seulement l'incohérence dans la distribution des compétences, mais aussi le risque de voir surgir une pléthore d'études sur des problématiques déjà investiguées sous différents angles.

Permettez-moi donc d'insister sur le fait que les besoins ne se situent pas tant au niveau des études, mais bien au niveau de la mise en application des projets et de leur cohérence. Et qu'il s'agit là de choix politiques et non sociologiques ou anthropologiques.

Enfin, il est à craindre que pour les nouveaux projets concernant la délinquance urbaine, vous ne vous lanciez dans la stratégie du « encore plus de la même chose » qui généralement renforce les symptômes plutôt que de les corriger. D'autant plus que ce ne peut être qu'une politique de saupoudrage qui se traduit par des actions spectaculaires, mais peu efficaces.

Ne serait-il pas plus utile de concentrer ces moyens sur quelques projets dans l'une ou l'autre commune pour y mener autre chose que des politiques sécuritaires, des projets davantage centrés sur l'économie sociale, sur un projet pour un habitat et un environnement décents pour tous. L'encouragement et l'initiation de projets-pilotes oui, mais qui permettent aux personnes en difficulté de s'en sortir, de croire en des projets ayant pour objectif de recréer les liens sociaux.

J'en arrive maintenant au chapitre logement du budget 2000.

Je dirai d'emblée que notre impression est mitigée. En effet, nous y trouvons un certain nombre de points positifs, mais malheureusement nous devons y relever également deux points qui sont plutôt négatifs.

Je voudrais tout d'abord rappeler notre appréciation largement positive sur le chapitre « logement » de la déclaration

gouvernementale qui est, selon nous, celui qui contient le plus grand nombre d'accents nouveaux. Nombre de ces accents nouveaux ont été introduits ou soutenus par ECOLO lors de notre participation aux négociations.

Vous comprendrez donc que nous avons été particulièrement attentifs à la mise en œuvre de cette partie de la déclaration gouvernementale durant les six premiers mois de cette nouvelle législature. Pour contredire l'adage qui veut que l'opposition soit là pour s'opposer, nous devons dire que nous sommes heureux de constater que le secrétaire d'Etat chargé du Logement a entamé la mise en œuvre d'une série de nouvelles politiques qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Certaines n'ont pas d'impact budgétaire direct et je ne ferai donc que les citer ici rapidement :

1. l'instauration d'un conseil consultatif de l'habitat, afin de créer un lieu de débat sur la politique régionale du logement;
2. l'annonce d'une volonté claire d'orienter les investissements du futur plan triennal vers la rénovation des logements sociaux, plutôt que vers la construction;
3. la mise en place d'une centralisation des informations en matière d'attribution de logement social;
4. toujours en matière de logement social, la limitation des dérogations à 40 % des attributions, au lieu des 50 % actuellement autorisés.

Certes, ces 4 points ne régleront pas tous les problèmes en matière de politique du logement et en particulier du logement social, mais il s'agit d'un début encourageant pour lequel le secrétaire d'Etat peut être assuré de notre soutien.

Je voudrais ici relever deux points positifs qui ont, cette fois, une implication budgétaire.

Tout d'abord, l'augmentation substantielle des moyens d'investissement du Fonds du logement via une augmentation de sa dotation régionale, de l'augmentation de sa capacité d'emprunt ainsi que de la mobilisation de sa trésorerie. Nous estimons en effet que le Fonds du logement est un des acteurs essentiels de la politique du logement à Bruxelles et que son action doit être renforcée, tant en matière d'accès à la propriété, qu'en matière d'aide locative.

Nous sommes heureux de constater que le secrétaire d'Etat l'a bien perçu et, là aussi, il peut être assuré de notre soutien.

Une autre évolution budgétaire intéressante est l'augmentation substantielle des subsides aux associations, d'autant plus que cette augmentation vise, je cite, le rapport « à la mise en place de projets de missions sociales qui permettent aux locataires de devenir des acteurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie ». Cela fait des années que nous pensons et que nous disons que le rôle du logement social n'est pas seulement de fournir des murs à ses locataires, mais également de mettre en place une politique d'accompagnement social qui s'avère de jour en jour plus nécessaire étant donné la dégradation des conditions sociales de nombreux locataires.

De trop nombreuses sociétés locales se montrent rétives à s'engager dans de telles politiques, il est donc heureux que la Région inscrive des budgets spécifiques pour ce type de mission et qu'elle envisage de les confier à une série d'acteurs associatifs déjà présents sur le terrain.

Madame la ministre, vous devez vous douter qu'après tant de fleurs viennent les pots: il y en aura deux.

Le premier concerne le volume global du budget « logement ». Certes, il augmente de 200 millions par rapport au budget initial 1999, mais il faut rappeler que le budget 1999 avait

atteint un niveau historiquement bas. Le montant inscrit au budget 2000 est en fait quasi identique à celui inscrit au budget 1998, mais si on s'attache aux chiffres relatifs, c'est-à-dire à la proportion du budget « logement » par rapport au budget global, on constate que le logement ne représente que 4 % du budget total pour 2000, alors que cette proportion était de 4,2 % en 1998, de 4,8 % en 1995 et de 7,8 % en 1992.

L'accord de majorité stipulait, je cite : « La politique du logement occupe une place centrale dans les priorités de la politique bruxelloise. » Les chiffres que je viens de citer montrent clairement que cette priorité ne trouve pas de concrétisation dans ce budget. Il en est même du montant des investissements dans le secteur du logement social, qui auraient dû, toujours selon l'accord politique, être « amplifiés ». S'il y a bien eu 200 millions supplémentaires à l'ajustement 1999 pour les travaux de rénovation légère, le budget 2000 réinscrit pour les investissements en logement social 1 milliard, c'est-à-dire le même montant que celui qui est inscrit depuis 7 ans.

La deuxième déception que nous avons par rapport au budget logement concerne les Agences immobilières sociales.

**M. le Président.** — Votre temps de parole est épuisé.

Je vous demande de conclure.

**M. Fouad Lahssaini.** — Je vais le faire.

Pour conclure, je dirai donc que si les actions entreprises ces derniers mois par le secrétaire d'Etat chargé du Logement, sont encourageantes et si nous pouvons y percevoir la volonté de mener à bien une réelle réforme du secteur, nous sommes déçus par la traduction budgétaire de cette action, principalement quant au volume global qui est attribué à la politique du logement et plus particulièrement concernant la faiblesse des moyens attribués aux AIS. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole à Mme Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues.

Le groupe socialiste me délègue à cette tribune pour y exprimer ses satisfactions mais aussi ses inquiétudes, voire quelques déceptions, relatives aux mesures budgétaires concernant les pouvoirs locaux.

Au titre des satisfactions, le groupe socialiste range bien sûr l'augmentation de la dotation générale aux communes. Cette dotation, dont la déclaration gouvernementale précise « qu'elle sera considérée comme une priorité et, donc, dans la mesure du possible augmentée », est en effet augmentée de 2,42 %, soit 0,42 % de plus que l'indexation annuelle imposée par l'ordonnance. Ce n'est pas un effort gigantesque mais c'est un effort, saluons-le. Qui plus est, cette augmentation se répercutera comme il se doit sur le fonds spécial de l'aide sociale réparti entre les CPAS.

Le groupe socialiste se réjouit également du fait qu'en 2000 sera remboursée la quasi-totalité de la dette du fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales. En effet, l'ajustement de 500 millions porté au budget 1999 ne sera liquidé qu'en 2000, ce qui portera l'augmentation réelle de 2000 à 862 millions. Ce qu'il est déjà convenu d'appeler « l'effet turbine » permet de dégager au budget 2000 des moyens affectés à d'autres politiques et notamment, mais pas seulement, des politiques relatives aux pouvoirs locaux. Attention toutefois ! Pour le budget 2001, le groupe socialiste entend bien mesurer les efforts qui seront consentis pour le remboursement des emprunts communaux dans une perspective pluriannuelle et non pas

seulement par référence au budget 2000, anormalement bas en raison de l'anticipation portée à l'ajustement 1999.

Enfin et surtout, le groupe socialiste se réjouit tout particulièrement de l'augmentation sensible des crédits affectés aux contrats de quartiers, laquelle permettra de lancer cinq nouveaux contrats. Mais deux bémols se sont inscrits sur la portée. Le premier bémol concerne les quartiers d'initiative dont les crédits transitent par l'ASBL « Quartiers d'initiative pour Bruxelles » de la division 22, ce qui peut nuire à la cohérence des actions. Le groupe socialiste a bien entendu le Gouvernement annoncer la fusion des instruments relatifs aux contrats de quartiers et aux quartiers d'initiative et, par voie de conséquence, la modification de l'ordonnance. Il a entendu aussi l'intention du Gouvernement de créer un comité de coordination pour la revitalisation des quartiers fragilisés, composé d'un représentant par ministre concerné. Le groupe socialiste a pris acte également de la volonté du Gouvernement de procéder au bilan des contrats afin de réorienter les moyens vers les quartiers en difficulté. Lorsque ces trois types de mesures auront été mis en œuvre, et nous y veillerons, nous pourrions affirmer qu'un bécarre aura annulé le bémol.

Le deuxième bémol traduit notre crainte de voir l'augmentation des moyens destinés aux contrats de quartiers s'opérer au détriment des autres crédits destinés aux travaux subsidiés des communes. C'est ainsi que les opérations de rénovation d'îlots seront subsidiées désormais via les contrats de quartiers. Et à ce sujet, nous n'avons pas de bécarre !

Au titre des inquiétudes et déceptions, le groupe socialiste range d'abord le transfert à l'Agence régionale pour la propreté des crédits destinés aux communes en matière de propreté publique. Nous craignons en effet que l'ARP ne soit pas compétente pour répartir ces crédits entre les communes et que le mécanisme soit opaque.

Nous n'apprécions pas non plus outre mesure que l'augmentation du crédit spécial en matière de sécurité communale serve au financement de projets-pilotes dans toutes les communes et ne soit pas réservée aux communes en difficulté. Le groupe socialiste ne saurait admettre que les contrats de sécurité s'étendent à l'avenir aux communes riches alors qu'il faut assurer la redistribution des moyens là où le rendement de l'IPP est faible.

Enfin, le groupe socialiste, comme la Cour des comptes d'ailleurs, constate que les cavaliers budgétaires des articles 7 de l'ajustement 1999, et 23 du budget 2000 permettent que des investissements non prévus dans les contrats de sécurité initiaux soient financés par la Région « pour autant que les projets soient conformes à l'objet de ces contrats ». Cette formulation vague nous fait craindre que des crédits destinés à la rénovation de commissariats et à l'éclairage public dans les communes dotées d'un contrat de sécurité soient affectés à des projets réalisés dans des communes aisées non concernées par un contrat de sécurité.

En conclusion, le groupe socialiste, tout compte fait, est satisfait. Plus exactement, en ce qui concerne les pouvoirs locaux, il considère que le Gouvernement mérite une « satis » avec quelques notes dépassant la « dis » mais aussi quelques « balances ». Il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour décerner une « dis » à l'ajustement 2000. Ce qu'il souhaite à cette fin, c'est évidemment que ce qui est donné d'une main pour combattre les déséquilibres entre communes riches et communes pauvres ne soit pas en partie repris de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, autant

vous annoncer la couleur tout de suite, la partie afférente à l'environnement de ce budget m'a fortement déçue.

En effet, c'est probablement en matière environnementale qu'il est — me semble-t-il — le plus aisé de préciser les objectifs et les projets précis sous-jacents aux inscriptions budgétaires. Or, en l'espèce, il n'en est rien. Je crains, par conséquent, qu'avec un budget si vague, on n'améliore pas la qualité environnementale de notre ville.

Lors de ma première lecture de ce projet de budget j'avais pourtant noté avec plaisir que les budgets étaient majorés de près de 10 %. C'est ainsi que le budget de l'Agence Bruxelles Propreté augmente de 45 %, soit 825 millions et que celui de l'IBGE augmente de 10 millions.

Malheureusement, il ne suffit pas de prévoir sur papier des augmentations budgétaires pour que tout aille mieux. Encore faut-il que ces crédits soient utilisés et le soient de manière intelligente dans des projets crédibles et réfléchis.

Concernant le Plan propreté, le ministre a décidé de majorer le budget de l'Agence Bruxelles Propreté en vue de mettre en œuvre un plan propreté. Cela signifie que le ministre distribuera aux communes des montants divers à condition que celles-ci acceptent de signer avec la Région une convention de propreté.

Vous me direz que, au moins derrière cette augmentation là, se cache un réel projet ... malheureusement, il n'en est rien !

En effet, le ministre ne nous a pas expliqué en quoi consistaient exactement ces conventions propreté. Il n'a pas davantage précisé comment il comptait contrôler a posteriori la mise en œuvre de ces plans d'action. Bien plus encore, il a été incapable de nous exposer la manière dont il allait répartir les budgets entre les communes : va-t-il moduler l'aide régionale à projet équivalent compte tenu de la « richesse » des communes ? ou non ?

Quels sont les critères qui vont être retenus ?

En outre, j'attire une nouvelle fois l'attention de l'assemblée sur l'avis de la Cour des Comptes qui a estimé que l'Agence Bruxelles Propreté n'est pas, en vertu de l'ordonnance du 19 juillet 1990, article 42, habilitée à subsidier les communes pour des opérations de propreté publique !

Par ailleurs, cette politique consiste avant tout en un saupoudrage « politique » en vue des prochaines échéances communales d'octobre 2000.

En ce qui concerne les canisites, le poste repris au budget 2000 reprend un montant de ... zéro franc. Le ministre nous a exposé en commission que ce poste serait dorénavant repris directement dans les crédits spéciaux accordés aux communes en matière de propreté publique puisque celles-ci ne les avaient pas utilisés l'an dernier. Je reste perplexe devant pareil raisonnement. Il n'y a évidemment pas de raison pour que la globalisation des budgets « canisites » dans le budget général propreté incite les communes récalcitrantes — et j'en connais — à mettre en œuvre une politique active en la matière.

J'en viens à l'Ecole régionale de propreté.

Le ministre nous a exposé qu'il prévoyait la mise en place d'une « Ecole régionale de la propreté publique ». Malheureusement ces termes pour le moins grandiloquents cachent mal une absence d'idées. Qu'enseignera cette école ? A qui enseignera-t-elle ? Finalement, quels moyens va-t-on mettre en œuvre pour que cette école ne reste pas de la pure fiction ?

Est-ce vraiment une priorité pour la Région bruxelloise ? Je me pose la question.

Quant à l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement, le ministre a justifié l'augmentation du budget affecté à l'IBGE



notamment par la poursuite de la sensibilisation à la prévention dans le domaine des déchets et par la mise en œuvre du plan bruit.

Pourtant, à nouveau, il est impossible de voir concrètement ce que le Gouvernement entend adopter comme politique.

En matière de sensibilisation des habitants, on peut s'interroger sincèrement sur la voie choisie par le Gouvernement: il veut sensibiliser nos concitoyens à la prévention; mais persiste à refuser de mettre à leur disposition, de manière gratuite, les sacs bleus et jaunes de recyclage.

De même, pourquoi ne pas montrer l'exemple et prévoir des poubelles publiques divisées en compartiments distincts pour les déchets recyclables et les autres?

Quant au maillage vert, dans l'exposé des ministres, j'ai lu avec plaisir que «des plans de gestion seront établis pour les espaces verts selon un ordre de priorité. De même, le plan de gestion de la forêt de Soignes sera soumis à débat en 2000 pour déterminer son avenir.»

Le principe est vertueux; mais il est pour le moins vague.

De plus, quel crédit doit-on apporter à cette politique en faveur des espaces verts alors que le même Gouvernement organise de manière réglementaire la disparition de nombreux espaces verts via le PRAS...

En ce qui concerne la politique de l'eau, j'apprécie évidemment que notre Région avance dans son programme d'épuration des eaux. Si la station d'épuration Sud entre à peine en fonctionnement, je reste cependant inquiète par rapport aux délais de mise en œuvre de la station Nord et au respect des directives européennes en cette matière.

D'autre part, je regrette le peu de politique préventive en la matière. Comme en matière de déchets, il faut éduquer nos concitoyens à économiser l'eau, c'est une ressource rare... quand bien même on épurerait le plus parfaitement possible nos eaux usées!

Quant aux incinérateurs de Drogenbos et de Neder-Over-Heembeek, je ne peux clôturer mon intervention sans revenir sur les incinérateurs.

Le ministre Gosuin a la volonté d'utiliser de manière optimale l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek. Or, il est avéré que le tri des déchets dans notre Région a permis de diminuer de manière relativement importante la quantité des déchets devant être incinérés.

On nous propose donc d'incinérer en région bruxelloise les déchets flamands. Je comprends le souci de gestion globale de l'environnement et dès lors la nécessité d'une collaboration interrégionale en matière de gestion des déchets. Mais je reste sceptique sur cette proposition et surtout sur son éventuelle contrepartie.

L'objectif d'une collecte sélective des déchets était de diminuer l'incinération pour les bruxellois qui, même avec un four usant de normes optimales, subissent de réelles nuisances en raison de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek. Or, je constate que même si les bruxellois font l'effort de trier leurs déchets pour améliorer leur qualité de vie cela n'a aucun effet concret... puisque, moins il faut brûler de déchets bruxellois, plus on brûlera de déchets flamands pour rentabiliser l'incinérateur.

Le seul impact positif de ce brûlage de déchets flamands serait la renonciation de la Région flamande de construire un incinérateur à Drogenbos. L'attitude actuelle du Gouvernement de cette Région voisine laisse entendre que le projet n'est pas enterré, loin de là. Il serait à ce propos intéressant que le ministre nous informe à ce sujet.

A vouloir à tout prix rentabiliser son incinérateur, le ministre n'en viendra-t-il pas à proposer également à la Région wallonne ou même à certains pays frontaliers d'incinérer leurs déchets chez nous?

Un dernier point que je voudrais évoquer concerne la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire. C'est là que les frais d'études sont en augmentation. L'annexe au rapport de la commission nous informe qu'à ce jour, plus de 48 millions de francs ont été dépensés pour la campagne d'information sur le PRAS. Malgré nos nombreuses demandes, nous n'avons pas encore obtenu la moindre réponse sur la manière dont ces marchés d'étude ont été passés.

Le secrétaire d'Etat consacre également un budget pour l'installation d'œuvres d'art dans la ville.

Nous n'avons rien contre cette intention que nous trouvons tout à fait louable et qui traduit une réelle poursuite de la politique menée au cours des derniers mois.

Toutefois, nous sommes en droit de nous interroger sur l'existence d'une budget similaire, inscrit à un autre poste, celui des travaux publics.

Pourquoi ce double budget? L'un géré par un francophone, l'autre par un néerlandophone.

En matière de primes aux particuliers pour la rénovation des façades, on peut se réjouir de voir les montants quelque peu relevés. Mais ils restent néanmoins dérisoires: 60 millions, compte tenu de l'immense défi que représente la rénovation générale de l'espace public.

Il est vrai que si l'on veut une implication plus grande des particuliers, il faut une politique réelle.

En matière de monuments et sites, l'effort fait par le Gouvernement doit être salué. En effet, le Gouvernement semble enfin se donner aujourd'hui les moyens de mener à bien la politique de classement massif des dernières années.

C'est vrai que jusqu'à présent, on classait sans disposer des montants nécessaires pour assurer la restauration des biens classés.

Aujourd'hui, il a augmentation des moyens. Ce qui va dans le bon sens, même si des réserves doivent être formulées devant l'accroissement, une fois de plus, des crédits prévus pour le financement de conférences, de concours, d'études.

La priorité d'une politique concernant les Monuments et Sites doit, pour nous, d'abord s'intéresser à la restauration proprement dite, aux effets directement visibles sur le terrain, et non aux publications que l'on peut éditer sur l'un ou l'autre ouvrage.

Enfin, les crédits prévus pour les prêts d'acquisition ou d'expropriation des biens classés sont demeurés jusqu'à présent une simple écriture comptable.

A ce jour, en effet, cette procédure n'a jamais été utilisée en Région bruxelloise. J'espère fortement qu'il en sera autrement au cours de l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Arckens.

**De heer Erik Arckens.** — Mevrouw de Voorzitter, ik heb met veel aandacht de toelichting bij de begroting gelezen in verband met de economische ontwikkeling. Uiteraard is het positief dat de aandacht steeds meer komt te liggen bij expertises, studie-onderzoek en innovatie voor bedrijven in Brussel. Dat de middelen voor studie- en opleidingskosten worden opge-

trokken, is eveneens positief voor de economie van een regio als Brussel die zich inderdaad grondig moet gaan omvormen op sociaal-economisch vlak. De ondersteuning van Ecobru als bevoorrechte partner bij het aantrekken van nieuwe investeerders en van Technopol dat het wetenschappelijk onderzoek en vernieuwing wil implementeren in onze Brusselse bedrijven, valt tevens aan te moedigen.

Vooraleer over te gaan tot kritiek, had ik graag twee vragen gesteld over de begrotingstabel.

De basisallocatie 11.21.28.51.21 handelt over deelnamen in ondernemingen. Kunnen wij over een lijst beschikken van de ondernemingen waarin de Regering van plan is een deelname te nemen?

De basisallocatie 11.15.21.32.00 betreft de promotie van de land- en tuinbouw en aanverwante sectoren. We stellen ons niet alleen vragen bij het optrekken van het initieel bedrag van 1,3 miljoen tot 2 miljoen, maar tevens naar het nut van die basisallocatie. Voor zover we weten zijn er nauwelijks nog boeren in de Brusselse regio, en we zouden ook graag weten waar het geld naartoe gaat.

De toelichting bij de begroting inzake economisch beleid illustreert het fiasco van de Brusselse economie. Een algemeen beeld en algemene aanpak ontbreken. Volgens de toelichting zouden er in Brussel 626 635 mensen tewerkgesteld zijn, van wie 9,58 % pendelaars uit het Vlaamse Gewest. Dat is pertinent onwaar. Meer dan 30 % van de pendelaars die in Brussel werken, komen uit Vlaanderen. Die fout is volgens mij kenmerkend voor de opstellers van de begroting, die enkele cruciale zaken zijn vergeten.

De Brusselse economie blijft kwakkelen. Er zijn op het ogenblik 74 628 werklozen. Dat cijfer staat in schril contrast met de functie van Brussel als belangrijke werkgever en de grote toestroom van pendelarbeiders. De werkloosheid van de vooral laaggeschoolden hangt dan ook samen met de weinig evenwichtige opbouw van de Brusselse economie. Meer dan 80 % van de economische activiteit wordt ingenomen door de tertiaire sector, die zelf gedomineerd wordt door hoofdstedelijke activiteiten van het federale, het Vlaamse en het Europese bestuursniveau.

De secundaire sector eens zo bloeiend in onze regio, blijft op een heel lang pitje draaien. Die secundaire sector zou relatief meer werkgelegenheid kunnen bieden aan ongeschoolde arbeidskrachten. De overblijvende activiteiten van die secundaire sector zijn vooral gericht op de tertiaire sector. In dat opzicht valt er vanuit Brussel dan ook heel weinig uitvoer naar andere landen te noteren. We zitten dus met een soort gesloten economie. Brussel is met de jaren hoofdzakelijk een doorgangsgebied geworden met een toeleveringseconomie die sterk afhankelijk en daarom weinig autonoom functioneert. Dat is meteen de grote moeilijkheid voor een souverain economisch en werkgelegenheidsbeleid waarbij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zelf arbeidsplaatsen zou wensen te creëren. In die zin hangen alle beleidsmaatregelen inzake innovatie, kennisopbouw en dergelijke een beetje in het luchtledige. Het is onze visie dat de Brusselse belangen gesitueerd moeten worden in het versterken van de sociaal-economische belangengemeenschap met Vlaanderen. Hierdoor zal Brussel haar ontegensprekelijk groot potentieel aan mogelijkheden beter weten te valoriseren. Die visie wordt ondersteund door studies van de SERV en het VEV.

De industriële gordel van Brussel ligt buiten Brussel, in een hele boog van Groot-Bijgaarden over Vilvoorde tot Zaventem. Het zijn ook die gebieden die inzake werkgelegenheid en toegevoegde waarde de jongste jaren enorm zijn gestegen. De zogenaamde geo-economische kracht van het Brussels stadsgewest strekt zich voor een groot deel uit over Vlaanderen.

Er bestaat in Brussel weliswaar een opleving van nieuwe bedrijven, maar vele gaan failliet. De bedrijven die groeien, verhuizen na enkele jaren naar de rand. Dikwijls blijft de maatschappelijke zetel dan wel in Brussel, maar niet de productie en de arbeidsplaatsen. Zo komt het dat Brussel een heel groot aantal kaderfuncties op zijn grondgebied telt. Maar zelfs hier schort er wat. Door een acuut tekort aan betaalbare kantoorruimten verschuiven steeds meer investeringsprojecten naar de rand, naar Halle-Vilvoorde enzovoort. Dat brengt mee dat Brussel steeds meer een vergaarbak wordt van dure kantoren, al dan niet van ondergeschikt belang, terwijl de kwalitatieve en ook innoverende activiteiten meer en meer buiten Brussel komen te liggen. Brussel mag dan wel een stad van internationaal niveau geworden zijn, toch schiet ze nog te kort: te veel administratie en te weinig privé-activiteiten die echt meetellen.

Alle goede bedoelingen ten spijt, zoals we die in de toelichting van voorliggende begroting kunnen lezen, is die toestand op termijn catastrofaal, en zal dat zonder ingrijpende maatregelen, neerkomen op wat kurieren am Symptom, met banenplannetjes en projectjes allerhande. In die zin is de door de Brusselse Regering opgerichte dienst Ecobru ontoereikend. Brussel moet zelf actief en grootschalig investeren in de uitbouw van economische polen. Ganse plekken langs de Kanaal-zone liggen momenteel braak en die zouden aantrekkingspolen moeten worden voor toekomstgerichte industrie, en met vooral hoge toegevoegde waarde. Daartoe moet Brussel aan potentiële nieuwe inwijkende bedrijven de nodige stimuli geven. Het zou hierbij van belang zijn dat een deel van de industriële activiteiten die de jongste decennia naar de rand zijn verhuisd, terug naar Brussel worden gehaald, zodanig dat de rand van verbrusseling gevrijwaard blijft, weer verlucht geraakt en zijn functie van woon- en leefcentrum behoudt. Het Vlaams Blok zal zich dan ook steeds blijven verzetten tegen een kunstmatige scheiding op economisch vlak tussen Brussel en de rest van Vlaanderen.

Tot slot heb ik nog twee vraagjes bij het hoofdstuk «Leefmilieu, waterbeleid en openbare netheid». Er wordt in de toelichting, pagina 55 gesproken over de «maatschappelijke integratie, het samenleven en de veiligheid». Het gaat nochtans wel degelijk om de «groene zones». We lezen dat er 2,5 miljoen wordt uitgetrokken voor straathoekwerkers. Moeten we hieruit afleiden dat de regering toegeeft dat haar parken onveilig zijn?

Op diezelfde pagina 55 lezen we ook: «Voor de in 1999 aangelegde groene ruimten — Dauw, Lakenveld... — zal een sociale dynamiek worden gecreëerd en van nabij worden opgevolgd om vanaf de start de beste voorwaarden te waarborgen». Opnieuw stellen we ons de vraag of de regering hiermee toegeeft dat haar nieuwe parken niet veilig zijn? En wat wordt in 's hemelsnaam bedoeld met het zogeheten «creëren van een sociale dynamiek»? Hoe denkt de regering die te bewerkstelligen? (*Applaus bij het Vlaams Blok.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, mon intervention porte plus particulièrement sur les divisions qui concernent l'économie, l'emploi et la recherche scientifique économique et non économique.

Il me paraît utile de dire, même si l'on se répète, que nous nous réjouissons de ce que le ministre de l'Économie et celui de l'Emploi ne fassent et aujourd'hui qu'une seule et même personne. S'il avait été présent, il aurait certainement été heureux de l'entendre et de le réentendre. Mais cela eût-il été trop s'il s'était agi d'une femme? La question reste posée. Dans les deux divisions que le concernent, nous cherchons encore l'empreinte d'un ministre de gauche, sensible au développement économique et social de sa Région.

Nous cherchons le fil conducteur d'un développement économique qui devrait «développer un cadre favorable aux activités économiques compatibles avec le projet de ville du Gouvernement : mixité des activités, respect de l'environnement et de la qualité de la vie. Dans cet esprit, le Gouvernement soutiendra notamment la vocation économique de la zone portuaire».

Nous cherchons également trace de la vision politique en matière d'emploi. Nous aurions donc souhaité une stratégie plus claire sur l'ensemble des divisions concernées. En matière de développement économique, le budget a été confectionné, comme indiqué dans l'exposé général, à politique constante par rapport au budget de la législature précédente. On y découvre peu d'accents nouveaux tant en matière de support de la politique économique que d'aide aux entreprises.

On cherche en vain la définition d'une stratégie plus claire pour le développement des centres d'entreprises. Ceux-ci ont de la peine à faire le plein — sauf l'exception de l'EEBIC — et doivent opérer des arbitrages difficiles comme accepter des activités non marchandes pour combler leurs emplacements vides.

On constate cependant un effort dans le domaine de l'économie sociale, ce que l'on peut saluer. Mais il résulte de la nécessité pour le Gouvernement de mettre en application l'ordonnance sur l'agrément et le financement des entreprises d'insertion, votée en mars dernier. Le ministre envisage de développer des régies de quartier. ECOLO souhaite que toute structuration des services de proximité implique les pouvoirs locaux, les interlocuteurs socio-économiques et les acteurs de terrain sans tomber pour autant sous une tutelle communale. C'est aussi dans un cadre de collaboration qu'il faut envisager les modalités et les enjeux des chèques-service prévus dans le cadre du budget et dans la foulée de la mise en place des services de proximité.

En matière de soutien aux entreprises, nous regrettons que nulle part il ne soit question de cibler les types d'entreprises qui ont besoin d'un soutien parce qu'elles constituent des niches porteuses en matière de développement, d'innovation et qu'elles s'inscrivent dans le cadre de gisements d'emplois.

Dans l'accord de majorité, pour ce qui concerne les aides à l'expansion économique, il est stipulé qu'elles seront octroyées de manière plus sélective, afin d'orienter autant que possible les interventions publiques vers des productions qui exercent un impact favorable sur l'environnement et le cadre urbain, à des investissements dans le cadre de la société des connaissances et de l'information, au tourisme, et à des efforts bénéficiant au niveau de formation et de connaissances linguistiques des travailleurs bruxellois.

Or, dans le budget, nous ne trouvons pas trace de critères précis qui auraient pu guider la sélection. Le ministre Tomas annonce, à l'instar de ses collègues, qu'il va procéder à des évaluations, notamment sur la pertinence des différents types d'aide. Cette intention n'est ni nouvelle, ni ambitieuse, vous en conviendrez. Mais nous ne ferons pas de procès *a priori* et nous nous permettrons d'évaluer les réalisations dans un an.

On relève l'accent mis sur l'encouragement à la recherche scientifique et technologique: 100 millions d'engagements supplémentaires. Cet effort, louable au demeurant, résulte de la nécessité de rattraper un retard dans ce domaine depuis l'existence de la Région. A noter, dans le même ordre d'idées, un soutien plus marqué pour la recherche scientifique non économique, dans la division 24. Encore faudra-t-il définir des priorités en la matière. Un impératif de cette année sera de voter une bonne ordonnance sur la politique scientifique économique et non économique.

Il faut éviter à l'avenir d'imputer au budget de la recherche non économique des dépenses de réalisations de traductions et

d'impressions de brochures de propagande telles que «Bruxelles multiculturelle», qui auraient été plus judicieusement affectées au programme destiné à l'image de marque de Bruxelles. Ce budget affecté à la recherche scientifique non économique ne peut plus être un fourre-tout comme il l'a été, semble-t-il, jusqu'à présent. Je me réfère en la matière aux documents fournis par le ministre-président, M. Simonet, à la demande que je lui avais formulée lors de la réunion de la commission des Affaires économiques du 7 décembre dernier.

Dans le domaine de l'emploi, nous éprouvons également quelques craintes. L'accord de majorité ne prenait pas de risque en déclarant que le Plan pour l'emploi de 1997 (plus exactement la déclaration du Gouvernement en faveur de l'emploi), un milliard pour le budget 1998 et 1999 serait poursuivi et évalué. Mais c'est le budget 2000 que nous examinons. Cette déclaration 1997 pour l'emploi avait le mérite d'impliquer tous les ministres et secrétaires d'Etat, chacun dans leurs compétences respectives. Où se trouve l'évaluation? Quelle déclaration pour l'emploi le Gouvernement serait-il capable de faire aujourd'hui?

En valeur absolue, le budget emploi augmente de 100 millions. Il s'agit principalement de respecter les engagements du passé, de profiter des droits de tirage du fédéral, notamment pour les ACS, par la prime majorée. Mais ne tirons pas sur le pianiste! L'octroi de ces primes majorées par l'ORBEM permet à de nombreuses associations de faire face aux besoins de la ville et de ses habitants. Il faut relever, à cet égard, que ces postes ne doivent plus être considérés comme des programmes de résorption du chômage mais comme de la création d'emplois, dont il faudra s'assurer qu'ils soient durables.

Cependant, si les subsides de la Région à l'ORBEM augmentent, on peut déplorer que ce soit principalement pour faire face aux engagements pris par le passé et non en vue de rendre l'Office de l'emploi plus performant en matière de placement. L'allocation accordée à l'ORBEM ne représente que 10 millions. Dans ces conditions, comment respecter l'accord de majorité où il est dit que l'ORBEM doit garder son rôle primordial en matière de placement des demandeurs d'emploi, étant donné le contexte d'abandon du monopole du placement au service privé.

Tout en concédant que ce budget comporte quelques accents intéressants sur l'économie sociale et la recherche scientifique particulièrement, force est de constater qu'il n'a pas le souffle que l'on était en droit d'attendre à la lecture de l'accord de Gouvernement.

Le bilan est mitigé en matière d'économie et d'emploi: des augmentations dans certains articles, certes, quelques innovations sans doute mais globalement une carence de lignes politiques claires pour la Région, qui permettraient de dire ce que ce nouveau Gouvernement va entamer, une politique novatrice et d'envergure dans une Région qui, en matière économique — nous avons encore eu récemment des chiffres peu optimistes en matière de stabilité des entreprises — a besoin de nouvelles impulsions. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery.** — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, l'exposé du budget du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale par le ministre Alain Hutchinson en commission du Logement et de la Rénovation urbaine a donné lieu à une discussion intéressante et constructive. Un des thèmes essentiels de cette discussion qui dépasse le cadre du budget a été l'objectif de mixité sociale vers laquelle doit tendre toute politique de logement social. Le ministre a défini cette mixité comme pouvant être du type économique ou social. Une

des pistes des solutions visant à améliorer la mixité sociale au sein du secteur du logement social est incontestablement sa dispersion géographique. A cet égard, les opérations d'achat-rénovation d'immeubles insalubres ou autres par les sociétés devront être favorisées, à l'avenir, à l'instar de ce qui est pratiqué par le Fonds du logement.

Actuellement, une certaine frilosité règne en cette matière, conséquence d'un manque de souplesse du système mais surtout d'un manque de tradition à l'intérieur du secteur.

Le ministre devra remédier aux difficultés techniques qui sont rencontrées par la mise en œuvre de ces opérations d'achats-rénovation et lutter contre le manque de dynamisme des sociétés.

Les moyens importants qui sont donnés aux AIS permettront également d'aboutir à cette dispersion du logement social pris au sens large, ce dont le parti socialiste se réjouit.

Dans le cadre de la mixité sociale, le ministre estime qu'il faut veiller dans les grands ensembles de logements sociaux, à ce qu'une proportion significative de locataires aient une activité professionnelle. C'est une ambition louable mais difficile à réaliser. Pour preuve, la politique de contractualisation des attributions permettant aux sociétés qui hébergent les locataires à faibles revenus d'attribuer des logements en ne suivant pas l'ordre normal de la liste des candidats a pour but de rencontrer, notamment, cet objectif. Cette politique n'a pas abouti jusqu'à présent au résultat escompté.

Pour rappel, les sociétés qui ont un coefficient de revenus inférieurs à l'unité — il s'agit d'un paramètre mesurant le revenu moyen des locataires d'une société — sont autorisées, moyennant la signature d'une convention avec la SLRB ayant reçu l'aval du Gouvernement à choisir des candidats locataires figurant sur leur liste d'attente, qui ont des revenus supérieurs aux limites admises. La plupart des sociétés ayant émis le souhait de conclure ces conventions ont éprouvé des difficultés à trouver des locataires qui leur auraient permis non pas comme certains l'ont dit d'écarter des candidats non désirés, mais de revenir à un certain équilibre social et économique.

Le ministre a précisé que le débat sur la mixité doit inclure le débat sur l'accompagnement social des locataires. C'est pour le groupe socialiste une véritable priorité. Le ministre reconnaît cependant que certaines sociétés ont négligé la dimension sociale et il envisage de mener une action à cet effet.

L'augmentation du budget destiné au secteur associatif du logement va également dans ce sens. Il s'agit de donner davantage de moyens aux associations qui ont prouvé leur efficacité sur le terrain, leur permettant d'agir dans le secteur du logement social en partenariat avec les sociétés.

Dans ce cadre, le ministre doit également veiller à ce qu'une part conséquente de l'allocation de solidarité qui représente 75 % des déficits sociaux soit consacrée par les sociétés à l'accompagnement social. La question est de savoir si les sociétés ne se feront pas tirer l'oreille pour développer ce partenariat.

Le ministre entend faire respecter ces initiatives. C'est courageux de sa part mais, au vu de certains événements récents et de la législation en vigueur, ce ne sera pas une tâche facile. La presse nous relate régulièrement les problèmes qui surgissent dans certaines de ces sociétés : conflits au sein du personnel ou entre un directeur et son conseil d'administration, qui ont des répercussions sur la gestion de la société et donc sur les locataires, retards importants dans les investissements financés par la Région, rénovations qui ne tiennent pas compte du relogement et de l'accompagnement des locataires.

Les sanctions prévues par la législation sont lourdes et peuvent aller jusqu'à l'envoi d'un commissaire du Gouverne-

ment qui se substitue alors à la direction de la société. Dans ce cadre, il faudrait également préciser le rôle des délégués sociaux. Ces sanctions sont donc rarement appliquées ou uniquement dans des cas extrêmes.

Le ministre s'est engagé, outre l'action de la SLRB, à prévoir des mécanismes d'interventions complémentaires. Le groupe socialiste le soutiendra dans cette voie car s'il veut mener une politique cohérente et efficace, le Gouvernement doit pouvoir peser de tout son poids sur le secteur du logement social. Un contrôle doit pouvoir s'exercer sur les choix des investissements. Les montants budgétaires consacrés aux différents programmes d'investissements, que ce soit en construction, en rénovation lourde et légère, en achats-rénovation d'immeubles insalubres ou autres en abord des immeubles représentent la plus grande part des moyens consacrés au logement dans la Région de Bruxelles-Capitale. Or ces programmes sont actuellement établis sans que l'on dispose d'informations suffisantes sur le nombre de logements, sur leur état.

Le projet d'établir un cadastre des logements de façon à connaître les moyens qui doivent être consacrés à la rénovation du patrimoine prônée par le ministre est une bonne chose. Les moyens financiers et humains doivent être donnés à la SLRB et aux sociétés pour y parvenir.

En matière d'investissements, le groupe socialiste est satisfait de voir que les budgets consacrés à la rénovation du patrimoine du logement social prennent leur envol, en particulier en matière de rénovation légère qui devrait permettre à terme de résoudre le problème du monoxyde de carbone. Si des efforts importants sont faits dans le secteur du logement social pour offrir à chaque locataire un logement de qualité, on ne peut en dire autant du secteur privé. Or, le logement social ne représente qu'un pourcentage réduit du marché immobilier. A côté des dispositions fédérales permettant à un locataire de se retourner contre un propriétaire peu scrupuleux, qui restent minimalistes, peu d'instruments existent au niveau régional pour influencer sur la qualité des logements privés. Le groupe socialiste se réjouit donc de l'objectif du ministre d'élaborer un cadre global du logement se rapportant à l'ensemble du parc immobilier bruxellois et fixant des normes minimales d'habitabilité.

Un autre élément important de la discussion en commission a eu trait au manque d'information existant en matière d'aide au logement. Dans cette perspective, l'ambition du ministre de réaliser un guide du logement est une bonne chose.

J'évoquerai encore l'augmentation des moyens mis à la disposition du Fonds du logement. C'est un instrument de la politique du logement dont tout le monde a pu déjà apprécier l'efficacité, que ce soit en matière de prêts à taux réduit aux familles à revenus faibles ou en matière d'exécution des missions d'achats rénovation confiées par le Gouvernement. Il ne faudrait cependant pas que l'amplification des activités du fonds mette en péril son équilibre financier. En effet, en vertu du système de financement actuel, tout franc dont est doté le fonds par la Région donne lieu à un emprunt complémentaire sur le marché des capitaux. Pour éviter toute surprise, le ministre s'est dès lors engagé à commander un audit financier comportant des prévisions financières à long terme.

En ce qui concerne le dysfonctionnement informatique du service logement de la Région, le paiement des ADILS continue à poser problème. Le ministre de la Rénovation urbaine, M. André, rencontre les mêmes problèmes en matière de prime rénovation et de prime façade. Dans la même commission, ce dernier a manifesté son intention de recourir à un audit extérieur pour les problèmes informatiques rencontrés. Les ministres compétents sur l'ensemble de ces aides ne semblent pas s'être concertés sur cet audit. Cela ne semble pas être de nature à apporter une solution globale au problème.

Enfin, l'échec de la convention avec la Fesocolab. Les logements destinés au public du logement social ayant atteint des revenus moyens qui font l'objet de cette convention ne se construisent pas faute d'amateurs. C'est une déception pour une formule qui aurait eu l'avantage de libérer des logements sociaux pour lesquels les candidats sont de plus en plus nombreux et de créer des logements pour des ménages à revenus moyens. Le ministre s'est engagé à tenter de faire redémarrer ce système en y apportant quelques modifications. Le groupe socialiste sera attentif à ces modifications ainsi qu'à toute nouvelle décision pour améliorer l'offre de logements moyens dans la Région de Bruxelles-Capitale. La Région a besoin de nouveaux habitants. Le retour des ménages à revenus moyens à Bruxelles doit être une priorité pour tous les gestionnaires régionaux.

En conclusion, je dirai que le ministre du Logement nous a présenté un budget conforme aux ambitions de la déclaration gouvernementale, même si sous certains aspects, il faudra lui laisser le temps d'appriivoiser un secteur qui, n'ayons pas peur de le dire, est loin d'être homogène. Les acteurs sont nombreux; leur autonomie est parfois forte. Certains aspects de la politique du logement échappent à la tutelle régionale.

Le ministre étant absent, vous serez mon porte-parole, madame la ministre, pour lui souhaiter bon courage. (*Applaudissements sur les bancs du PS et ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme de Grootte.

**Mme Julie de Grootte.** — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, le prix à payer pour avoir une démocratie, c'est l'opposition. Prix d'ailleurs fort agréable. Je considère que l'on pourrait paraphraser un bon auteur en disant que « l'opposition est en fait le sel de la majorité ». Donc, je me livre ici à cet exercice un peu périlleux — c'est un premier exercice budgétaire — entre le désir de voir se dessiner une politique efficace pour notre Région, donc de participer de façon constructive aux discussions, et la frustration de ne pas la voir correspondre à un plan d'ensemble qui reflète réellement la vision de ville que nous voulons développer.

Quant à la méthode — beaucoup d'entre nous l'ont déjà dit — nous nous sommes plaints du retard que nous avons connu dans la distribution des documents budgétaires, de l'absence des budgets des pararégionaux — on en a parlé aujourd'hui en ce qui concerne l'ORBEM —, de l'exercice d'équilibrisme en ce qui concerne le calendrier des discussions — je pense en particulier à ceux qui doivent s'y livrer avec la Communauté française.

Cela dit — il faut être honnête —, nous avons pu approfondir certains sujets de discussion, et en particulier au sein de la commission des Affaires économiques, avec le ministre Tomas.

Je citerai particulièrement comme point positif l'audition de M. Courthéoux, directeur de l'ORBEM. C'est intéressant d'avoir pu l'entendre, avoir une discussion avec lui au sujet du budget de l'ORBEM.

Je suis ravie, par ailleurs, d'avoir entendu la proposition du ministre de se rendre sur place pour visiter l'ORBEM. Je suis sûre que la présidente de la commission des Affaires économiques prendra les dispositions nécessaires pour que cette visite ait lieu avant Pâques.

Toujours au niveau de la méthode — et cette remarque s'adresse particulièrement à vous, madame la ministre —, je voudrais formuler certaines observations concernant l'incohérence qui a régné dans nos discussions budgétaires.

Je ne prendrai qu'un exemple sur ce point précis.

En commission, le ministre Tomas a indiqué que certains passages de l'exposé général ne correspondaient pas à la réalité.

On a en quelque sorte copié quelques pages du Bureau du plan, — en tout cas, je le suppose car c'est le langage de cet organisme — mais sans établir une spécificité par rapport à la Région bruxelloise.

Je pense notamment au passage — et le ministre Tomas l'a souligné — relatif au marché de l'emploi ou encore à l'activité dans la Région de Bruxelles-Capitale, où on retrouve des chiffres incorrects ou inappropriés par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale.

Il y a aussi quelques « perles ». Le ridicule ne tue pas. Mme Huytebroeck l'avait soulevé en commission. Je vais vous citer cette phrase « magnifique » de l'exposé général: « Il semblerait que les crises de l'économie asiatique et de la Russie aient leurs effets escomptés sur l'économie mondiale et plus fortement marqué les attentes des entrepreneurs à Bruxelles. »

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Mme de Grootte, regardez la traduction, c'est une erreur. Il ne s'agit pas des entrepreneurs. Il s'agit des « entreprises ».

**Mme Julie de Grootte.** — Exactement. Et dans le même paragraphe, il y a aussi une phrase libellée comme suit: « En Belgique, les entreprises n'ont pas perdu leur confiance. »

Cette phrase ne veut rien dire non plus en français, et en néerlandais a une signification.

Je m'adresse à Mme la Présidente et également à vous, madame la ministre. Je sais qu'un moment de honte est vite passé mais lorsque de telles erreurs flagrantes apparaissent dans l'exposé général, il devrait être possible de revoir « sa copie »!

Cela doit-il passer par une modification de notre règlement ou simplement par l'adoption d'une nouvelle culture politique? Je ne sais pas. Mais je crois qu'il doit être possible de revoir sa copie quand tout le monde s'accorde à dire que certains passages sont soit regrettables soit ridicules.

Là aussi — je pense que c'est M. Roelants du Vivier qui parlait de l'effet « patchwork » au sujet de la politique internationale — l'effet « patchwork » ici mène à reprendre l'idée avancée lors de la déclaration gouvernementale pour avoir un véritable débat sur les priorités de ce Gouvernement, qui serait en quelque sorte un « State of the Union » comme cela se passe au niveau fédéral.

En l'occurrence, il s'agirait bien entendu de l'état de la Région. Je sais que ce point a, lors de la discussion de la déclaration gouvernementale, suscité des remarques positives de la part de la majorité. Il serait bon de pouvoir les concrétiser pour atteindre le fil rouge, les priorités, par exemple lors des discussions budgétaires, et non pas une « shopping list ».

J'en viens au fond du problème. Ce budget est celui d'une législature qui se lance, d'une législation nouvelle, et je voudrais à cet égard émettre deux réflexions critiques.

Première réflexion: l'optimisme budgétaire, qui consiste à augmenter les budgets sur base d'une projection plus optimiste que le fédéral — on en a longuement parlé ce matin —, projection basée sur l'évolution de l'IPP, ne doit pas conduire à mener une politique qui risquerait fortement d'être synonyme de « bug de l'an 2001 ».

Sur ce point, je pense que les différents présidents de groupe de l'opposition ont souligné ce problème par rapport au milliard et demi. Ce problème, nous le connaissons en 2001. Nous avons un rendez-vous, à ce sujet, après les élections communales.

Deuxième réflexion: cet optimisme se traduit par des déclarations d'intentions qui sont autant de points de rendez-vous. De

tels points ne sont pas toujours négatifs, d'ailleurs. Je concentrerai mon intervention principalement sur l'emploi et la recherche scientifique.

Rendez-vous en matière de discrimination à l'embauche, pour laquelle aucun objectif précis n'a été défini dans la division emploi. Dans cette matière, on ne peut pas se contenter de souhaiter. Il faut mettre en œuvre une véritable action positive, avec des objectifs précis et chiffrés, et un calendrier serré pour les réaliser.

Rendez-vous aussi — toujours en matière d'emploi, puisque les intentions de progrès de l'ORBEM viennent à échéance en décembre et que le ministre Tomas nous présentera au début du nouveau trimestre les nouvelles intentions de progrès. Celles-ci devront intégrer la stratégie européenne en matière d'emploi, définie au Sommet d'Helsinki, mais aussi les priorités indiquées par le ministre Tomas, de même que celles qui auront été définies au niveau fédéral.

Rendez-vous aussi en matière d'économie sociale. Grande priorité du ministre Tomas, pour réellement donner un contenu aux régies locales de services et travaux d'intérêt collectif, qui sont devenus, à notre étonnement, travaux d'intérêt local.

A ce propos, un rendez-vous particulièrement important sera celui de la mise en place d'un chèque-service.

A se sujet, nous l'avons dit en commission, il s'agit d'assurer la cohérence avec les autres niveaux de compétence concernés.

La ministre fédérale de l'Emploi veut supprimer ces chèques-service. Le ministre Tomas veut les introduire — ou les réintroduire — au seul niveau de la Région bruxelloise, en calquant le chèque-domicile à la française.

Nous sommes favorables à une telle politique mais perplexes par rapport à sa faisabilité sans cohérence et passerelle avec le fédéral.

Rendez-vous aussi au sujet des réformes essentielles qui ont été indiquées par le ministre Tomas et M. Courthéoux par un meilleur fonctionnement de l'ORBEM.

M. Courthéoux a souligné qu'il fallait revoir en profondeur le système des TCT, qu'il fallait notamment les employer à 5 cinquièmes au lieu des 4 cinquièmes actuels, occuper les postes octroyés, etc. ou encore qu'il fallait développer le système informatique et Internet avec les communes et les écoles; donc particulièrement se centrer sur une politique «jeune».

Rendez-vous aussi au sujet de l'utilisation des financements européens afin qu'ils servent réellement à une ville plus proche des citoyens défavorisés.

Rendez-vous enfin en matière de recherche scientifique où les objectifs ambitieux du ministre-président en vue d'augmenter le budget au chiffre symbolique de 1 milliard en 2004 doivent s'appuyer sur un plan de convergence.

Comme nous l'avons dit en commission, on ne «converge» pas seul, on le fait vers des objectifs définis en commun. Sans cela, ce milliard sera dépensé en avis ou en audits sur la recherche et pas pour la recherche elle-même.

Madame la ministre, je n'ai pas osé chanter à cette tribune un air que vous connaissez sans doute, qui est un air de Brassens, qui dit: J'ai rendez-vous avec vous. Mais c'est bien ce que nous pensons. Nous avons rendez-vous avec vous, et ce à très brève échéance. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op*)

**Mme la Présidente.** — Nous connaissons vos talents de cantatrice, madame de Grootte. Mais ce sera pour une autre fois!

Il y en a aussi qui ont rendez-vous avec l'histoire ...

La parole est à M. Romdhani.

**M. Mahfoudh Romdhani.** — Monsieur le Président, madame la ministre, je voudrais poser, dans la discussion du budget, une question technique et non politique. J'aimerais avoir certaines précisions au sujet du retard de paiement de la dotation aux deux Commissions communautaires, la COCOF et la VGC.

Si mes informations sont exactes, les neuf dernières tranches des dotations aux Commissions communautaires auraient dû en principe être payées le 1<sup>er</sup> de chaque mois, et ce sur base de la décision prise sous la législation précédente.

Or, il semble que le 8 octobre 1999, M. Alain Hutchinson, membre du Collège chargé du Budget de la COCOF, vous a envoyé une lettre s'étonnant de ce que la tranche d'octobre de la dotation de la Région à la COCOF n'avait pas encore été versée.

Ainsi, le 21 octobre 1999, le Gouvernement a décidé d'approuver le montant des trois derniers douzièmes des dotations attribuées aux Commissions communautaires. Sur base de ces décisions les montants ont dû être recalculés.

Néanmoins, à ce jour les montants relatifs aux tranches d'octobre et de novembre n'ont toujours pas été versés.

Dès lors, j'aimerais prendre connaissance de la date à laquelle ces dotations seront enfin honorées ainsi que des raisons de ce retard.

Par ailleurs, il faut savoir que ce retard coûte par jour environ 20 000 francs à la COCOF. Ainsi ce retard de paiement coûterait à la COCOF entre 2,5 millions et 3,5 millions de francs, ce qui est difficilement soutenable quand on a conscience de la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouve la Commission.

Or, pour le paiement par le fédéral de la part attribuée de l'IPP qui revient à la Région, le fédéral doit assumer les intérêts de retard de paiement. Par contre, pour le paiement par la Région des dotations aux Commissions communautaires, il n'en est pas ainsi. J'aimerais donc également savoir s'il est dans votre intention de modifier le régime en faveur des Commissions communautaires afin qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Neyts, ministre.

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, je vais répondre immédiatement à M. Romdhani.

Il est toujours sympathique de voir que les collègues distribuent leurs lettres. Mais je peux lui dire que le nécessaire a été fait et qu'en principe, la Commission communautaire française aurait dû recevoir les montants; en tout cas ils vont lui parvenir.

La mise en route a été difficile, madame la Présidente. J'ai dû faire des recherches et j'ai découvert qu'il était d'usage un

peu curieux que les arrêtés soient préparés en principe par le cabinet du ministre des Finances et du Budget.

Je l'ignorais et personne n'avait trouvé utile de m'informer à ce sujet.

**Mme la Présidente.** — Voilà déjà une réponse. M. Romdhani ne devra pas attendre jusqu'à demain.

La parole est à M. Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, madame la ministre, chers collègues, mon intervention portera sur la lutte contre les immeubles abandonnés, la politique du patrimoine, l'aménagement du territoire et la SDRB.

Je commencerai par parler de la lutte contre les immeubles abandonnés.

La déclaration gouvernementale y consacre un paragraphe, qui annonce que la lutte contre les immeubles abandonnés sera renforcée par le Gouvernement, entre autres en prévoyant des montants importants pour l'acquisition de ces immeubles, notamment par les communes.

Je me suis donc posé la question de savoir comment cette priorité politique du Gouvernement avait été traduite dans le budget.

La lutte contre les immeubles abandonnés se fait par deux moyens : la taxe sur ces immeubles, d'une part, et les subsides à l'acquisition via une procédure qui permet aux communes de les acquérir, d'autre part, éventuellement par l'expropriation. Cette procédure est prévue par un arrêté de juillet 1990.

La perception de la taxe sur les immeubles abandonnés n'est pas toujours ce qu'elle devrait être. Certaines communes perçoivent mal, voir pas du tout cette taxe. Donc, si on veut renforcer la lutte contre ces immeubles, il faut renforcer les moyens de prélever cette taxe par les communes, ce qui suppose de tenir, par exemple, un inventaire permanent ou de doter les communes des moyens de percevoir cette taxe; ce qui n'est pas toujours évident quand on a affaire à des propriétaires récalcitrants.

Or, rien n'est prévu à cet égard dans le budget ni pour renforcer la perception de cette taxe au niveau administratif, ni pour tenir un inventaire permanent des immeubles abandonnés.

On voit donc mal comment cette taxe serait mieux perçue que par le passé. En tout cas, on ne voit pas la traduction budgétaire de cette volonté.

En ce qui concerne la politique d'acquisition des immeubles abandonnés, un montant de 73,5 millions est inscrit au budget à cet effet. Chacun sait que pour menacer un propriétaire d'acquiescer son bien, éventuellement via l'expropriation, il faut inscrire au budget des montants suffisamment dissuasifs. Cette procédure n'arrive que très rarement à son terme. En fait, son efficacité est due précisément à son caractère dissuasif. Encore faut-il inscrire au budget des montants suffisamment importants.

Or, un montant de 73,5 millions permettrait tout au plus d'exproprier par an un chancre d'une dizaine d'immeubles.

Dès lors, on voit mal comment les communes pourraient mener une politique dissuasive à l'égard des propriétaires, avec des montants aussi peu importants.

Par le passé, ces montants étaient de loin supérieurs. Jusqu'à 250 millions. Ils ont été progressivement réduits à la portion congrue puisqu'aujourd'hui on se limite à 73,5 millions.

Enfin, dans le même ordre d'idées, les frais d'acquisition, d'expropriation des biens classés bénéficient d'un montant de

10 millions en crédit d'engagement, ce qui représente un montant tout à fait dérisoire si on veut acquiescer de tels biens, qui, par exemple, sont abandonnés ou menacent ruine, ou qu'il faut absolument restaurer.

Un propriétaire peu scrupuleux mais particulièrement avisé qui prendrait connaissance du budget régional, serait tout à fait rassuré quant au risque de voir un jour son immeuble acquis dans le cadre d'une procédure communale ou régionale, puisque les montants sont tellement peu importants qu'ils sont tout à fait rassurants pour un spéculateur peu scrupuleux. Jamais il ne courra le risque de voir ses immeubles acquis, à l'amiable ou par expropriation.

Faites un calcul rapide. Si, par exemple, une commune devait exproprier une dizaine d'immeubles par an — ce qui n'est pas grand'chose — on en arriverait à un montant de 250 millions. Or, vous inscrivez au budget un montant de 73,5 millions.

Donc, il n'y a pas de traduction budgétaire de la volonté politique — exprimée pourtant dans l'accord de Gouvernement — de lutter contre les immeubles abandonnés.

Deuxième thème : le patrimoine.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le budget ne traduit pas les orientations politiques de la déclaration gouvernementale parce qu'il n'y a strictement rien dans cette déclaration en ce qui concerne la protection du patrimoine. A part trois petits paragraphes dont deux sont entièrement consacrés à la Commission royale des Monuments et Sites.

Pour me faire une idée, je me suis donc basé sur les déclarations faites à la presse par le secrétaire d'Etat compétent, à savoir Eric André. Il annonce d'une part une politique de grands travaux de classement. Vous le savez, il se plaint du fait que des bâtiments très importants, comme le Palais de justice, par exemple, — et on pourrait y ajouter le Palais royal — ne sont pas classés. C'est un fait ! Mais sont-ils de quelque manière menacés ? Non.

En la matière, la politique de classement doit viser à protéger les biens qui sont menacés de spéculation immobilière, par exemple, et pas ceux qui ne présentent aucun risque en la matière.

Donc, annoncer qu'on va classer le Palais royal ou le Palais de justice c'est démagogue...

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous vous en souviendrez peut-être, nous avons connu un Bourgmestre de la ville de Bruxelles qui a lancé l'idée de vendre la Bourse !

A part cela, elle n'a jamais été menacée !

**Yaron Pesztat.** — Ces temps semblent révolus, madame la ministre, et je pense que vous comme moi, nous nous en réjouissons.

Donc, d'une part, c'est probablement rentable sur le plan politique d'annoncer que l'on va classer le Palais de justice — mais cela ne sert strictement à rien; cela détourne l'attention sur les vrais problèmes qui concernent des bâtiments probablement plus modestes, beaucoup plus menacés — d'autre part, cela pose un problème au niveau budgétaire dont vous ne semblez pas avoir mesuré l'impact. Demain, si le Palais de justice est classé, le propriétaire pourra prétendre émarger au budget prévu par la Région bruxelloise pour subsidier les travaux de restauration à un bien public.

Donc, vous imaginez que si demain on devait le restaurer, l'entièreté de l'allocation prévue à cet effet serait dépensée en une seule fois.

Autre orientation annoncée publiquement par le secrétaire d'Etat Eric André en matière de politique concernant le patrimoine;

on va renforcer le soutien aux privés propriétaires de biens protégés ou inscrits sur la liste de sauvegarde;

Effectivement, quand on examine le budget, on constate que les montants ont été triplés, et on ne peut que s'en réjouir.

Cela étant, on s'aperçoit que les subsides à l'acquisition pour des biens laissés à l'abandon sont limités à 10 millions, ce qui est tout à fait dérisoire, que le subside pour le patrimoine qui n'est pas protégé, en fait, n'existe pas; donc, un patrimoine qui n'est pas classé ou qui n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde ne peut pas élarger aux subsides régionaux; ce n'est pas prévu.

Je vais vous donner un exemple récent. On peut bénéficier de subsides pour restaurer la maison Delune, que tout le monde connaît, dite «la maison du bonheur dans le crime», située avenue Franklin Roosevelt, — c'est un bâtiment splendide, complètement restauré aujourd'hui — par contre, la maison construite par Delune et qu'il habite lui-même rue Van Elewijck à Ixelles, vient d'être entièrement défigurée; ses châssis en bois ont été remplacés par des châssis en PVC. Bien sûr, cela coûte beaucoup moins cher mais il faut savoir qu'aucun subside, aucune prime à la rénovation ne peut être mobilisé pour restaurer ce type de patrimoine qui n'est ni classé ni inscrit sur la liste de sauvegarde.

Enfin, en ce qui concerne l'allocation relative aux crédits destinés à ce que l'on appelle la réalisation d'office de travaux non exécutés par les propriétaires de biens classés — autrement dit lorsqu'un propriétaire d'un bien classé le laisse à l'abandon et vous savez sans doute qu'un tiers des biens classés sont abandonnés — l'allocation budgétaire afférente à ce subside-là s'élève à moins de trois millions.

Il va de soi qu'avec un tel montant, on ne peut pas lutter contre l'abandon de tels immeubles.

Donc, d'une part, on multiplie par trois les subsides aux privés pour des biens classés et inscrits sur la liste de sauvegarde, ce qui est une bonne chose, mais d'autre part, pour ce qui concerne la lutte contre la spéculation sur le patrimoine, les crédits sont tout à fait dérisoires.

Dans ce cas-ci aussi, un propriétaire peu scrupuleux mais avisé, qui lirait le budget régional, comprendrait très bien le message!

Etre propriétaire d'un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde et vouloir le laisser pourrir sur pied peut se faire sans courir le moindre risque puisqu'il n'y a pas au budget régional de moyens suffisants pour lutter contre ce type de procédé.

Troisième sujet: l'aménagement du territoire.

La question des études a été soulevée par d'autres orateurs à cette tribune.

Je citerai deux chiffres que je mettrai en parallèle:

— il y a un montant de 120 millions inscrit pour des études en matière d'aménagement du territoire, entre autres pour couvrir les études relatives au PRD.

— les frais de personnel de l'ensemble de l'administration de l'aménagement du territoire s'élèvent à 130 millions.

Vous constaterez donc que sur une année, on va dépenser pratiquement autant en frais d'études que ce que l'on dépense

pour tout le personnel de l'administration de l'aménagement du territoire.

Est-ce rationnel? Ne faudrait-il pas plutôt renforcer les services d'étude de l'Administration de l'aménagement du territoire?

Quatrième sujet: la SDRB. Vous le savez, l'intervention du Gouvernement dans les opérations de rénovation urbaine de la SDRB est plafonnée à 30 %. En commission, le ministre nous a présenté l'ajustement 1999 de la SDRB, d'où il ressort que la moyenne de l'intervention régionale est de 25 %; donc en-dessous des 30 %. Malheureusement, on a comptabilisé un projet — l'hôpital français de Berchem-Sainte-Agathe, — pour un montant de 2 milliards alors qu'en 1999, pas le moindre frais n'a été dépensé pour la réalisation de cette opération.

Nous avons donc, nous, retiré de la comptabilité ce montant, et quand on refait les comptes de l'intervention publique dans les opérations de rénovation urbaine de la SDRB, on en arrive à 35 %; donc on dépasse la barre des 30 %; un chiffre qui rappellera sans doute des souvenirs à certains. La Cour des comptes en son temps avait fait un rapport qui a fait beaucoup de bruit, dont il ressortait que la SDRB dépassait systématiquement la part de l'investissement public dans ses opérations de telle sorte qu'on parvenait systématiquement à un taux de 35 %; autrement dit, rien n'a changé depuis ce rapport de la Cour des comptes. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daif.

M. Mohamed Daif. — Madame la Présidente, madame la ministre, chers collègues, après avoir examiné la division 11 du budget 2000, l'ajustement 1999, le groupe socialiste a marqué sa satisfaction globale, sachant que la mise en œuvre des principes directeurs de l'action économique régionale demandera du temps, que par conséquent le budget 2000 reste, à cet égard, un budget de transition.

Avant d'aller plus loin dans l'appréciation de ces budgets, nous souhaitons réaffirmer notre satisfaction de voir les matières de l'emploi, de la formation qui est une matière cocofienne, de la revitalisation des quartiers et de l'économie, réunies en un seul et unique ministère. Une telle combinaison est en effet de nature à organiser au mieux une politique véritablement intégrée en matière de développement économique, et surtout en matière d'emploi.

En effet, chers collègues, je cite ici le ministre Tomas, «la politique économique de la Région de Bruxelles-Capitale a pour priorité absolue la création d'emplois durables. Personne ici n'oserait contredire notre ministre sur ce point. Le groupe socialiste approuve globalement le budget alloué au développement économique. La division 11 augmente, en effet, de 396,8 millions soit 17,2 % d'augmentation.

Si l'on tient compte de l'ajustement 1999, l'augmentation globale des sommes allouées au développement économique s'élève à à peu près un demi-milliard, soit plus de 20 % d'augmentation.

La division 11 représente donc près de 4 % des dépenses de l'ensemble du budget initial.

Lors de son exposé général, le ministre Tomas a défini quatre axes formant les piliers de sa politique économique.

Je rappelle ces axes:

1. le souci d'un climat favorable à l'activité économique;
2. la fidélisation et la promotion des entreprises installées à Bruxelles;



3. la recherche active d'investissements étrangers capables de créer de l'emploi;

4. un ensemble d'actions qui ont pour objet de promouvoir la création d'entreprises par des personnes ou par des groupes porteurs de projets.

Notre politique économique ainsi définie ne sera évidemment une réussite que si elle passe par une revitalisation réelle des quartiers défavorisés.

L'action économique du gouvernement de la Région bruxelloise comporte plusieurs volets. Je vais en citer quatre.

#### 1. Des primes en capital.

Elles sont reprises sous le titre «subventions à fonds perdus et subventions facultatives», en ce compris les interventions pour des initiatives nouvelles en rapport avec la politique régionale.

Ces primes augmentent entre le budget initial 1999 et le budget 2000 de 85 millions, soit près de 29 % d'augmentation en termes d'ordonnancement et 43 % en termes d'engagement.

A ces montants, il faut ajouter l'ajustement, la redistribution de feuillets d'ajustement 1999, ce qui représente 380 millions en ordonnancement et 355 millions en engagement. Cette augmentation est conforme à la déclaration gouvernementale concernant les capitaux à risques.

Ces capitaux seront mis à la disposition de jeunes entrepreneurs ou à des entreprises récentes, par l'intermédiaire de la SRI via Brustia, afin de stimuler la création de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises existantes.

Notons également que ces primes s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance sur l'expansion économique.

L'augmentation des subsides relative au paiement des primes en capital est extrêmement substantielle.

29 % en termes d'ordonnancement et 14 % en termes d'engagement. C'est là un effort tout à fait conforme à la déclaration gouvernementale, un effort que nous saluons avec beaucoup de satisfaction.

2. Les initiatives communautaires Urban I, II, et l'Objectif II. Dans le cadre de la revitalisation économique des quartiers, les fonds européens de l'Objectif II devraient à terme jouer un rôle important.

Bien sûr, le programme de rénovation urbaine que présentera le Gouvernement au titre de zone urbaine en difficulté dans le cadre du nouvel Objectif II, nécessite encore un peu de délai avant d'être complètement finalisé.

Le groupe socialiste approuve que déjà apparaissent des crédits qui s'inscrivent dans ce cadre, dans l'activité 4 de la division II.

De plus, cet apport européen est renforcé par les cofinancements régionaux prévus dans la division II.

L'ajustement 1999 a été amendé afin de permettre que les subsides octroyés dans le cadre des initiatives communautaires Urban I et II, chers au groupe socialiste, soient engagés avant le 31 décembre 1999.

3. La création et la promotion des entreprises nouvelles. Les montants alloués en la matière dans le cadre des subventions diverses ou des subventions à des initiatives nouvelles, passent de 284,1 millions à 305 millions, soit 7,35 % d'augmentation.

Les subventions relatives à des coûts d'études et à des participations à des actions de formation s'élèvent à 40 millions, soit près de 40 %. Plus que lors de l'exercice précédent.

Quant aux subventions facultatives, elles n'ont augmenté que selon l'indexation.

Si nous estimons particulièrement heureux le budget réservé à la politique économique, certaines attentes en matière d'aides au développement économique restent encore sans réponse satisfaisante.

Ainsi, dans le cadre de l'aide aux entreprises et aux initiatives nouvelles, on peut déplorer la très faible augmentation des moyens affectés à la reprise des noyaux commerciaux: 2,6 % d'augmentation.

Il ne semble pas inutile d'insister sur le fait que nous espérons qu'un cofinancement interviendra dans le cadre de l'Objectif II.

D'autre part, les primes octroyées à la rénovation viendront compléter la politique de soutien à l'activité commerciale.

D'ores et déjà, une évaluation périodique des politiques visant à dynamiser les noyaux commerciaux nous paraît indispensable.

#### 4. L'économie sociale.

A ce sujet, nous déplorons que l'augmentation des subsides accordés à ce secteur ne soit que de l'ordre de 47 millions. La déclaration gouvernementale prévoyait pourtant la mise en œuvre d'une politique volontariste dans le cadre de l'économie sociale. Nous avons, en effet, que le secteur de l'économie sociale représente un gisement d'emplois potentiels extrêmement important.

Le groupe socialiste y est très attaché.

C'est pourquoi nous espérons que les prêts subordonnés par la SRDB viendront renforcer le secteur de l'économie sociale d'autant plus que, comme l'a souligné le Ministre, les demandes d'agrégation seront probablement en augmentation.

Nous terminerons ce chapitre consacré au développement économique par une remarque concernant le support des activités économiques développées par la SDRB.

La SDRB mène en effet une politique importante dans le cadre de la recherche, de l'acquisition, de l'équipement des bâtiments d'entreprise. Inutile d'insister sur l'importance de cette action dans le cadre de la lutte contre la délocalisation d'entreprises et de la promotion des attraits économiques de la région bruxelloise.

La dotation à la SDRB pour cette mission s'élève à 208,9 millions. Elle reste donc stable. Ce que nous regrettons.

Venons-en à la division relative à l'emploi.

La part allouée à l'emploi dans le budget 2000 est de 11,7 %, environ 570 millions supplémentaires, cette division représente dont 7,7 % du budget de notre Région. C'est encore trop peu compte tenu des tendances de l'évolution du chômage en Belgique. Chacun sait que notre Région est actuellement la plus touchée et la plus exposée.

La situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes de moins de 25 ans et pour l'ensemble des travailleurs infra-qualifiés.

Commençons par l'ORBEM. Son budget passe de 4 milliards 825,5 millions à 5 milliards 386,1 millions; ce qui représente un accroissement de 560 millions, soit 12 %.

D'après l'exposé du ministre Tomas, l'ORBEM ne mènera pas de nouvelles politiques mais répondra aux engagements passés. Passant de 680,4 millions à 725,6 millions, le subside de

fonctionnement de l'ORBEM, par exemple, est en nette augmentation.

L'augmentation du budget sert essentiellement à financer les agents contractuels subventionnés, dits ACS dont les primes majorées sont en augmentation constante, selon le ministre.

Quant aux subventions pour les primes à l'embauche, c'est 57,8 millions pour le partenariat en matière de recherche active d'emploi — 24,7 millions —, et pour le développement de dispositifs d'insertion, 121 millions, elles restent inchangées.

Or, il nous paraît que ces postes budgétaires devraient être en augmentation car il s'agit d'incitants importants en matière d'emplois.

Quant à l'économie sociale, comme je viens de le souligner, dans nos commentaires sur le budget de la division II, l'économie sociale marchande ou non marchande est un gisement d'emplois. C'est pour cette raison qu'il faudrait augmenter ses moyens.

Concernant les quartiers d'initiatives, les contrats de quartier, les programmes Urban, et l'Objectif II, le groupe socialiste souhaite qu'une politique coordonnée et en concertation avec les habitants permette de dégager des emplois.

Il reste évidemment d'avis que les demandeurs d'emploi habitant notre Région soient dans la mesure du possible les premiers bénéficiaires de ces initiatives. De même, le futur plan Roseta sera un atout supplémentaire pour la Région bruxelloise.

Un de nos grands regrets, concernant les efforts consentis pour l'emploi, est l'absence de postes spéciaux concernant la lutte contre la discrimination à l'embauche.

Quant aux programmes de plan de transition professionnelle, dont le budget est de 106 millions, sa subvention reste stationnaire. Ce programme, dans sa composante « formation », est un échec. Il est manifestement souhaitable d'évaluer ce PTP.

En conclusion, le groupe socialiste est satisfait des budgets alloués à l'emploi et au développement économique. Néanmoins, l'effort pour l'emploi devrait être renforcé. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Azzouzi.

**M. Mohamed Azzouzi.** — Madame la Présidente, madame la ministre, chers collègues, au cours de la dernière législature, des efforts importants ont été consentis par le Gouvernement en matière d'environnement. Il faudra poursuivre dans cette voie pour les prochaines années. Le groupe socialiste ne peut qu'être satisfait de l'augmentation générale de 10 % des crédits affectés à la division 18. Celle-ci doit permettre la mise en œuvre des grandes priorités que s'est fixées le Gouvernement pour améliorer le cadre de vie des Bruxellois. Les socialistes accordent une très vive attention à cette préoccupation. J'évoquerai : le développement des espaces verts de proximité dans les quartiers défavorisés, la lutte contre le bruit en milieu urbain, la mise en œuvre du plan propreté, la lutte contre les inondations, la mise en œuvre du maillage bleu et, enfin, la finalisation des collecteurs de la station Sud.

En ce qui concerne la politique de l'IBGE, le ministre Gosuin entend mener des actions destinées à améliorer la convivialité et la sécurité de certains espaces verts en y affectant des animateurs de quartier. Une des options ayant guidé les négociateurs dans l'élaboration de la déclaration gouvernementale consistait à regrouper les compétences liées à la revitalisation des quartiers sous l'égide d'un seul ministre. La dynamique sociale « verte » ne devrait-elle pas s'inscrire dans ce cadre ?

Un autre aspect important de la politique menée par l'IBGE consiste à surveiller la qualité de l'environnement, ce qui entraîne, notamment, la mise en place de stations supplémentaires de mesure de la qualité de l'air, indispensable à une meilleure maîtrise des nuisances environnementales.

Dans cette optique, il nous semble impératif que le citoyen soit informé des résultats obtenus.

Cette préoccupation qui était affichée dans l'accord gouvernemental sera-t-elle rencontrée en l'an 2000 ?

Le montant des sommes prévues pour l'entretien des espaces verts fédéraux est estimé à 134 millions. Le ministre Gosuin nous a dit en commission que le fédéral ne participe qu'en partie à ces dépenses. Or, cet entretien coûte cher. Des démarches ont été entreprises auprès de vos collègues pour obtenir un meilleur subventionnement de leur part. Peut-on espérer un résultat tangible de ces contacts dans un avenir proche ?

J'en arrive à l'Agence Bruxelles-Propreté. Le groupe socialiste est satisfait de la création de 150 emplois supplémentaires dans la mesure où cet effort rencontre notre volonté de donner à cette agence un rôle en matière d'insertion socio-professionnelle. Ce prochain recrutement envisagé dans le cadre du suivi du Plan propreté, l'augmentation des moyens consacrés aux voiries régionales et les campagnes de sensibilisation répondent aux attentes légitimes de nos concitoyens.

La déclaration gouvernementale de juillet 1999 prévoyait l'augmentation des crédits destinés à la propreté des communes de notre Région. Il s'agit d'aller à la rencontre d'une préoccupation constante d'amélioration de vie de nos concitoyens à laquelle participe clairement une politique gouvernementale dynamique.

Dès lors, le groupe socialiste estime que fondre ces crédits dans la dotation de l'Agence Bruxelles-Propreté pose un problème de transparence quant à l'octroi des subsides aux municipalités, quant à leur montant et à leur bonne affectation par les autorités concernées.

Les principaux critères avancés par le ministre comme pouvant justifier la conclusion de contrats « propreté » sont la densité de l'habitat et les activités, les kilomètres de voiries et les types d'activité déployés. Le groupe socialiste estime que le principe de la solidarité doit également s'appliquer dans le domaine de la propreté publique. Il faudra donc tenir compte d'une manière ou d'une autre de l'état des finances des communes concernées.

Nous estimons que les sommes destinées aux campagnes de sensibilisation des Bruxellois sont satisfaisantes. La prévention est un acte d'autant plus important que l'on a pu constater que les populations les plus défavorisées n'ont pas été convenablement touchées par les vagues d'informations précédentes. Mais le manque d'information n'est pas le seul élément qui empêche les plus fragilisés de se plier aux collectes sélectives.

M. le ministre Gosuin nous a dit qu'il n'envisageait pas pour l'instant de remettre en question le prix des sacs-poubelle. Nous nous en réjouissons du fait que ce sont nos concitoyens les plus défavorisés qui seraient sanctionnés par un prix trop élevé.

J'en viens enfin à la politique de l'eau qu'entend mener ce Gouvernement dans les prochaines années. Les objectifs majeurs nous semblent satisfaisants. Je formule néanmoins au nom de mon groupe une restriction relative à la formule financière privilégiée par le Gouvernement pour la construction de la future station d'épuration Nord. A l'issue des travaux, prévue pour 2005, il faudra trouver 1,5 milliard par an. Deux solutions se présenteront : ou bien cette somme importante sera à charge du budget régional au détriment d'autres priorités, ou bien, en

vertu de la directive européenne sur le prix vérité de l'eau, c'est le consommateur qui supportera la construction de nouvelles infrastructures d'épuration.

Ne pourrait-on pas, en 2005, nous reprocher de ne pas avoir assumé les conséquences financières d'un choix politique en décidant de confier aux futurs dirigeants de la Région le soin d'effacer les ardoises de leurs prédécesseurs. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**Mme la Présidente.** — L'interpellation de M. Demol jointe au budget sera développée demain après la séance plénière de l'Assemblée réunie.

L'interpellation de M. Smits jointe au budget est reportée à la demande du Gouvernement.

De aan de begroting toegevoegde interpellatie van de heer Demol zal morgen besproken worden na de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

Op verzoek van de Regering is de aan de begroting toegevoegde interpellatie van de heer Smits uitgesteld.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière demain 10 décembre.

Volgende plenaire vergadering morgen 10 december.

— *La séance plénière est levée à 20 h 25.*

*De plenaire vergadering wordt om 20.25 uur gesloten.*